

# Bulletin du Conseil communal

N° 7



**Lausanne**

Séance du 18 novembre 2014 – Première partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 18 novembre 2014

7<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 18 novembre 2014, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

**Sommaire**

<b>Ordre du jour</b> .....	779
<b>Première partie</b> .....	779
<b>Communications</b>	
Ouverture de la séance .....	779
Absence de M. Daniel Brélaz, syndic, durant la première partie de la séance.....	779
Retrait du postulat de M <sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Bancs publics ! » – Courriel.....	780
Ordre du jour .....	780
<b>Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de M<sup>me</sup> Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! »</b>	
Rapport-préavis N° 2013/40 du 29 août 2013 .....	780
Rapport .....	794
Discussion .....	796
<b>Pétition du POP &amp; Gauche en mouvement Vaud et de la Fondation du Vivarium de Lausanne (11 336 signatures) : « Le Vivarium doit vivre ! »</b>	
Rapport .....	798
Discussion .....	801
<b>Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration »</b>	
Rapport .....	803
Discussion .....	806
<b>Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps »</b>	
Rapport .....	810
Discussion .....	812
<b>Pétition de M. Alain Bron : « Route de Genève : pour un giratoire sans risque »</b>	
Rapport .....	812
Discussion .....	813
<b>Centre de tir sportif de Vernand. Centralisation des activités de tir. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin</b>	
Rapport-préavis N° 2013/35 du 25 juillet 2013.....	814
Rapport .....	817
Discussion .....	818

**Pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ARDB), par Alain Faucherre, et consorts (450 signatures) : « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette »**

Rapport .....	820
Discussion .....	821

**Réponse à la motion de M. Alain Hubler et M<sup>me</sup> Evelyne Knecht « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne »**

Rapport-préavis N° 2013/36 du 25 juillet 2013 .....	827
Rapport .....	832
Discussion .....	834

## Ordre du jour

Voir *Bulletin du Conseil communal* du 11 novembre 2014, première partie.

## Première partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Raphaël Abbet, Laurianne Bovet, Muriel Chenaux Mesnier, Denis Corboz, Magali Crausaz Mottier, Xavier de Haller, Olivier Faller, Cédric Fracheboud, Jean-Pascal Gendre, Nicole Graber, Claude Nicole Grin, Jean-Daniel Henchoz, Myrèle Knecht, Nicolas Gillard, Natacha Litzistorf Spina, André Mach, Jean Meylan, Fabrice Moscheni, Roland Philippoz.

Membres présents	79
Membres absents excusés	19
Membres absents non excusés	0
Membres démissionnaires	2
<b>Effectif actuel</b>	<b>98</b>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

## Communication

Ouverture de la séance

**Le président** : – Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue. Comme d'habitude, je vous lis une petite phrase : « Le succès n'est pas un but, mais un moyen de viser plus haut », Pierre de Coubertin.

---

## Communication

Absence de M. Daniel Brélaz, syndic, durant la première partie de la séance

Lausanne, le 9 octobre 2014

Séance du Conseil communal du 18 novembre 2014

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

Je dois malheureusement vous informer que, en raison d'un très important engagement, je ne pourrai être présent à la 1<sup>ère</sup> séance du Conseil communal du 18 novembre, et vraisemblablement arriverai en retard à la 2<sup>ème</sup> séance.

Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous adresse, Monsieur le Président, Cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le syndic : *Daniel Brélaz*

---

## Communication

Retrait du postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Bancs publics ! » – Courriel

Envoyé : mardi 18 novembre 2014 12 :03

A : Pernet Jacques, Tétaz Frédéric

Objet : R65 Bancs publics !

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire,

Je vous prie de prendre note que je retire mon postulat « Bancs publics ! » de l'ordre du jour du Conseil, l'ensemble de mes demandes ayant été satisfaites et des informations très complètes ayant été transmises aux membres du Conseil.

Avec mes salutations les meilleures.

Anne-Françoise Decollogny

## Communication

Ordre du jour

**Le président** : – Nous allons passer deux mardis un peu particuliers. Le but des séances de ce soir et du 25, c'est d'avancer dans l'ordre du jour. Certains objets y figurent depuis de nombreux mois et les personnes concernées attendent impatiemment leur développement ou leur traitement. Il était opportun de faire cette séance supplémentaire et donc, aujourd'hui et mardi prochain, nous allons traiter les rapports, les initiatives et les interpellations. Je vous remercie d'ores et déjà d'avoir accepté ce sacrifice.

**Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de M<sup>me</sup> Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! »**

Rapport-préavis N° 2013/40 du 29 août 2013

Administration générale et culture, Sports, intégration et protection de la population, Enfance, jeunesse et cohésion sociale

### 1. Objet du préavis

Entre 2010 et 2012, le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité deux motions et un postulat assez proches, traitant des problématiques de l'information en matière de droits civiques et de l'abstentionnisme. Lors des débats en commissions et en plénum, il a logiquement été convenu qu'il serait répondu aux trois initiatives dans le cadre d'un même rapport-préavis, qui est constitué de trois parties.

La Municipalité souhaite, avant d'aborder directement les trois initiatives, consacrer un chapitre à une réflexion générale sur le phénomène de l'abstentionnisme (chapitre 3).

La motion de M. Meystre et consorts aborde la question de l'information en matière civique à dispenser à deux catégories de la population, les jeunes et les étrangers, de manière régulière et systématique, donc pas seulement liée aux périodes électorales. Celle de Mme Peters et consorts se concentre sur l'information de la population étrangère, particulièrement en période d'élections communales. Il sera répondu conjointement à ces deux motions (chapitre 4).

Enfin, le postulat de M. Tschopp, qui aborde spécifiquement la question du taux d'abstention lors des élections communales et formule des propositions de mesures devant contribuer à le faire diminuer, sera traité pour lui-même (chapitre 5).

## 2. Table des matières

[Supprimée]

## 3. La problématique de l'abstentionnisme

### 3.1 *La problématique de l'abstentionnisme en Suisse*

Avant d'aborder les trois initiatives parlementaires au cœur du présent rapport-préavis, la Municipalité souhaite, sans prétendre faire œuvre académique, rappeler quelques éléments généraux.

L'abstentionnisme est incontestablement un phénomène qui inquiète et dont il est légitime de se préoccuper. Considérer qu'il n'est, au mieux, pas sain de voir une minorité des électeurs, et parfois même une petite minorité, choisir ses autorités ou se prononcer sur de grandes orientations de société, relève de l'évidence. C'est pourquoi, de longue date et de manière récurrente, à travers l'ensemble de la Suisse, des parlementaires fédéraux, cantonaux et communaux interpellent régulièrement les exécutifs et leurs administrations à ce propos.

La Suisse connaît, parmi les démocraties occidentales, des taux de participation particulièrement bas. Il y a soixante ans déjà, le sociologue Roger Girod écrivait, dans la *Revue française de science politique* : « *Les électeurs helvétiques, en effet, sont loin d'être des modèles d'assiduité : à Genève, le pourcentage des votants tombe parfois en dessous de 20% lors de certaines votations.* »<sup>1</sup>

Quelles en sont aujourd'hui les principales causes ?

#### 3.1.1 *Inscription sur les registres électoraux et calcul de la participation*

Avant toute chose, il est toujours nécessaire de rappeler un élément technique : en Suisse, toute personne remplissant les conditions pour être électrice est automatiquement inscrite sur les registres électoraux et reçoit donc son matériel de vote, avec pour conséquence que le taux de participation est calculé sur le 100% des ayant droits théoriques. Or, dans de nombreux pays, l'inscription ne se fait que sur demande de l'électeur. On peut par exemple citer deux pays avec lesquels les médias romands comparent régulièrement les taux de participation : les Etats-Unis et la France (qui, certes, est censée connaître depuis quelques années l'inscription automatique des jeunes de 18 ans, mais sans que cela fonctionne particulièrement bien, ni que l'inscription suive nécessairement l'électeur au fil de son parcours de vie). Or, dans ces pays, la participation est calculée non pas sur le 100% des ayant droits théoriques, mais seulement sur les inscrits.

Cette relativisation du phénomène ne doit pas pour autant trop rassurer ; en effet, il y a plus lieu de considérer que le taux d'abstention de pays comme les Etats-Unis ou la France est sous-évalué que de percevoir le nôtre comme surévalué.

#### 3.1.2 *Facteurs sociétaux*

Une tribune parue à l'occasion des élections cantonales de l'année dernière et signée René Knüsel, politologue et professeur à l'Université de Lausanne, mérite d'être citée largement, tant elle synthétise pertinemment la question :

« [...] *L'analyse du profil des participants aux scrutins aboutit au même constat. L'électeur est avant tout une personne socialement et surtout économiquement bien intégrée. L'électeur type est un homme entre 35 et 60 ans, avec une bonne position socio-professionnelle. L'abstentionniste a un profil plutôt jeune et féminin ; il est peu intégré dans les réseaux*

<sup>1</sup> Girod Roger, « Facteurs de l'abstentionnisme en Suisse », in *Revue française de science politique*, 3<sup>e</sup> année, n°2, 1953, pp. 349-376.

*économiques. Les informations sur l'électorat montrent par ailleurs que le votant est assidu dans son comportement. Par contraste, une partie du corps électoral ne participe jamais ou que rarement au vote.*

*Ces données ont peu évolué aux cours des dernières décennies. Elles confirment que la démocratie par le vote sélectionne entre les citoyens amenés à réfléchir aux questions de la société à partir de leur position sociale et les autres, qui ne se sentent pas compétents pour se prononcer.*

*Le taux de participation révèle plus qu'une proportion de votants. Il parle du degré d'intégration sociale insatisfaisant d'une partie de la population ayant le droit de vote. [...] »<sup>2</sup>*

Cette analyse conduit à deux conclusions, par ailleurs largement connues en science politique :

1. Le véritable enjeu n'est pas l'abstention, qui n'est en quelque sorte qu'un indicateur, mais le défaut d'intégration sociale, au sens large, d'une part importante de la population. La majorité des abstentionnistes l'est par manque d'intérêt et/ou par choix ; c'est ce qui est à la racine de ce manque d'intérêt et/ou de ce choix qui doit inquiéter.
2. Ce n'est pas par l'information aux électeurs, essentiellement technique, que l'on modifiera fondamentalement la participation aux scrutins, même si cette information est utile et importante. Seule une minorité des abstentionnistes l'est par manque d'information, d'accès à l'information ou de compréhension du fonctionnement.

Autrement dit, par rapport à une problématique comme l'abstentionnisme, les rôles de l'administration, d'une part, et des formations politiques, d'autre part, sont différents, tout en étant complémentaires. L'administration ne peut agir que sur l'information. Celle-ci est certes nécessaire et peut toujours être améliorée, mais elle est loin d'être la panacée, sans compter que les moyens à engager peuvent rapidement devenir disproportionnés par rapport aux effets éventuellement mesurables. Au-delà de l'information, les questions de fond et de société, comme l'intégration sociale ou le sentiment qu'ont ou n'ont pas les citoyens que la politique apporte des solutions concrètes à leurs problèmes, relèvent bien plus des formations politiques et du monde associatif.

### *3.1.3 Système politique et systèmes électoraux*

#### *3.1.3.1 Le système politique*

Le système politique suisse n'est pas seulement particulier et compliqué, il est aussi générateur de différents facteurs pouvant favoriser l'abstentionnisme :

- La démocratie semi-directe : paradoxalement, le fait d'offrir aux citoyens plus de possibilités de se prononcer sur la conduite des affaires publiques conduit une part importante desdits citoyens à renoncer à se prononcer. La fréquence des votations populaires et le nombre d'objets soumis au vote amènent de nombreux électeurs à des comportements sélectifs : ils ne se déplacent que lorsqu'un objet leur paraît « vraiment en valoir la peine ». Ce phénomène est amplifié ces dernières années par un individualisme plus marqué et par la complexité croissante des objets soumis au vote.
- En outre, le fait de pouvoir se prononcer régulièrement sur des objets politiques importants relativise également la portée des élections puisque le peuple, et non les élus, a le dernier mot.
- La concordance : bien que l'on observe une polarisation plus importante de la politique en Suisse depuis les années 1990, le système de concordance (gouvernements dits de grande coalition, collégialité) demeure la clé de voûte du système politique suisse. Aucun

<sup>2</sup> Knüsel René, « L'abstention est-elle soluble en démocratie ? », in *24 heures*, 14.02.2012.

changement radical des rapports de force ne pouvant être attendu et le partage du pouvoir étant institutionnalisé, les électeurs ne sont pas incités à se bousculer aux urnes.

- Le fédéralisme, enfin, joue un double rôle. D'une part, le simple déménagement de quelques kilomètres conduit souvent à se retrouver dans un autre canton, avec d'autres autorités, d'autres candidats et élus, d'autres rapports de force politiques, parfois difficiles à saisir. D'autre part, si les systèmes politiques cantonaux sont assez proches les uns des autres, il n'en va pas de même des systèmes électoraux.

### *3.1.3.2 Les systèmes électoraux*

Globalement, on peut faire trois commentaires sur les systèmes électoraux utilisés en Suisse :

- La Suisse, à tous les échelons, est une grande utilisatrice du système proportionnel. Or celui-ci, s'il favorise le pluralisme politique, réduit aussi la polarisation propre au système majoritaire, polarisation qui attire les électeurs dans nombre de pays.
- Nos systèmes électoraux sont assez complexes, ce qui peut rendre plus difficile la tâche de tout électeur, mais encore plus des personnes venant de l'étranger. Comme exemples de cette complexité, on peut citer : le fait d'élire deux autorités le même jour avec deux systèmes électoraux fondamentalement différents (Conseil national et Conseil des Etats, Grand Conseil et Conseil d'Etat, Conseil communal et Municipalité) ; les pratiques combinées du panachage, du cumul et du biffage ; l'existence de certaines de ces pratiques pour certaines élections et pas pour d'autres, pourtant en apparence similaires ; etc.
- Comme mentionné plus haut, il existe une grande disparité d'un canton à l'autre dans les finesses techniques susceptibles d'entraîner la nullité d'un suffrage ou d'un bulletin, aussi bien à l'échelon cantonal que communal, et parfois même aussi d'une commune à l'autre au sein d'un même canton (pensons aux communes à conseil communal ou général dans notre canton).

## **3.2 Situation lausannoise**

Par rapport aux différents éléments mentionnés plus haut, on peut relever qu'il est relativement logique qu'une ville comme Lausanne, de par la structure de sa population, soit plus exposée au phénomène de l'abstentionnisme, et ce pour deux raisons :

- On sait qu'une population précarisée non négligeable vit à Lausanne – comme dans les autres grandes villes de Suisse d'ailleurs. Il s'agit précisément de cette population en situation de défaut d'intégration sociale et qui vote peu.
- De même, Lausanne ne compte aujourd'hui plus que 11.95% de Lausannois de souche et 20.21% d'autres Vaudois, soit moins d'un tiers au total (chiffres au 31 décembre 2012). Les Suisses d'autres cantons (26.57%) et les étrangers (41.27%) constituent donc la grande majorité de la population. Pour ce qui est du corps électoral du 13 mars 2011, les étrangers en constituaient près du quart, soit 24.43%. Or, plus l'on vient de loin, plus la probabilité d'avoir connu et pratiqué des systèmes politiques et électoraux sensiblement, voire fondamentalement différents est importante.

## **4. Motions de M. Meystre et consorts et de M<sup>me</sup> Peters et consorts : information des jeunes et des étrangers**

### **4.1 Rappel de la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques »**

Cette motion a été déposée le 10 mars 2009.

Elle constate que la population lausannoise est en croissance, en particulier chez les jeunes et les étrangers, et que ces catégories votent peu et sont peu au courant de leurs droits et devoirs civiques. Elle demande de présenter les actions de sensibilisation et d'information menées



auprès des électeurs étrangers et des 18-35 ans en matière de droits politiques, ainsi que leurs résultats, et de compléter ces actions si nécessaire, sans forcément que cela soit lié au calendrier électoral.

Cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juin 2010.

#### **4.2 Rappel de la motion de M<sup>me</sup> Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère »**

Cette motion a été déposée le 12 octobre 2010.

Elle constate le taux de participation plus faible des électeurs étrangers. En vue des élections communales du printemps 2011, elle demande que soient mis en œuvre les moyens adéquats d'information à l'intention des électeurs étrangers, en particulier par des séances d'information auxquelles participeraient les partis politiques.

Bien que les élections communales soient à ce moment-là passées, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 septembre 2011, avec demande de consacrer un seul rapport-préavis aux motions de M. Meystre et de Mme Peters, voire même au postulat de M. Tschopp s'il devait être renvoyé à la Municipalité.

#### **4.3 Réponse de la Municipalité aux motions de M. Meystre et consorts et de Mme Peters et consorts**

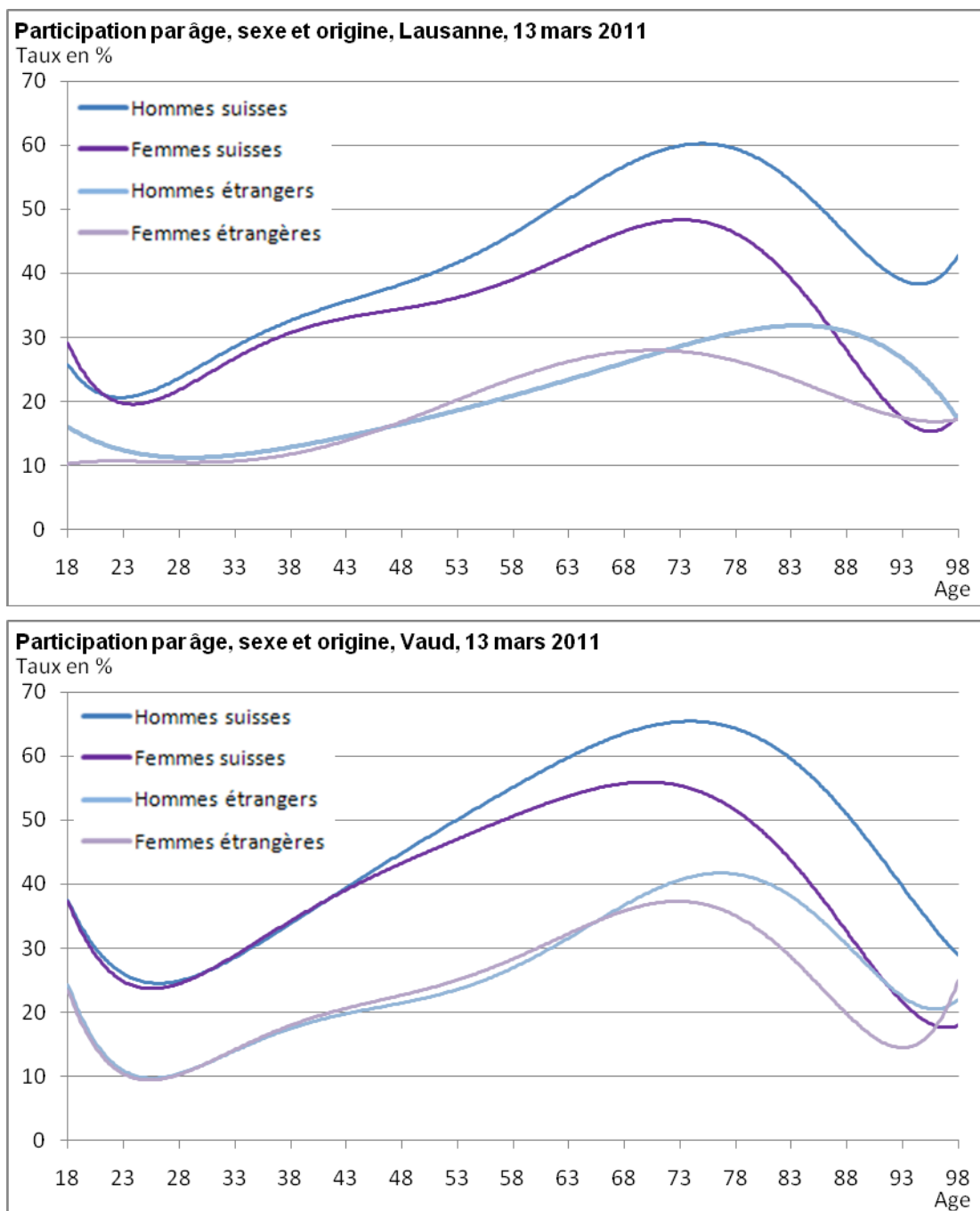
##### *4.3.1 Eléments statistiques*

Dans le cadre de la préparation de ce rapport-préavis, il a été demandé à Statistique Vaud (ex-SCRIS) de produire les statistiques qu'il est possible de réaliser sur la base des informations disponibles dans le code-barres des cartes de vote, et ce pour les élections communales du 13 mars 2011. Il en ressort un tableau et deux graphiques.

*NB : les taux de participation figurant dans ce tableau et ces graphiques sont légèrement plus élevés que les taux qui figurent dans les procès-verbaux officiels. Cela s'explique de la manière suivante. Conformément à la législation, les taux de participation officiels se calculent en prenant les bulletins rentrés par rapport aux électeurs inscrits – ce qui donne d'ailleurs deux taux différents pour, par exemple, le Conseil communal et la Municipalité. Statistique Vaud, de son côté, travaille sur la base des cartes de vote rentrées, et non des bulletins. Le nombre de cartes rentrées est toujours plus élevé que celui des bulletins rentrés, particulièrement lors des élections.*

*Notons encore que, lorsque l'on veut comparer les taux de participation des Suisses et des étrangers lors des élections communales, il faut nécessairement utiliser ces taux « non officiels » calculés sur les cartes de vote. En effet, il n'est évidemment pas possible de séparer le dépouillement des Suisses de celui des étrangers au-delà du stade de la carte de vote.*

<b>Elections du 13.03.2011</b>		
Taux de participation	Lausanne	Vaud
Total	31.4	39.4
Hommes	32.6	40.4
Femmes	30.4	38.5
Suisses	35.9	43.1
Hommes	38.5	45.0
Femmes	33.9	41.5
Etrangers	17.5	23.1
Hommes	17.5	23.1
Femmes	17.5	23.1



Ce tableau et ces graphiques appellent les commentaires suivants (abstraction faite du critère hommes-femmes, qui fournit des éléments fort intéressants, mais qui n'est pas l'objet de ce rapport-préavis) :

- Le taux de participation global des Lausannois est inférieur de 8 points à celui des Vaudois (31.4 contre 39.4).
- Chez les Lausannois, le taux de participation des étrangers est deux fois plus bas que celui des Suisses (17.5 contre 35.9). Du coup, il « tire » vers le bas le taux de participation lausannois global à 31.4.
- Sur l'ensemble du canton, le taux des étrangers est de 23.1, contre 43.1 pour les Suisses. Du coup, il « tire » vers le bas le taux de participation vaudois global à 39.4.

- Les graphiques montrent, à Lausanne (comme dans le canton de Vaud d'ailleurs), une faible participation des jeunes Lausannois, à l'exception des tout jeunes qui expérimentent leur première participation peu après 18 ans. La participation augmente ensuite régulièrement jusque vers 70 ans, âge à partir duquel elle baisse assez rapidement.

#### 4.3.2 *Electeurs étrangers*

##### 4.3.2.1 *De 2003 à 2010*

Les électeurs étrangers, pourvus du seul droit de vote en matière communale, n'ont que rarement l'occasion de se rendre aux urnes. Pour les Lausannois, depuis la nouvelle Constitution vaudoise du 14 avril 2003, donc en exactement dix ans, cela est arrivé à cinq reprises, à savoir pour les élections communales 2006 et 2011 et pour trois votations communales : référendum communal contre l'ouverture d'un espace de consommation de stupéfiants ainsi qu'un bistrot social et le réaménagement du dispositif lausannois de prise en charge de la toxicomanie en 2007, initiative populaire « *Pour l'installation dans la région de la Pontaise des stades de football et d'athlétisme prévus sur les rives du lac par le projet Métamorphose* » en 2009, initiative populaire « *Pour la suppression de l'impôt sur les divertissements* » en 2010.

A l'occasion de l'introduction du droit de vote des étrangers, le Canton de Vaud a édité un dépliant à leur intention : « *Droits politiques des étrangères et des étrangers sur le plan communal. Mode d'emploi* ». Puis, lors des premières élections communales sous ce nouveau système, en 2006, il a envoyé un courrier à chaque électeur étranger.

De son côté, la Ville de Lausanne a également fourni un important travail à l'occasion des élections communales de 2006, principalement par deux canaux : le développement d'une « foire aux questions » (FAQ) en matière de droits politiques sur son site internet, et l'organisation d'une série de séances d'information publiques à travers la ville auxquelles tous les électeurs étrangers ont été invités.

##### 4.3.2.2 *2011 et les élections communales*

En 2011, en revanche, aucune opération particulière n'a été mise sur pied par le Canton. Certaines villes, dont Lausanne, s'en sont inquiétées et ont été invitées à prendre le relais elles-mêmes. Dès lors, la Ville de Lausanne a choisi de mettre sur pied un vaste programme de citoyenneté.

A ce stade, il convient d'emblée de clarifier la question des publics cibles des programmes dits de « citoyenneté », cette question ayant souvent fait l'objet de malentendus. Les programmes de citoyenneté que développe la Ville de Lausanne, par le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) en particulier, cherchent logiquement d'abord à toucher, par leur langage, leur conception, leur diffusion, les publics dont on sait qu'ils font le moins usage de leurs droits civiques et ont le plus besoin d'information y relative, à savoir des publics comme les étrangers et les jeunes. Ceci dit, et sans que cela soit en contradiction avec ce qui précède, l'ensemble des électeurs, toutes catégories confondues (âge, nationalité, sexe, situation socio-économique,...), peut avec profit prendre connaissance des documents, participer à des séances ou visites, demander des informations, etc.

Donc, de décembre 2010 à mars 2011, à proximité des élections communales du 13 mars 2011, Lausanne a mis sur pied une large campagne d'information et d'incitation baptisée « *Votre Ville, Votre Vie, Votre Voix* », destinée aux électeurs de Lausanne, quelles que soient leurs nationalités et leurs origines. Elle était conduite par le BLI, avec l'appui du Secrétariat municipal et du Service du développement de la ville et de la communication (DevCom). Cette campagne s'est déployée autour d'un ensemble d'actions, telles que séances d'information sur les droits politiques, visites commentées d'institutions lausannoises, cafés politiques réalisés dans les quartiers lausannois afin de débattre de sujets d'actualité, exposition itinérante de photographies, envoi personnalisé d'un journal, campagne d'affichage et distribution de divers supports de communication.

Les partis politiques ont eu la possibilité de s'associer à plusieurs événements. Tous se sont vu offrir la possibilité de participer aux séances d'information sur les droits politiques, avec des stands où les personnes intéressées pouvaient s'informer et discuter ; la plupart l'ont saisie. De même, tous les partis représentés au Conseil communal ont été invités à participer comme débatteurs lors des cafés politiques.

Un rapport d'évaluation externe a été commandé par l'ancien Service du travail et de l'intégration (dont dépendait le BLI) et réalisé par un bureau indépendant (KEK-CDC Consultants) à propos de cette campagne et rendu public à sa réception à la mi-2011. Les deux objectifs de la campagne étaient :

1. *« L'amélioration de l'efficacité du dispositif existant qui permet le transfert d'informations aux personnes étrangères en matière de droits politiques. »*
2. *« La mise en place de nouvelles actions et le test de nouvelles collaborations améliorant la participation politique des étrangers. »*

Toujours par rapport aux objectifs, le rapport d'évaluation précisait encore ceci : *« Les deux objectifs du projet reflètent la volonté de ne pas seulement réaliser des événements ou une campagne, mais a) de travailler sur le dispositif en place pour le transfert d'informations, et b) de préparer 'le terrain' pour des démarches futures. [...] Le projet évalué a surtout ciblé la participation politique sous sa forme de participation aux votes et aux élections. Mais la citoyenneté et la participation ne se limitent pas à la participation aux occasions formelles de la vie politique. »*

Les principales conclusions de l'évaluation sont les suivantes :

- *« Le projet a été mis en œuvre de façon à atteindre ses objectifs. [...] Le transfert d'information concernant les droits politiques par des autorités et des administrations s'est clairement intensifié. [...] Le projet a été l'occasion de réaliser de nouveaux types d'actions pour transférer des informations et de nouvelles collaborations – avec les partis politiques, par exemple – qui ont le potentiel d'avoir un effet dans la durée également. »*
- *« La participation de l'électorat étranger (et de l'électorat suisse) au scrutin de mars 2011 a été basse. [...] Si le projet évalué n'a pas formulé d'objectif concernant la participation à ce scrutin, et si un effet immédiat et une augmentation de la participation de l'électorat étranger attribuable directement au projet ne pouvaient être espérés, l'ambition d'intensifier la participation aux scrutins reste néanmoins en toile de fond de la démarche. »*
- *« Les quatre cafés politiques réalisés dans le cadre du projet ont été bien suivis et ont été l'occasion de discussions approfondies sur des thèmes spécifiques. »*
- *« Les visites d'institutions – choisies en lien avec des pôles forts de la ville (développement durable, sport, culture) – ont permis aux participant-e-s de connaître des lieux qu'ils n'auraient pas forcément visité sans l'invitation faite par le projet. La visite peut être la base d'une identification renforcée avec la Ville de Lausanne. »*
- *« Les séances d'information réalisées dans le cadre du projet étaient destinées au transfert de savoir sur le fonctionnement du système démocratique suisse, sur les élections et sur la façon d'y participer. Le système d'élections est considéré comme complexe. Cela rend d'autant plus nécessaire l'information sur le 'comment' de la participation à la vie politique. La nécessité de la réalisation de ces deux séances a été démontrée par les questions posées par les participant-e-s, questions qui portaient sur des aspects techniques des élections. Les possibilités de cumul de voix et de panachage, inconnues dans d'autres pays, peuvent poser problème – pas seulement pour les électrices et électeurs étrangers. »*
- *« Le 'Journal des électrices et électeurs lausannois d'ici et d'ailleurs' imprimé à 25'000 exemplaires a été diffusé massivement : par un envoi aux 19'400 électrices et*

*électeurs étrangers de Lausanne, lors des manifestations du projet et par différents services de la ville. [...] Le journal présente également des informations techniques sur la participation aux élections communales – ‘comment voter ?’ et ‘comment faire avec les documents permettant de voter ?’ – ainsi que les dates des prochains scrutins. »*

Le jour des élections communales, on a dû constater que la participation, entre 2006 et 2011, avait baissé de 33.1 à 31.4% pour l'ensemble du corps électoral, de 36.3 à 35.9% pour les Suisses et de 23.2 à 17.5% pour les étrangers. Concernant les électeurs étrangers, divers observateurs de la politique vaudoise ont relevé que, contrairement aux élections de 2006 qui étaient une première pour eux, les élections de 2011 ne bénéficiaient pas de l'effet « nouveauté ». Un fléchissement de la participation était donc prévisible. On peut raisonnablement admettre qu'il aurait pu être plus important en l'absence de toute campagne.

On peut aussi estimer que le manque d'action du Canton à l'occasion de ces élections communales n'est pas forcément anodin, car il crée des distorsions à travers le territoire cantonal entre les communes qui agissent et celles qui restent inactives, sans compter qu'il réduit la force globale de l'engagement des collectivités et son impact.

Enfin, il convient de relever que dans la foulée des élections communales, un autre événement, six mois plus tard, le 4 septembre 2011, a concerné l'ensemble des étrangers disposant du droit de vote dans notre canton : le vote sur l'initiative populaire cantonale « *Vivre et voter ici* », qui proposait d'étendre le droit de vote (et d'éligibilité) des étrangers au niveau cantonal, exactement aux mêmes conditions qu'en matière communale. L'initiative a été rejetée par 69% des Vaudois et 57% des Lausannois.

#### 4.3.2.3 Depuis 2012

L'une des conclusions essentielles du rapport d'évaluation présenté sous point 4.3.2.2 portait sur l'importance de pérenniser les efforts de promotion de la participation politique, en dehors des événements électoraux.

La première forme de cette pérennisation a été la publication, en juillet 2011, de la brochure « *Objectif citoyenneté. Un guide pour favoriser la participation à la vie politique et publique* », qui se veut, sur la base de l'expérience de la campagne du début 2011, une boîte à outils à disposition d'autres administrations, d'organisations et de personnes susceptibles de se lancer dans des démarches similaires.

Surtout, il a été décidé par la Municipalité, début 2012, de poursuivre la démarche « *Votre Ville, Votre Vie, Votre Voix* », sous cette même appellation, sur tout le reste de la législature, donc pour la période 2012-2016. Comme pour la campagne du début 2011, le BLI pilote l'opération, avec l'appui du Secrétariat municipal et du DevCom. L'ensemble de la population est concerné, avec un accent tout particulier mis sur les électeurs étrangers et sur les nouveaux citoyens de 18 ans. Chaque nouvel électeur, étranger ou jeune de 18 ans, reçoit une invitation personnelle l'informant de ses nouveaux droits, accompagnée d'une brochure informative et d'un agenda des actions prévues.

La brochure d'information « *Votre guide. Un mode d'emploi pour mieux comprendre la citoyenneté* » présente:

- le système politique suisse ;
- le droit de vote, d'éligibilité et de signer initiatives et référendums ;
- le système électoral ;
- un lexique et les indications pratiques sur les week-ends de scrutins ;
- et surtout, de manière très concrète et illustrée, la manière d'utiliser le matériel de vote par correspondance, la carte de vote et les bulletins de vote.

Un film, inspiré de la brochure, a également été réalisé. Il existe par ailleurs aussi dans une version sans référence à Lausanne, dans l'idée que d'autres communes vaudoises puissent en faire usage.

Une séance-atelier d'information « *Pourquoi et comment voter ?* » a désormais lieu chaque année pour présenter la vie politique lausannoise et la manière de voter et élire. Plusieurs visites d'institutions, à commencer par l'Hôtel de Ville, sont organisées en cours d'année. Enfin, le « bus citoyenneté » itinérant sillonne les quartiers lausannois quatre fois par année, à l'approche de la votation trimestrielle, pour informer sur les droits politiques, présenter le film et sensibiliser les passants sur les votations ou élections à venir.

Internet est abondamment utilisé. Sous [www.lausanne.ch/bli](http://www.lausanne.ch/bli), rubrique « Citoyenneté », et sous [www.lausanne.ch/votations](http://www.lausanne.ch/votations), toutes les informations sur les droits politiques en général, sur « Votre Ville, Votre Vie, Votre Voix » en particulier, ainsi que la brochure d'information « *Votre guide. Un mode d'emploi pour mieux comprendre la citoyenneté* » en format pdf et le film, sont disponibles, jusque et y compris le formulaire d'inscription aux événements organisés.

Le BLI a reçu 185'000 francs de la Commission fédérale pour les questions de migration pour « Votre Ville, Votre Vie, Votre Voix » en tant que projet modèle en la matière (95'000 francs pour la phase pilote de 2010-2011 ; 90'000 francs pour la phase de systématisation de l'information dès 2012). Ce financement a couvert les coûts externes de ces deux phases. La Ville s'est engagée auprès de la Confédération à prévoir annuellement 30'000 francs pour la deuxième phase de ce projet jusqu'en 2016 (budget du BLI).

#### 4.3.3 Jeunes électeurs

Les chiffres présentés plus haut (voir sous point 4.3.1) à propos des élections communales du 13 mars 2011 confirment que le taux de participation chez les jeunes est faible. Il faut en effet attendre l'âge de quarante ans pour arriver à un tiers de participation, et encore, en ne prenant en compte que les électeurs suisses.

##### 4.3.3.1 Education à la citoyenneté

Il convient avant toute chose de rappeler que ce qu'on appelait autrefois l' « instruction civique » est du ressort du Canton, par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, en charge de l'école et des plans d'étude.

Les cours d'« éducation à la citoyenneté », comme ils se nomment aujourd'hui, ont été réintroduits dans le canton de Vaud depuis août 2007 pour les élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année (8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> pré-HarmoS). La branche, particulièrement large, regroupe diverses thématiques, comme les fondements du droit, les formes de la démocratie, les mécanismes de l'économie et le développement durable, ou encore l'actualité de la société. Pour couvrir cette matière, les enseignants disposent d'une seule période hebdomadaire.

Depuis la rentrée 2013, le plan d'études romand (PER), en vigueur dans le canton de Vaud pour l'ensemble de la scolarité, indique pour le degré secondaire (9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> années HarmoS, donc pendant trois ans) la citoyenneté comme discipline scolaire, dont l'une des visées prioritaires est de « *développer des compétences civiques et culturelles qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable* »<sup>3</sup>. Le PER définit aussi un programme de formation générale des élèves qui inclut le vivre ensemble et l'exercice de la démocratie. Dans ce sens, l'institution scolaire et l'enseignement permettent à l'élève de s'impliquer de manière citoyenne dans l'école, notamment à travers des structures participatives, comme les conseils de classe ou les comités d'élèves. Par ailleurs, le Conseil d'établissements lausannois a mis sur pied la Commission des élèves lausannois pour se donner les moyens d'une consultation des élèves au niveau des douze établissements scolaires de la ville.

<sup>3</sup> [http://www.plandetudes.ch/web/guest/PG2-domaines\\_disciplinaires](http://www.plandetudes.ch/web/guest/PG2-domaines_disciplinaires)  
<http://www.plandetudes.ch/web/guest/pg2-fg>

#### 4.3.3.2 Internet

Ce média, de par son développement fulgurant, l'aisance des jeunes dans son utilisation et les possibilités techniques qu'il offre, est aujourd'hui l'instrument incontournable du domaine de l'éducation à la citoyenneté. Sans prétendre à une quelconque exhaustivité, voici quelques-uns des principaux outils à la disposition des jeunes (écoliers et étudiants), des enseignants, des parlements et conseils de jeunes, etc. :

- [www.juniorparl.ch](http://www.juniorparl.ch) : le portail des Services du Parlement (Secrétariat général de l'Assemblée fédérale) destiné aux jeunes. Il donne lui-même l'accès à divers sites et offres, comme :
  - [www.civicampus.ch](http://www.civicampus.ch), la plateforme interactive d'instruction civique des Services du Parlement, disponible également pour les smartphones ;
  - [www.tellvetia.ch](http://www.tellvetia.ch), des Services du Parlement également, qui propose deux animations.
- [www.schulen-nach-bern.ch](http://www.schulen-nach-bern.ch), site de l'association « Ecoles à Berne » qui propose à des classes une immersion d'une semaine dans la politique fédérale.
- [www.jugenddebatte.ch](http://www.jugenddebatte.ch) : « La jeunesse débat », site de la fondation « Dialogue – Campus pour la démocratie », qui vise les 12-20 ans. Cette fondation, qui cherche à donner aux jeunes les outils pour se construire une opinion et la défendre, propose des activités ludiques et citoyennes scolaires ou extra-scolaires, assure une mise en réseau avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la citoyenneté et conseille les communes dans la mise en place de projets adaptés à leur situation et à leurs moyens. Tous les deux ans a lieu une finale suisse de débat, dont la dernière édition s'est déroulée à Berne les 22 et 23 mars 2013.
- [www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch) : site du projet easyvote, lancé par la Fédération suisse des parlements des jeunes, qui vise les 18-25 ans.

#### 4.3.3.3 Actions lausannoises

La Ville de Lausanne cherche, à chaque occasion, à renforcer son action en faveur de l'éducation à la citoyenneté. On peut citer, par exemple :

- L'organisation d'une épreuve de sélection et éliminatoire romande en 2013 dans le cadre du Championnat national « La jeunesse débat » (voir sous point 4.3.3.2), en partenariat avec la fondation « Dialogue – Campus pour la démocratie » et la Fédération suisse des parlements de jeunesse (FSPJ). De plus dans ce cadre, un débat entre jeunes et politiciens a été organisé en automne 2012 dans la salle du Conseil communal de Lausanne.
- Le développement de pages spécifiques d'éducation à la citoyenneté sur le site de la Ville, qui se veulent un complément « orienté Lausanne » à ce qui est fourni aux élèves dans l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté. Développées à l'origine par le Service de la jeunesse et des loisirs, elles sont désormais tenues à jour par et placées sous la responsabilité du Secrétariat municipal, sous [www.lausanne.ch/votations](http://www.lausanne.ch/votations), rubrique « Education à la citoyenneté ». Notons qu'elles viennent de faire l'objet d'une refonte complète par le Secrétariat municipal et le DevCom. Cette plateforme propose désormais des contenus actualisés et richement illustrés par un artiste lausannois mandaté pour l'occasion. Le site est aussi accessible depuis [www.lausanne.ch/sjl](http://www.lausanne.ch/sjl), rubrique « Culture et citoyenneté » et, depuis la mi-juillet 2013, depuis le nouveau portail « Scolarité à Lausanne », sous [www.lausanne.ch/scolarite](http://www.lausanne.ch/scolarite), rubrique « Loisirs, culture, sports », puis « Activités de jeunesse ».
- Il convient de relever l'existence et l'action du Conseil des jeunes de Lausanne, à suivre sur son site internet, [www.cdjl.ch](http://www.cdjl.ch), ainsi que des conseils des enfants ([www.lausanne.ch/sjl](http://www.lausanne.ch/sjl), rubrique « Délégation à l'enfance »). Le Conseil des jeunes participe par ailleurs au projet easyvote (voir sous point 4.3.3.2).

- Comme indiqué plus haut, le programme « Votre Ville, Votre Vie, Votre voix » vise désormais également spécifiquement les jeunes qui atteignent la majorité civique (voir sous point 4.3.2.3). Outre les éléments déjà mentionnés, une « Fête des 18 ans » a été créée et est organisée par le Conseil des jeunes, qui reçoit pour ce faire une subvention annuelle de 50'000 francs. Elle se déroule aux Docks.
- De très nombreuses classes visitent l'Hôtel de Ville. A cette occasion, elles reçoivent une brochure-dossier, élaborée par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, intitulée « *A la découverte des institutions politiques de la ville* ».
- Des activités « découvertes » sont offertes en supplément des visites de l'Hôtel de Ville. Elles sont l'occasion pour les élèves lausannois de découvrir leur ville de façon originale et pédagogique, notamment au travers de visites guidées (la cathédrale, les parcs lausannois historiques, etc.) ou de parcours ludiques à travers la ville et son histoire (par exemple : « Une rue un personnage : connaître un personnage à travers une rue »). Ces « découvertes » sont axées sur l'esprit citoyen.

## **5. Postulat de M. Tschopp : abstentionnisme lors des élections communales**

### **5.1 Rappel du postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! »**

Ce postulat a été déposé le 12 avril 2011.

Il constate la baisse du taux de participation aux élections communales 2011 par rapport à celles de 2006, y compris chez les électeurs étrangers, et le taux de participation toujours particulièrement faible de ces derniers. Il relève aussi que de nombreux électeurs ont voté uniquement pour le Conseil communal ou uniquement pour la Municipalité, et non pour les deux, probablement suite à une mauvaise compréhension des instructions. Enfin, sa demande est d'étudier, d'ici aux élections communales 2016, la mise en place d'une brochure explicative adressée aux électeurs, contenant une explication engageante et didactique, et mettant en regard de façon synthétique les propositions des différents partis.

Ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mars 2012.

### **5.2 Réponse de la Municipalité au postulat de M. Tschopp**

#### **5.2.1 Abstention aux élections communales du 13 mars 2011**

Pour les données relatives à la participation et à l'abstentionnisme lors des élections communales du 13 mars 2011, nous renvoyons au tableau, aux graphiques et aux commentaires figurant sous point 4.3.1.

#### **5.2.2 Problématique des nombreux votes pour une seule des deux autorités**

Un élément a alerté de nombreux observateurs lors de ces élections communales : il y a eu 24'221 bulletins rentrés pour le Conseil communal et seulement 22'686 pour la Municipalité, soit 1'535 de moins. A titre de comparaison, cette différence était de 755 en 2006, mais dans l'autre sens (moins de bulletins rentrés pour le Conseil communal que pour la Municipalité). Auparavant, elle était presque nulle, mais on connaissait alors une situation totalement différente du point de vue pratique, avec le vote à l'urne et non par correspondance. De plus, les étrangers ne votaient pas. Une comparaison avec les élections fédérales et cantonales, lors desquelles ce phénomène est très faible, donne à penser que ce type d'erreur est dû surtout aux électeurs étrangers.

Comme toujours lorsque l'on est confronté à de telles questions, les explications sont multiples. Pour certains électeurs, il s'agit d'un choix. Pour d'autres, d'une trop grande complexité du système électoral, en particulier par rapport à ce qu'ils ont pu connaître ailleurs (pensons aux électeurs étrangers ou naturalisés, qui souvent ont connu dans leur pays un système dans lequel une seule autorité est à élire lors d'une élection, l'exécutif étant ensuite une émanation de la majorité du législatif).



Mais il paraît vraisemblable que, parmi les personnes ne maîtrisant pas toutes les subtilités du système électoral, certaines ont pu être influencées par la formulation des explications accompagnant le matériel électoral. En effet, en 2011, l'accent était mis, dans chacun des deux matériels (Conseil communal et Municipalité), sur le fait qu'il ne fallait utiliser que « un seul bulletin ». Le fait qu'il s'agissait d'un seul bulletin « par scrutin », donc d'un bulletin pour le Conseil communal et d'un autre pour la Municipalité, était bien présent, mais peu mis en évidence. En 2006 (755 bulletins de différence contre 1'535 en 2011), la priorité avait été différente dans le choix des formulations : l'accent avait été mis sur le fait que l'enveloppe de vote devait contenir « deux bulletins, un pour le Conseil communal et un pour la Municipalité ». Trop d'électeurs ayant utilisé plus d'un bulletin par scrutin, il avait été décidé d'insister sur ce risque d'erreur en 2011.

Cela sera évidemment amélioré à l'avenir, de façon à éviter de dissuader malencontreusement l'électeur de voter pour les deux scrutins, sans pour autant qu'il commette l'erreur d'utiliser deux bulletins ou plus pour un même scrutin.

### 5.2.3 Intentions du Canton

Presque simultanément au postulat de M. Tschopp, le député Raphaël Mahaim a déposé le 31 mai 2011 au Grand Conseil un postulat intitulé « *Pour que la complexité du système électoral ne soit pas un obstacle à la participation des électeurs !* ».

Ce postulat, basé lui aussi sur le taux de participation des élections communales du 13 mars 2011, jugé décevant et à la baisse, proposait plusieurs pistes, à étudier pour l'ensemble des élections, voire aussi pour les votations en ce qui concernait certaines des pistes :

1. des explications plus attractives dans le matériel de vote, avec croquis, illustrations, etc. ;
2. l'organisation de séances officielles d'information ;
3. des campagnes de sensibilisation ciblées à l'intention des nouveaux citoyens (naturalisés, jeunes, étrangers,...) ;
4. la création d'un site internet permettant de composer sa liste, de faire vérifier sa conformité et de l'imprimer pour l'utiliser pour voter, et la création d'un logiciel pour réseaux sociaux ou d'une application pour smartphones sur le même modèle.

Le Conseil d'Etat a répondu comme suit, point par point, aux quatre pistes présentées ci-dessus :

1. Les informations disponibles par exemple sur internet sont considérées comme suffisantes. Le Canton renvoie en outre également à la brochure du BLI (« *Votre guide. Un mode d'emploi pour mieux comprendre la citoyenneté* », voir sous point 4.3.2.3).
2. Des séances d'information sont considérées comme d'un « *effet insignifiant* » ;
3. Le Canton rappelle l'existence du dépliant de 2003 destiné aux étrangers (voir sous point 4.3.2.1), que les communes peuvent commander. Il renvoie en outre également à la campagne et aux divers documents du BLI et annonce avoir mis les pages lausannoises en lien sur ses propres pages consacrées au vote des étrangers. Enfin, il annonce être le premier canton romand à s'être associé à la démarche easyvote (voir sous points 4.3.3.2 et 4.3.3.3), ce qui débouche depuis le scrutin du 25 novembre 2012 sur la publication d'une brochure easyvote spécifiquement vaudoise lors des votations comprenant des objets cantonaux, brochure que les communes et écoles peuvent commander.
4. Des développements de ce type seraient d'une complexité (y compris juridique) et d'un coût élevés, pour des utilisations occasionnelles. La priorité va à d'autres projets comme le vote par internet des Suisses de l'étranger et les corrections et améliorations de Votelec (dont certaines demandées par la Ville de Lausanne).

#### 5.2.4 Proposition d'introduction d'une brochure explicative spécifique aux élections communales

Cette idée est le véritable objet du postulat de M. Tschopp.

En comparaison avec ce qui fait ailleurs, le Canton de Vaud est incontestablement en retard en matière de brochures explicatives lors des élections.

Sur le plan fédéral, la Chancellerie fédérale édite, depuis de nombreuses années, lors de l'élection quadriennale au Conseil national, une brochure explicative très vivante et didactique (par exemple : « *Un menu épicé pour l'automne. Eléments clés en vue de l'élection du Conseil national le 23 octobre 2011* », brochure en couleurs de 32 pages, présentant le système politique, le système électoral et les partis), envoyée à tous les électeurs du pays. De nombreux cantons y ajoutent leur propre brochure explicative pour l'élection des deux représentants au Conseil des Etats, mais pas le Canton de Vaud, qui pratique le même système que pour les élections cantonales (voir paragraphe suivant) et ne semble pas vouloir en changer en 2015.

Sur le plan cantonal, la plupart des cantons publient une véritable brochure explicative décrivant aux électeurs comment élire le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Le système vaudois, avec des pages de pur texte, sans aucune illustration, faisant partie intégrante du carnet de listes, ou « encadrant » les listes électorales volantes, est véritablement désuet. Il ne paraît cependant pour l'instant pas dans les projets du Canton d'en changer en 2017.

Enfin, sur le plan communal, certains cantons fournissent la brochure explicative des élections communales, tandis que d'autres laissent à chaque commune le soin de procéder comme elle l'entend. C'est le cas du Canton de Vaud, et la Ville de Lausanne a jusqu'ici opté pour le même système que celui pratiqué par le Canton pour les élections cantonales.

Selon les informations reçues, le Canton n'entend pas développer à l'avenir de matériel pour les élections communales. La Municipalité étant favorable à une modernisation, elle envisage d'adresser aux électeurs lausannois, lors des prochaines élections communales de 2016, une brochure explicative accompagnant les listes du Conseil communal et de la Municipalité.

Cette brochure devra conserver, au niveau de la précision des textes et des explications, la rigueur qui a prévalu jusqu'ici. En revanche, un effort important peut de toute évidence être fourni en matière de lisibilité, d'illustration et d'esprit didactique. Il pourra être intéressant de s'inspirer de certains des contenus de la brochure d'information « *Votre guide. Un mode d'emploi pour mieux comprendre la citoyenneté* » (voir sous point 4.3.2.3).

La question de la présentation, dans cette brochure, des forces politiques ayant déposé des listes demeure ouverte. La Chancellerie fédérale le fait lors de l'élection au Conseil national, en mettant à disposition de chacune un nombre de caractères défini, et en demandant le respect d'un canevas (par exemple : une introduction générale, suivie des « trois points forts » de l'action du parti). La Municipalité n'a pas d'a priori négatif à ce sujet.

A titre de comparaison, notons que la conception et l'impression d'une brochure lors d'une votation communale est d'environ 50'000 francs. On peut s'attendre à une charge financière au moins équivalente. Elle sera financée soit dans le cadre de l'enveloppe financière disponible, soit par le biais d'une demande de financement spécifique auprès du Fonds du développement durable.

Enfin, même si cela n'était pas mentionné dans le postulat, revenons sur l'idée du député Mahaim de développer un site internet (et/ou un logiciel pour les réseaux sociaux, une application pour smartphones, etc.) permettant de composer sa liste, de faire vérifier sa conformité aux prescriptions légales et de l'imprimer pour l'utiliser pour voter, à la place des bulletins officiels. Si une telle idée paraît séduisante au premier regard, ce projet demanderait des moyens (financiers, en ressources humaines et techniques) considérables, pour une utilisation épisodique. Il est aussi délicat sur le plan juridique, en particulier par rapport au risque d'utilisation par l'électeur de la liste imprimée, utilisation qui n'est pas possible

actuellement. Le Canton excluant de se lancer dans un tel projet, la Municipalité n'entend pas aller dans cette direction.

## 6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame le présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2013/40 de la Municipalité, du 29 août 2013 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « *Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques* » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Solange Peters et consorts « *Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère* » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean Tschopp « *Aux urnes citoyens !* ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

## Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Henri Klunge (PLR), rapporteur, Eliane Aubert (PLR), Gianfranco Gazzola (Soc.), Evelyne Knecht (La Gauche), Gaëlle Lapique (Les Verts), Gilles Meystre (PLR), Solange Peters (Soc.), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Laurent Rebeaud (Les Verts).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

### **Rapport photocopié de M. Henri Klunge (PLR), rapporteur**

Présidence : Henri Klunge.

Membres présents : Mme Eliane Aubert, M. Gianfranco Gazzola, Mme Evelyne Knecht, Mme Gaëlle Lapique, M. Gilles Meystre, Mme Solange Peters, M. Jacques-Etienne Rastorfer (remplace M. Francisco Ruiz), M. Laurent Rebeaud.

Membres absents : M. Alain Voiblet

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Daniel Brélaz, directeur de l'administration générale et culture ; Mme Estelle Papaux, cheffe de service et Mme Gabriela Amarelle déléguée intégration.

Notes de séances : Sylvain Jaquenoud. Que je remercie ici pour l'excellence de son travail.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 18 décembre 2013

Début et fin de la séance : 16 h-17 h 30

Le président se fait confirmer dans sa fonction et invite M. Brélaz à présenter ses collaborateurs ainsi que le rapport-préavis dont il est question.

Le président donne ensuite la parole aux différents motionnaires. Un des motionnaires relève que la Municipalité favorise l'intégration à l'information. L'autre motionnaire regrette que les moyens utilisés ne soient pas plus technologiques et se demande comment l'efficacité des différentes actions entreprises sera évaluée lors des prochaines votations/élections. Les deux approuvent la réponse municipale.

M. le Syndic évoque les problèmes de différence entre monde réel et virtuel et de l'implication dans les affaires communales pour les nouveaux arrivants.

Une commissaire demande que les chiffres et l'évaluation des différentes actions entreprises soient régulièrement publiés et comparés aux statistiques des autres grandes villes de Suisse. Il lui est répondu qu'une évaluation est impossible vu l'absence d'objectifs.

Le fait que les étrangers bien intégrés sont maintenant plus facilement naturalisés modifie les statistiques, car ce sont souvent aussi les personnes qui votent le plus.

Un commissaire rappelle que le fait de ne pas voter est aussi un choix que nous devons respecter. Il relève aussi que le fait qu'accorder le droit de vote n'a pas aidé à l'intégration des étrangers, dans la mesure où ce sont les personnes déjà bien intégrées qui ont profité de ce droit. Un commissaire ajoute que l'abstentionnisme est aussi élevé chez les Suisses et que le but est simplement de tendre à une augmentation constante de la proportion d'étrangers utilisant leur droit de vote.

Un membre de la commission propose que les autorités écrivent une lettre à toutes les personnes pouvant participer à leur première votation/élection, faisant ainsi preuve d'une certaine reconnaissance à leur égard.

Une commissaire trouve que les campagnes contre l'abstentionnisme doivent viser toutes les personnes qui ne votent pas et non uniquement une certaine frange de la population.

Un commissaire déplore que rien de nouveau n'ait été mis en place pour répondre à ces motions et relève que le fait de voter ne favorise plus l'intégration depuis la généralisation du vote par correspondance.

M. le directeur rappelle que le problème est identique dans toutes les collectivités.

Une des représentantes de l'administration rappelle que toutes ces actions sont évaluées et rapportées dans le programme « Votre Ville, Votre Vie, Votre Voix » et que la Confédération peut prendre ce rapport comme modèle car il n'a pas d'équivalent dans les autres villes de Suisse.

Une commissaire ajoute que le nouveau Plan d'Etudes Romand (PER) redonne une priorité à l'éducation civique.

Le Président procède ensuite à la lecture chapitre par chapitre du rapport-préavis.

Une commissaire demande alors de rappeler à chaque votation/élection l'importance de ce geste et désire avoir des statistiques précises en matière de vote des étrangers.

Des commissaires s'étonnent que la proportion de femmes et d'hommes votant chez les étrangers soit identique et demandent de contrôler les chiffres auprès de Statistique Vaud, ce qui a été fait. Ils souhaitent aussi pouvoir disposer de ces statistiques pour les 18-25 ans. (NDR : Un fichier avec tous les chiffres a été fourni aux membres de la commission).

Un commissaire voudrait avoir accès au rapport « Votre Ville, Votre Vie, Votre Voix ». NDR : En voici le lien. <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/sports-integration-et-protection-population/service-administratif-et-integration/Bureau-lausannois-pour-les-immigres/citoyennete/participation-politique/mainArea/01/col2/00/links/02/linkBinary/Evaluation-votre-ville-votre-vie-votre-voix-2011.pdf>.

Le président passe ensuite au vote des 3 conclusions du rapport-préavis.

### **Conclusion(s) de la commission**

- Réponse à la motion Meystre : acceptée par huit voix pour et zéro contre
- Réponse à la motion Peters : acceptée par huit voix pour et zéro contre
- Réponse au postulat Tschopp : acceptée par huit voix pour et zéro contre.

### Discussion

**M. Henri Klunge (PLR), rapporteur** : – Suite à ce rapport, le Conseil des jeunes de la Ville de Lausanne m'a envoyé une lettre pour nous encourager à accepter les conclusions de ce préavis.

La discussion est ouverte.

**M. Gilles Meystre (PLR)** : – Parmi ceux qui ont été à l'origine de ce préavis, je suis le dernier des Mohicans, puisque M<sup>me</sup> Peters et M. Tschopp ne sont plus là. Je me sens dans le devoir d'intervenir. Nous partageons tous une même préoccupation : la participation civique des jeunes et de la population étrangère dotée du droit de vote.

Nous avons tous pris acte de ce préavis avec, pour certains, un certain nombre de réserves et de regrets. Mais je crois qu'il s'agit d'en retenir les quelques éléments suivants. D'abord, l'information aux citoyens : qu'ils soient jeunes ou étrangers, c'est un des moyens de favoriser la participation civique. Mais les études ont démontré que c'est un moyen peu déterminant. Le critère le plus déterminant, c'est le degré d'intégration des étrangers ; c'est là qu'il y a de la redondance : plus on est intégré, plus on participe civiquement. Autre constat et postulat de la Ville : Lausanne en fait beaucoup dans ces deux domaines – information et intégration. Elle fait beaucoup en matière d'information durant la législature, mais également à la veille des votations. Dernier constat, s'il convient d'en faire davantage, c'est à d'autres échelons d'agir et pas à la Ville qui, en l'occurrence, fait beaucoup.

Alors, on peut vivre avec ces positions et avec cette réponse. Mais je regrette, à titre personnel – je n'irai pas jusqu'à m'exprimer pour les deux autres initiants –, qu'on n'ait pas un regard plus large de la part de la Municipalité, en attendant qu'elle s'intéresse à ce qui se passe dans d'autres communes, à ce qui se passe dans d'autres grandes villes, où il y a les mêmes interrogations.

Il faudrait aussi parler un peu plus de l'évaluation des politiques publiques mises en place dans ce domaine et de l'évaluation des mesures mises en place par la Ville de Lausanne. Ce préavis en dit peu sur ces deux domaines, mais ce n'est absolument pas une raison pour le refuser et, à titre personnel, j'accepterai cette réponse municipale, comme le fera le groupe PLR.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – La lecture de ce préavis est fort intéressante et nous ramène quelques années en arrière, lorsque le corps électoral vaudois avait accepté la participation des étrangers au vote au niveau communal – droit de vote et d'éligibilité. Souvenez-vous que la Municipalité avait très bien fait les choses en organisant des séances décentralisées dans les quartiers à la suite de ce vote, dans lesquelles elle expliquait à la population étrangère notamment la façon d'entrer un peu dans la politique lausannoise ; ensuite, chaque parti pouvait, avec son héraut, ou son porte-parole, donner le point de vue de son parti, ce qui s'apparentait à de la propagande. C'était intéressant, parce que, plus on se dirigeait à gauche, plus les objectifs étaient dithyrambiques. Dans une gauche raisonnable ou moyenne, on disait qu'on ne s'arrêterait que lorsqu'on aurait la même chose, c'est-à-dire le droit de vote et d'éligibilité, au niveau cantonal, et quand on allait très, très à gauche, on plantait la bannière au Palais fédéral et on disait qu'on ne s'arrêterait que quand on pourrait obtenir le droit de vote et d'éligibilité des étrangers au niveau fédéral. Fort bien !

La réalité – et ce n'est pas l'UDC de service qui le dit, mais c'est le rapport-préavis –, c'est que la proportion d'étrangers qui votent à Lausanne est tout simplement deux fois moins

nombreuse que celle des Suisses. Je n'en tire aucune conclusion ni triomphalisme, mais je ne bats pas ma coulpe. Cela signifie simplement que, lorsqu'on accorde quelque chose – et cela a été fait sans réserve – il faut un certain nombre de générations politiques pour arriver à ce que la participation des étrangers entre dans les mœurs, pour qu'ils manifestent un intérêt pour la vie politique et pour qu'ils se fassent élire ; on en a quelques-uns. Je tenais simplement à rappeler que, de temps en temps, il y a loin de la coulpe aux lèvres, mais il ne faut pas se décourager pour autant.

**M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique (Les Verts) :** – Ce que je voulais dire a déjà été dit par mon préopinant, M. Meystre. Je remercie la Municipalité pour ce rapport-préavis, qui montre l'étendue des mesures prises par la Ville en la matière, qui sont importantes et efficaces. Je salue notamment le travail du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) en matière de ce qui est fait pour l'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme.

Deux aspects auraient pu être plus étayés dans ce rapport, que je trouve très bon : premièrement, comme l'a dit M. Meystre, l'aspect d'évaluation des différentes mesures mises sur pied, comment pense-t-on que ces mesures atteignent les objectifs fixés ; et puis, l'éducation à la citoyenneté est, certes, de la compétence du Canton – c'est dans le Plan d'études romand –, mais on sait que c'est vraiment le parent pauvre des différentes mesures éducatives à l'école. Je me demandais si la journée à école continue, avec tous les projets de parascolaire qui sont mis sur pied, ne pourrait pas être l'occasion d'insérer des projets d'éducation à la citoyenneté, qui peuvent être dans un cadre relativement informel ; ce sont des projets importants et qui portent leurs fruits – il y a des évaluations qui le prouvent.

Mais, à nouveau, je salue la Municipalité pour tous les efforts qui ont été entrepris en matière d'intégration et d'éducation à la citoyenneté de toutes les populations. C'est pourquoi le groupe des Verts approuvera ce rapport-préavis.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, sports, intégration et protection de la population :** – Je suis ravi que ce préavis satisfasse les postulants et les autres intervenants.

En matière d'intégration, comme l'a relevé M. Meystre, il y a, bien sûr, la politique spécifique en matière d'intégration, mais il y a aussi toute la politique transversale, « ordinaire » en matière sportive, culturelle, de l'enfance qui participe aussi, et de manière très importante, à l'intégration.

Ce qui est développé spécifiquement en matière d'information des droits civiques, qui est un projet porté par le BLI et le Secrétariat municipal, avec plusieurs actions d'information, des brochures et des ateliers pour dire aux gens comment voter, avec un bus citoyen qui sillonne les quartiers, notamment lorsqu'il y a des votations, pour indiquer comment on vote techniquement, avec un film de sensibilisation, c'est un projet qui a été relevé par d'autres villes suisses, qui s'inspirent de ce qui se fait à Lausanne. On ne peut que s'en réjouir, puisque, depuis de très nombreuses années – depuis 1970 –, Lausanne est pionnière en matière de politique d'intégration. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut se reposer sur ses lauriers et ne pas innover.

La discussion est close.

**M. Henri Klunge (PLR), rapporteur :** – La commission a accepté les trois conclusions à l'unanimité.

**La conclusion N° 1 est adoptée sans avis contraires et 1 abstention.**

**La conclusion N° 2 est adoptée sans avis contraires et 1 abstention.**

**La conclusion N° 3 est adoptée sans avis contraires et 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2013/40 de la Municipalité, du 29 août 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « *Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques* » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Solange Peters et consorts « *Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère* » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean Tschopp « *Aux urnes citoyens !* ».

---

**Pétition du POP & Gauche en mouvement Vaud et de la Fondation du Vivarium de Lausanne (11 336 signatures) : « Le Vivarium doit vivre ! »**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Anne-Lise Ichters (PLR), rapportrice**

Présidence : Henri Klunge.

Membres présents : Caroline Alvarez Henry ; Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Xavier de Haller ; Anne-Lise Ichters ; Evelyne Knecht ; Francisco Ruiz Vazquez ; Sandrine Schlienger ; Maria Velasco ; Anna Zürcher.

Secrétaire : Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil communal, que nous remercions vivement pour son excellent travail.

Lieu : Salle des commissions.

Date : 16 décembre 2013

Début et fin de la séance : 17 h 30 - 18 h 30

Municipal concerné : M. Daniel Brélaz, syndic

M. Denis Décosterd, chef du service Développement et communication.

Pétitionnaires : M. David Payot ; Mme Céline Misiego.

Rapportrice : Mme Anne-Lise Ichters

**Discussion préalable**

Le Président annonce qu'il est membre du comité du Vivarium. Il n'y a pas d'opposition relevée au fait qu'il dirige la séance.

**Objet de la pétition**

La pétition, lancée par le Vivarium et par le POP et Gauche en mouvement, munie de 11'336 signatures, a été adressée au Grand Conseil et au Conseil communal. La Fondation du Vivarium n'est pas représentée par manque de disponibilité. Le sursis concordataire a été trouvé et le Vivarium a rejoint Aquatis. La charge en personnel a été diminuée pour éviter la faillite. Ainsi le personnel travaille presque 7/7 jours. L'activité de mise en refuge a été arrêtée, malgré la demande. Le Vivarium doit rester durant encore 2 ans dans les locaux qui sont les leurs. Le 15 décembre une conduite a encore éclaté. L'endroit est très mauvais du point de vue énergétique. Enfin, l'accès est difficile car l'entretien du chemin est lacunaire. Les pétitionnaires estimant que ce n'est pas à la Ville de résoudre tous ces problèmes, une

pétition a également été déposée au Canton. Les pétitionnaires saluent l'avance financière faite par la Ville et l'abandon de créance par les Services industriels. Pour assurer l'avenir du Vivarium il faut instaurer une vision. M. le Syndic ajoute qu'un certain nombre de choses ont été décidées ces derniers mois. Un rapprochement entre le Vivarium et Aquatis est prévu en 2016 pour une partie des locaux. Le Conseil d'Etat ne serait pas entré en matière s'il avait été question de faire une « super SVPA ». Il y aura un avenir commun à Vennes. Dès 2016, les locaux actuels seront abandonnés. La Ville ne va pas investir 4 millions pour refaire le bâtiment. Ces travaux dureraient 18 mois et dans 24 mois, le Vivarium quitterait les locaux. La Ville a fait un crédit supplémentaire, le Canton et la Ville vont maintenir la subvention actuelle. Aquatis mettra le reste de la somme. D'autres décisions seront prises durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Elles doivent être avalisées par le Conseil d'Etat. La fonction de recherche du Vivarium, évoquée il y a 5 ans, qui aurait demandé la construction d'un nouveau bâtiment à Dorigny, a été abandonnée. Le Canton cherche des mesures de soutien réelles. Un commissaire dit que les subventions annuelles seront votées par le Conseil communal. M. le Syndic dit qu'il y a un contrat qui prévoit qu'Aquatis payera tous les frais transitoires. M. Le Syndic et son chef de service disent que l'opération Aquatis est une opération en plusieurs étapes. En 2014-2015, Aquatis s'est engagé à financer les besoins non couverts. Il manquait 185'000 francs et Aquatis s'est engagé à financer ce montant. C'est grâce à cette intervention que le concordat a pu être signé. Aquatis n'a pas vocation à jeter l'argent par les fenêtres, il faudra donc réduire la voilure. Il avait été question que le Vivarium et Aquatis signent une convention juste avant la fin du concordat, pour une reprise complète. La signature a été différée par Aquatis pour éviter de devoir répondre à des revendications de créanciers non satisfaits par le concordat. Mais la signature de l'intégration est prévue pour la suite. Sur le plan des activités, la fonction du Vivarium est de présenter les animaux et de sensibiliser les visiteurs à la biodiversité. La fonction refuge ne va pas être préservée. Un commissaire dit que le sursis a été homologué par le juge. Il demande confirmation que la pérennité du Vivarium est assurée jusqu'en 2016. Cela lui est confirmé. Un commissaire demande si la survie du Vivarium, bien qu'assurée, concerne aussi le nombre de salariés. Le chef du Service du développement et de la communication dit que l'essentiel du personnel est maintenu aux mêmes conditions. Il y a eu des diminutions de personnel qui datent d'avant le concordat. La masse de travail pour s'occuper de ces animaux est importante. Les pétitionnaires disent que la tâche de refuge a effectivement été abandonnée et le Vivarium ne tient pas à conserver cette tâche. Pour ce qui est des tâches scientifiques, il y a une collaboration avec la faculté de biologie. Il y a eu un soutien de la Commune avec une exigence de remaniement du conseil de fondation. Le chef du Service du développement et de la communication dit que la fonction scientifique actuelle sera maintenue. La fonction d'urgence, lors de la découverte d'animaux venimeux dans un appartement, est maintenue. Elle pourrait donner lieu à une discussion avec le Canton après 2016 pour un financement de prestations de conseil.

### **Position de la Municipalité**

Un commissaire demande s'il y a la garantie que le Vivarium va persister. Elle demande des informations complémentaires sur les conditions de travail du personnel. M. le Syndic et son chef de service disent que la garantie est donnée et que le Vivarium va être intégré à Aquatis. Cela impliquera l'abandon de quelques animaux. Ceux-ci seront repris par d'autres zoos. Quant aux conditions de travail, il confirme que cela demande un fort investissement de la part du personnel. Il rappelle qu'une institution comme celle-ci ne peut pas fonctionner s'il n'y a pas d'investissement de la part du personnel. Si les gens font des heures supplémentaires, elles leur sont payées. Il répète que sans ce côté passionné, il est difficile d'assurer le fonctionnement courant d'une telle institution. Un commissaire demande si le personnel actuel va être intégré à Aquatis. M. le Syndic et son chef de service disent que les discussions sont en cours. Cela sera probablement le cas pour 3 à 4 personnes sur les 5 personnes actuelles. Il note que sur les personnes qui travaillent aujourd'hui, il y en a qui ont des situations transitoires. Il note que parmi eux un doctorant aura probablement d'autres perspectives dans 2 ans. Un commissaire dit qu'une subvention restera jusqu'à 2016 et demande ce qui se passera au-delà. M. le syndic dit que s'il y a des investissements, ce sera



par des contrats de prestations. Il dit qu'il est difficile de trouver des arguments pour donner une subvention à Aquatis. Par contre les contrats de prestations, lors de morsures par exemple, sont imaginables. Il y a une procédure cantonale en cours. Une commissaire dit que les travaux faits il y a 10 ans, pour faire une salle de conférence, n'ont pas eu l'effet escompté. Elle met l'accent sur l'accessibilité, notamment par le chemin qui ne supporte pas les intempéries. Elle demande s'il y a une possibilité de stabiliser le terrain d'ici à 2016. M. le Syndic et son chef de service disent que lors des discussions, les promoteurs d'Aquatis ont affirmé ne pas vouloir demander de subventions. Pour les salles de conférences du Vivarium, cela a été fait sans se demander si cela répondait à un besoin parce que la Loterie Romande avait mis de l'argent. Dans les faits cette salle de conférence ne répond à aucun besoin et qui ne sert à rien. Quant au chemin, c'est une route privée. Il faut que les propriétaires se mettent d'accord entre eux. Cela pourrait coûter entre 30 et 50 millions si la Commune devait investir. Aujourd'hui un accord a pu être trouvé entre les voisins et la nouvelle direction du Vivarium. En outre, celle-ci a trouvé un accord avec une entreprise pour faire goudronner le chemin. La situation devrait être améliorée d'ici le printemps pour faciliter l'accès. M. le syndic dit qu'à ce stade, le rapport-préavis ne lui paraît pas adéquat, le classement ne serait pas non plus un bon choix.

### ***Délibération de la commission***

Un commissaire est rassuré sur l'avenir du Vivarium. Il lui semble que l'académie de Savatan travaille de plus en plus pour récupérer les reptiles. Ce programme est mis sur pied depuis 2012. Les agents de police auront donc une formation. Il note que la situation du Vivarium est pérenne. Les lausannois sont attachés au Vivarium et il est donc important de leur donner une réponse. Il y a un intérêt scientifique de maintenir ce Vivarium. Elle plaide pour un renvoi pour communication. Une commissaire a un doute sur les animaux rares qui pourraient être donnés à d'autres zoos. Elle souhaite avoir un avis sur cette question. Elle voudrait avoir des informations sur la situation du personnel jusqu'à 2016. Elle aimerait savoir si c'est Aquatis qui va décider de qui est engagé ou non. Elle demanderait un préavis pour répondre à ces questions. Une commissaire n'a pas le sentiment que les gens vont au Vivarium pour voir des espèces rares, donc le départ des animaux rares ne devrait pas péjorer l'attractivité du Vivarium. Pour l'avenir du personnel, elle est rassurée par ce qu'a dit le chef de service. Elle pense qu'il faut se demander si le cadre imposé par la loi est respecté. Un commissaire dit que le Vivarium et Aquatis sont des fondations de droit privé. Dès lors les collectivités publiques interviennent de manière indirecte. D'une part parce qu'elles paient des subventions et parce qu'elles ont en contrepartie un représentant au conseil de fondation. Le Conseil pourrait seulement avoir un impact en augmentant les subventions. Mais la COPET ne peut pas subordonner sa décision au fait que les fondations respectent ou non les conditions de travail. La COPET peut demander des informations, mais il faut savoir ce qui pourrait être fait si les informations ne convenaient pas. Le Conseil communal pourrait décider d'augmenter les subventions mais sans garantir que cette augmentation ait l'effet escompté. Une commissaire pense que les animaux qui devraient quitter le Vivarium pourraient être échangés avec d'autres structures. Une commissaire dit qu'elle a entendu des choses contradictoires : il y a eu des diminutions de personnel avant le concordat, et que maintenant cela fonctionne avec des passionnés. Elle se demande pourquoi le Vivarium ne fonctionnait pas déjà avec des passionnés avant le concordat. Une commissaire reste sur le fait que le message de M. Décosterd est rassurant concernant le personnel. Un commissaire dit que la Commune a un devoir de vérifier que les conditions de travail et salariales sont respectées. Les explications du syndic et du chef de service lui ont convenu. De ce fait il pense que le rapport-préavis est inutile, ceci d'autant plus que le rapport-préavis risque de ne pas être remis avant que le Vivarium ne soit transféré à Aquatis. Le Président dit que par rapport aux espèces protégées, il y en a certaines qui ne sont même pas visibles par le public. Le fait de les avoir permet d'obtenir du soutien financier de la part d'institutions. Dès lors, d'autres zoos seront tout contents de pouvoir les accueillir pour être les futurs bénéficiaires de ces soutiens financiers.

### Délibération de la commission

*A l'unanimité des membres présents, la commission des pétitions décide de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication, au sens de l'article 73 lit. b RCCL et vous invite à en faire de même.*

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Anne-Lise Ichters (PLR), rapportrice** : – J'ai une petite correction mineure à apporter à mon rapport : dans la discussion préalable, il faut ajouter que le président de la Commission des pétitions est membre du comité de soutien du Vivarium.

La discussion est ouverte.

**M. David Payot (La Gauche)** : – Une citation, dont j'ignore l'origine, dit que « l'idéalisme permet de disserter sur un couteau sans manche dont on a perdu la lame ». Je ne sais décidément pas ce que cela vaut pour définir et comprendre l'idéalisme, mais, selon cette définition, la réponse de la Municipalité sur le Vivarium est un peu idéaliste.

En effet, on nous a garanti que le Vivarium sera sauvé, mais en modifiant ou en ne garantissant pas la pérennité d'un certain nombre de détails : le lieu, le nom, la structure juridique, le financement, le personnel, les animaux exposés et les activités. Donc, il y a un certain nombre de questions qui restent ouvertes.

Concernant le lieu, on ne peut que saluer le fait d'être hébergé dans des locaux plus adéquats et plus accessibles. En ce qui concerne le nom, la structure juridique et le financement, par contre, nous sommes attachés à un fonctionnement sous forme de fondation, épaulée par une association, et à un financement de la Commune de Lausanne, qui sera abandonné. En ce qui concerne le personnel, il est évoqué une diminution du nombre de postes. En ce qui concerne les animaux, la presse s'est fait l'écho des animaux qui sont actuellement remis à d'autres zoos faute de pouvoir les conserver. En ce qui concerne les activités, en tout cas la tâche de refuge sera, a priori, abandonnée pour les animaux trouvés par la police ; les interventions au cas par cas, en secours aux pompiers ou à la police restent à déterminer.

On peut donc dire que l'essentiel est sauf, qu'il restera une activité du type du Vivarium dans le cadre du musée d'Aquatis. Néanmoins, nous espérons que la communication que donnera la Municipalité sur le sujet sera détaillée. Nous serons attentifs tant à la structure qui permettra de continuer ces activités qu'à son contenu. Et nous espérons qu'il ne s'agira pas simplement d'une exposition de lézards et que le côté passionné qu'il y a dans cette structure depuis sa fondation pourra être maintenu, avec certaines tâches, par exemple, de préservation des espèces, qui existent actuellement.

Ceci dit, nous remercions la Municipalité, qui a été une des collectivités qui est intervenue le plus fortement pour soutenir le Vivarium et lui éviter la faillite au cours des derniers mois.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Comme tous les signataires de cette pétition, que je n'ai pas signée, je soutiens ce Vivarium en allant le visiter de temps en temps. La dernière fois que j'y suis allé, c'était le jour de l'accord concordataire. Les Services industriels ne récupèrent que des pour-cent de leur facture. Il faut se rappeler que le soutien au Vivarium a été constant par le non-paiement ; l'entier de la facture notamment de gaz n'a pas été récupéré, je crois. Je dois dire que j'ai été un peu agacé face aux difficultés de cette institution quand j'ai vu dans la presse la grande publicité sur l'acquisition d'un varan transporté dans le jet privé de Christian Constantin, qu'on connaît comme étant un grand défenseur des espèces menacées ; après tout, il trafique des bipèdes à crampons...

Il y a deux varans à Servion, ce n'est pas très loin, c'est dans le réseau tl ; je crois qu'on a une concentration de varans dans le Canton de Vaud assez exceptionnelle, et je crois qu'on est juste après l'île de Komodo. Il y a pas mal de légèreté dans la gestion de ce lieu et j'espère que la suite, à Aquatis, sera un peu plus sérieuse. J'ai l'impression qu'on finance une passion de quelques personnes et que, dans le fond, l'intérêt public est relativisé.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – Une fois n'est pas coutume, j'aimerais abonder dans le sens du chef du groupe socialiste. En effet, même si on peut apprécier le Vivarium – c'est le cas de la population lausannoise –, il faut tout de même relever que, durant de nombreuses années, la Ville de Lausanne et son exécutif ont laissé se dégrader une situation qui est devenue grave, au point que la Ville a dû abandonner de très nombreuses créances. Il faut espérer que, dans la période intermédiaire qu'on vit actuellement, avant une solution plus durable, de nouvelles dettes ne soient pas contractées.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Je parle à la fois en tant que directeur des Services industriels, puisqu'il en a été question, et en tant que suppléant du syndic. La Commission des pétitions a demandé – et je pense que vous allez valider cette demande – qu'une étude et communication vous soit transmise par la Municipalité, ce qui sera fait, bien entendu. Vous avez déjà reçu des éléments d'information liés à ce qui est paru dans la presse à propos du projet Aquatis et des préavis que vous avez validés qui y sont liés.

Deux membres de la Commission des finances se sont exprimés aujourd'hui pour les Services industriels. Je sais que la Commission des finances s'est intéressée à la décision de la Municipalité de soutenir une fondation qui, effectivement, a été mue par des enthousiasmes, par beaucoup d'énergie, mais qui n'a pas forcément toujours été extrêmement cohérente du point de vue de sa mission. Nous aurons donc un grand plaisir à vous répondre à la fois sur des éléments complémentaires au devenir de ce couteau sans manche dont on a perdu la lame, mais aussi de ce que la Municipalité a fait, et j'espère que nous pourrons vous prouver que ce n'était pas une sorte de désinvolture de la Municipalité que d'abandonner, à toute légèreté de cœur, les créances qui ont été celles des Services industriels. Elles étaient effectivement liées au fait que le lieu était très difficile à gérer du point de vue énergétique ; ce n'est pas le meilleur endroit ni les meilleurs dispositifs de construction. Probablement que la poursuite des activités sur le site était véritablement impossible.

**M. David Payot (La Gauche) :** – Mes excuses de reprendre la parole après le municipal. Ce ne sera pas pour le contredire, mais plutôt pour faire remarquer aux intervenants précédents, qui semblaient laisser entendre qu'il y a une certaine légèreté et une certaine incompétence dans la gestion du Vivarium, qu'en tant que collectivité publique, nous pouvons aussi nous dire que nous avons pu avoir un des musées les mieux fréquentés de Lausanne pour une subvention de 60 000 francs par an. Aquatis bénéficiera non pas d'une subvention, mais d'un droit de superficie fort modeste en comparaison du prix au mètre carré dans d'autres régions. Peut-être cela vaudrait-il la peine d'en discuter. Et la Ville de Lausanne était aussi représentée au conseil de fondation du Vivarium au moment où des problèmes ont été constatés. J'estime donc que la Ville, si elle fait des critiques sur la gestion, peut aussi assumer sa part des torts dans les erreurs qui ont pu être commises à ce moment.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Anne-Lise Ichters (PLR) :** – A l'unanimité des membres, la Commission des pétitions a décidé de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication et vous invite à en faire de même.

**La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication sans avis contraire et sans abstention.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition du POP & Gauche en mouvement Vaud et de la Fondation du Vivarium de Lausanne (11 336 signatures) : « Le Vivarium doit vivre ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

**Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Bertrand Picard (PLR), rapporteur, Gianfranco Gazzola (Soc.), Myrèle Knecht (Soc.), Gaëlle Lapique (Les Verts), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Diane Wild (PLR).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population.

**Rapport photocopié de M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur**

La commission s'est réunie le lundi 27 janvier 2014, à 14h30, à la salle 157 du bâtiment administratif du Flon.

Rapporteur : M. Bertrand Picard (*en remplacement de M. Eddy Ansermet*).

Membres de la commission présents : Mme Diane Wild, Mme Myrèle Knecht, M. Francisco Ruiz Vazquez, M. Gianfranco Gazzola (*en remplacement de M. Namasivayam Thambipillai*), Mme Gaëlle Lapique, M. Nkiko Nsengimana (*en remplacement de Mme Claude Nicole Grin*), M. Pierre-Yves Oppikofer.

Membres de la commission absents : M. Henri Klunge, M. Cédric Fracheboud.

Pour l'administration communale (Direction SIPP) : M. Marc Vuilleumier, Conseiller municipal, M. Jean-Claude Martin, chef du service administratif et de l'intégration, Mme Gabriela Amarelle, déléguée à l'intégration, Mme Brigitte Dizerens, pour les notes de séance.

Le rapporteur, M. Picard, ouvre la séance en rappelant qu'elle a pour but de redéfinir les contours de la politique communale d'intégration et salue M. Vuilleumier, les collaborateurs de sa direction, ainsi que les membres de la commission.

Après avoir redonné lecture de l'intitulé du postulat et passé la parole à Monsieur le Directeur pour qu'il présente ses collaborateurs, il propose de l'étudier en 3 niveaux : état des lieux, propositions de modifications telles que le demandent les postulants et analyse des conclusions.

En préalable, le rapporteur fait part de ses intérêts - il est membre de la Commission tripartite pour l'intégration des immigrés (CTI), Président d'une société étrangère implantée à Lausanne, ainsi que l'un des membres fondateurs du FEEL - et demande, si au vu de ces éléments, les membres de la commission désirent qu'il passe la présidence à un autre commissaire. Il n'y a pas d'objection, la présidence est maintenue en l'état.

La parole est donnée au postulant pour qu'il explique les intentions de sa demande. Il rappelle que la politique communale en la matière a été définie il y a une dizaine d'années et repose sur un rapport-préavis adopté en 2003, lequel comprend deux axes : les activités du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) et le soutien matériel et financier apporté par la Ville au FEEL.

Dix après, un bilan du FEEL doit être tiré quant à ses activités, son fonctionnement et l'atteinte de ses objectifs, fixés dans le rapport-préavis de 2003.

Ce postulat s'appuie sur la conception de l'intégration définie par l'ODM et la constitution vaudoise qui dit que les cantons et les communes sont en charge de mettre en place leur politique d'intégration.

Sur la base des constats faits à cette occasion, il conclut qu'il est temps de repenser la politique d'intégration de la Ville de Lausanne, notamment sur les points suivants :

1.- Partant du point de vue que la politique d'intégration est l'affaire de toute une série d'acteurs (Centre social protestant, EPER, Caritas, collectif de soutien aux sans-papiers, etc.) et d'associations d'étrangers qui ne font pas forcément partie du FEEL, il est proposé que le BLI et le FEEL ne soient plus les partenaires exclusifs de la Municipalité.

Le second postulant explique qu'il a décidé de coécrire ce postulat en raison du manque de réaction et de prise de position du FEEL dans des dossiers importants pour lesquels l'on serait en droit d'attendre sa détermination tels que la minorité des Roms, le mentorat, et l'apprentissage des jeunes immigrés par exemple.

Le Directeur rappelle que le travail de cette commission est de déterminer si ce postulat doit être ou non renvoyé à la Municipalité pour rapport-préavis et seulement cela.

Il fait un bref historique des faits et rappelle que Lausanne a été pionnière dans le domaine en engageant notamment un préposé aux immigrés en 1971 déjà.

Par ailleurs, un préavis est en cours de rédaction et devrait répondre aux principales questions posées dans ce postulat, à savoir :

- le bilan du FEEL ne répond actuellement pas aux objectifs fixés et aux buts qui lui sont assignés, d'où la prise d'une première mesure de réduction budgétaire de CHF 40'000.- . Il paraît toutefois nécessaire de continuer à disposer d'une association faîtière qui fonctionne selon les buts fixés. Un contrat de prestations pourrait être passé dans cet esprit
- L'inventaire des partenaires actuels existe et sera annexé au présent rapport-préavis
- l'agrandissement du cercle des partenaires semble opportun, sous la forme d'une CTI élargie, à laquelle participeraient les principales associations ayant un rôle à jouer.

Afin de mieux faire face à la demande récurrente des associations (subventions et locaux), un fonds d'intégration, doté de CHF 100'000.- va être créé, notamment grâce aux nouveaux subsides attendus de la Confédération et du Canton.

Le rapporteur tient à relever que, de son point de vue, la Ville fait déjà beaucoup pour l'intégration. Il pense que la CTI doit être et rester la cheville ouvrière du nouveau dispositif et que ses pouvoirs doivent être renforcés vis-à-vis de l'Administration. Il tient par ailleurs à ce que l'on parle d'intégration et non d'immigration afin d'éviter tout encouragement au communautarisme et insiste sur le fait que les migrants doivent aussi faire en sorte de s'intégrer à la société locale, à ses us et coutumes

Il passe la parole à la directrice du BLI pour présenter son point de vue. Mme Amarelle confirme que le rapport-préavis de 2003 est dépassé et que, pour cette raison, un gros travail a été fait en amont depuis 2008, notamment avec le lancement d'une évaluation externe sur le dispositif lausannois d'intégration, également dans le but de permettre au FEEL de revoir son organisation.

Sur la base de cette évaluation, le BLI, en lien avec la CTI, a intensifié son rythme de travail et augmenté le nombre de réunions. Ils ont travaillé plus particulièrement sur un document (« Construire l'égalité – Lausanne 2016 »), qui donne des orientations en matière de politique communale d'intégration.

Une soirée d'ateliers thématiques a été organisée avec les associations et de nombreux partenaires pour en discuter. S'en est suivi une procédure de consultation publique de trois mois en 2010. Depuis, des changements sont intervenus aux niveaux fédéral et cantonal,

aboutissant au lancement du programme d'intégration cantonal (PIC) le 23 janvier dernier. Sans ce travail préalable, la Ville de Lausanne n'aurait pas été en mesure de proposer au Canton un projet communal d'intégration, toujours préparé en concertation avec la CTI, comportant 17 mesures conformes aux directives confédérales. Elle partage aussi certaines critiques vis-à-vis du FEEL mais demande à ce que soit pris en compte la grande hétérogénéité de la population étrangère de Lausanne, qui complique la tâche de cette association faîtière. Elle pense que l'on s'achemine vers un contrat de prestations, avec un cadre clair et des objectifs concrets et réalistes.

Quant à la CTI, elle précise qu'un élargissement est prévu depuis un moment et que la proposition a été acceptée, lors d'une séance qui s'est tenue le 30 mai 2013.

Le rapporteur décide de faire un rapide tour de table et donne la parole aux différents commissaires. Il en ressort les points suivants : l'un d'entre eux trouve que la Ville de Lausanne fait énormément de choses pour l'intégration et la lutte contre le racisme. Lausanne était pionnière dans le fait d'offrir la possibilité à la population étrangère de se faire entendre par le biais d'une chambre consultative des immigrés. Le FEEL, qui lui a succédé, a eu un rôle positif et a permis à des minorités de pouvoir se faire entendre. Il est d'accord pour soutenir le postulat, mais pense qu'il faut se donner des instruments pour agir dans le nouveau préavis avec des initiatives concrètes et ponctuelles.

Après avoir également fait un bref et précis rappel de la création du BLI en 1971 et par la suite de la chambre et commission communale d'intégration, un autre participant prend position en faveur de ce postulat afin de clairement soutenir toutes les mesures et propositions pouvant permettre une bonne intégration réciproque. Il trouve toutefois que ce postulat est présenté à un moment inopportun : c'eût été à la CTI de traiter ces questions dans le cadre de ses séances.

Mme Amarelle pense également que les aspects historiques sont importants et explique que le BLI prépare pour le mois de mai-juin une publication retraçant les 40 ans de politique d'intégration dans l'idée de partager ces connaissances et de présenter les orientations futures. Une autre conseillère soutiendra également ce postulat et se déclare satisfaite de savoir que le préavis en préparation intégrera les propositions du postulant. Elle adhère au fait que le FEEL doit perdurer en tant qu'association faîtière mais doit être réformé en profondeur.

Le rapporteur, en tant que commissaire, soutient également ce postulat en y mettant toutefois quelques bémols :

- le FEEL dans sa structure actuelle, n'a plus lieu d'être et l'Union des sociétés lausannoises (USL) devrait prendre le relais en ce qui concerne les aspects associatifs. Ce serait l'aboutissement de l'intégration.
- la CTI renforcée devrait avoir un pouvoir décisionnel accru. Toutefois la CTI ne doit pas devenir « une usine à gaz » trop lourde car trop nombreuse. Un juste milieu s'impose mais il est conscient que ce ne sera pas une sinécure.
- il s'agit de parler de campagne contre le racisme et la xénophobie et rappelle qu'il sera particulièrement attentif à ce que le Bureau lausannois pour l'intégration conserve bien cette appellation et ne devienne pas le Bureau lausannois de l'immigration, comme certains en ont exprimé le souhait en d'autres lieux

L'une des commissaires dit partager également les conclusions de ce postulat mais pense qu'il n'est politiquement pas opportun de présenter un tel postulat. Il ne doit cependant pas être le seul acteur de cette politique d'intégration et pense qu'il serait judicieux de vouloir créer une CTI élargie. Elle rappelle que ces faîtières d'associations d'immigrés génèrent souvent beaucoup de frustrations car bien des attentes ne peuvent être concrétisées en leur sein. Elle désire savoir comment la Municipalité va procéder pour renforcer la coordination dans le cadre du futur préavis et demande pourquoi, au vu des besoins identifiés des associations (argent et locaux), le projet de Maison des associations n'a pas encore abouti.

Une autre participante soutient aussi ce postulat et interprète ce qui a été dit sur le FEEL comme une inadéquation entre les objectifs et la structure. Elle estime nécessaire de maintenir le FEEL et ne voit pas comment une CTI, même élargie, pourrait répondre à cela.

L'un des postulants explique qu'il a participé à l'entier du processus de mise en place de la chambre consultative et pense avoir bien suivi le processus de mise en œuvre de la politique d'intégration. L'aspect de plaidoyer fait défaut et il ne voit pas la CTI répondre à ce besoin. En revanche, le FEEL devrait s'en charger de manière beaucoup plus apparente et représenter l'ensemble de la communauté étrangère.

L'autre postulant rappelle que son texte propose de faire un bilan du FEEL et de fixer des objectifs, peut-être moins ambitieux que dans le rapport-préavis de 2003.

Quant à la création d'une commission permanente d'intégration élargie, il pourrait tout à fait s'agir d'une CTI élargie à des partenaires extérieurs à l'administration et au Conseil communal, ainsi qu'à des experts actifs dans le domaine, s'intitulant plutôt Commission multipartite.

Un des participants désire ajouter qu'il est contre la proposition du rapporteur suggérant que l'USL remplace le FEEL. Il ne voit pas comment les intérêts spécifiques de la population étrangère pourraient être traités de cette manière.

A la demande du postulant la liste des 17 mesures d'encouragement spécifiques prévues sera transmise avec les notes de séance.

Le Municipal explique, qu'au sein de l'administration lausannoise, d'autres entités que le BLI participent à la mise en œuvre de mesures spécifiques d'intégration (service du travail, classes d'accueil, centre sportif).

Pour les locaux, il s'avère difficile de trouver une solution satisfaisante, vu de la situation financière actuelle de la Ville, quand bien même il est parfaitement conscient de l'importance pour les associations de la question des locaux.

Mme Amarelle relève que le rapport d'évaluation du dispositif lausannois d'intégration déconseillait fortement que la CTI ait des projets propres, mais estimait qu'elle devait concentrer son action sur les aspects stratégiques et la réflexion globale.

Le rapporteur, après avoir constaté que la parole n'est plus demandée, procède au vote de manière globale : **à l'unanimité, les membres présents de la commission acceptent de proposer à votre Conseil la prise en considération du postulat et sa transmission à la Municipalité pour étude et rapport.**

Il émet le vœu que, lors de la présentation de la réponse municipale et du futur examen du rapport-préavis, le Bureau du Conseil désigne en priorité les mêmes participants qu'à cette réunion afin de gagner en efficacité.

Il lève la séance à 16h05 et remercie les personnes présentes pour leur travail.

#### Discussion

**M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur** : – L'équipe chargée de l'étude de ce travail a souhaité que, lors de la présentation de la réponse municipale et du futur examen du rapport-préavis, le Bureau du Conseil désigne en priorité les mêmes participants qu'à cette réunion afin de gagner en efficacité. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

**Le président** : – Nous en prenons note. Le Bureau traitera cette demande.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche)** : – Ce postulat propose quelques pistes à suivre. Pour rappel, le précédent préavis qui avait défini la politique communale d'intégration date d'il y a une dizaine d'années ; c'était le rapport-préavis 2003/29, qui prévoyait que la politique d'intégration se ferait autour de deux axes : le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) et le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL).

Dans notre postulat, nous demandons que soit effectué un bilan du FEEL. Comme nous l'avons souligné quand nous avons déposé le postulat, nous serons très critiques sur ce qu'il est devenu. Entre-temps nous avons appris par la presse que le FEEL ne sera plus subventionné par la Ville de Lausanne à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine. Cela ne veut pas dire que ce point du postulat est réalisé ; le bilan doit être quand même fait, puisque cela fait trois ou quatre ans que le FEEL ne fonctionne pas correctement. On se demande pourquoi, pendant aussi longtemps, ce dysfonctionnement n'a pas pu être évité ou qu'aucune conclusion n'a été tirée. Ce n'est pas seulement une question de personnes.

Il faudra réfléchir pour savoir comment poursuivre la politique d'intégration. Cela peut très bien être dans la conception même du FEEL, et pas dans la question des personnes qui ont été responsables, mais le fait d'avoir considéré que l'interlocuteur de la Ville était une faitière, une association regroupant elle-même des associations censées représenter les immigrés de la Ville de Lausanne, est-ce vraiment la bonne conception ? Il faudra se pencher là-dessus pour tirer un bilan et un enseignement.

Je rappelle qu'en 2003, quand il y a eu le rapport-préavis, il comprenait déjà un bilan de la politique d'intégration des années nonante, notamment sur les difficultés et sur le bilan négatif qui était fait de la structure précédente, l'organe consultatif, et la décision de mettre en place une nouvelle structure, le FEEL. On en revient donc à la même situation. Il faut remettre à plat tous les éléments de la politique d'intégration pour redéfinir une nouvelle politique d'intégration. Ce postulat ouvre sur pas mal de pistes pour redéfinir cette politique. Nous espérons que la Commune, l'Administration, le BLI et la Direction prendront l'avis de nombreux professionnels et organismes qui sont engagés dans l'intégration à Lausanne, et pas seulement des associations d'immigrés qui existent en ce moment, pour faire le bilan et redéfinir les besoins de la population en matière d'intégration, qui sont en évolution constante, de manière à redéfinir des axes et des priorités de la Ville de Lausanne. En conclusion, le groupe La Gauche soutient ce postulat ; s'il y avait des hésitants, nous vous encourageons à faire de même.

**M. Philipp Stauber (UDC) :** – Il arrive, probablement rarement – on peut dire que c'est la première fois –, que l'UDC appuie un postulat de La Gauche sur le sujet de l'intégration. En effet, nous nous trouvons dans une situation particulière de ce point de vue, mais, à la lecture du postulat, nous n'avons pu que conclure dans son sens.

Dans les conclusions, on évoque sept points : nous sommes 100% en ligne avec cinq sur sept. Nous avons plus de difficultés sur deux des points, mais nous pensons que cela vaut la peine de soutenir ce postulat et de le suivre dans son principal souci, soit de remettre à plat et de, peut-être, réorienter ou réinventer la politique de l'intégration à Lausanne.

Il y a un élément un peu particulier que j'aimerais soulever, mais ce n'est pas du tout une critique : le sixième point du postulat parle de prendre des mesures spécifiques de prévention contre le racisme et soutien des personnes qui en sont victimes, en plus de la semaine annuelle d'action contre le racisme. Là aussi, nous y sommes favorables, pour autant que la notion de racisme soit comprise dans son terme original, donc dans une interprétation restreinte, et qu'on ne mette pas ce terme à toutes les sauces possibles dès que quelque chose ne convient pas. Mais je pense qu'on est en accord avec le postulant sur cette question également. Donc, le groupe UDC soutiendra ce postulat.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Avec tout ce qui a été dit par mes préopinants, je ne vais pas allonger. Les Verts vous encouragent à soutenir ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité. Néanmoins, à titre personnel, je me permettrai un petit commentaire quant au vœu de la commission. Ce vœu appartient à la commission et les membres de ce Conseil ne le partagent pas forcément, sans quoi on pourrait le faire à peu près sur toutes les motions et les postulats qu'on souhaite renvoyer à la Municipalité. Cela dit, les Verts vous encouragent à soutenir ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité.

**Le président :** – Merci, monsieur le conseiller. Je suis d'accord avec vous. Comme je l'ai déjà dit, c'est le Bureau qui tranchera, mais on prend note du vœu de la commission.



**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) :** – Ce qui est important a été dit. Des choses sont faites au niveau de la Municipalité pour repositionner le FEEL ; j’espère que cet exercice pourra être fait, parce que nous pensons que c’est vraiment un outil d’intégration. C’est dommage qu’il soit devenu une maison de service pour des photocopies ou pour des matchs de football ; le FEEL vaut mieux que cela.

Dans mon entendement, quand j’ai cosigné le postulat, je voyais vraiment deux rôles principaux pour le FEEL, celui d’information et d’orientation des organisations de migrants vers les services adéquats, et un rôle de plaidoyer et de prise de position, qui fait vraiment défaut. Et je pense qu’il y a vraiment beaucoup d’espace ; il y a des espaces importants qui pourraient être investis par le FEEL au niveau de l’espace public, par exemple, et des libertés publiques. En ce qui concerne cette connaissance, cette diffusion des devoirs et des droits des migrants, mais aussi de l’ensemble des Lausannois, sur l’espace public, tous les rapports des conflits qui peuvent se passer sur ce domaine et de relations avec la police, il y a vraiment une place à saisir.

Au niveau de l’espace social, il y a des prises de position, un plaidoyer à faire sur les problèmes de discrimination, de racisme, d’accès et d’aide au logement, par exemple, d’accès aux bourses d’études. Il y a tout ce qui a trait au renforcement du lien social. Au niveau de l’espace professionnel, il y a aussi un rôle qui reviendrait au FEEL, ou à une autre organisation – ce n’est pas nécessaire que ce soit toujours le FEEL – tout comme pour les aspects liés au mentorat ou à l’apprentissage, ou à tout ce qui a trait aux assurances-chômage. Enfin, il y a l’espace politique. Il faut savoir comment on accède à cet espace, aux droits des étrangers, comme on vient de le voir dans les différents postulats qui ont été déposés, par M. Meystre et d’autres.

Voilà, il y a des espaces qu’on peut prendre, qui donneraient un sens au FEEL, pour nous, qui avons milité depuis notre tendre jeunesse pour que les migrants puissent avoir un outil d’intégration fort, de *lobbying* et de plaidoyer. J’aimerais vraiment qu’on puisse aller dans ce sens.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – J’espère que les nombreuses interventions de ce soir ne sont pas liées à l’idée que nous avons plus de temps à disposition que d’habitude pour traiter certains sujets.

Vous m’excuserez de prendre la parole également sur ce point, puisqu’il s’agissait de parler principalement de la prise en considération du postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer ; le groupe PLR soutiendra la prise en considération de ce postulat. Néanmoins, les remarques de mon préopinant me poussent à poser des questions, avant la prise de parole de la Municipalité, pour savoir si, à la suite de ce qu’on a pu lire dans la presse s’agissant du FEEL, au-delà de la suppression de la subvention qui existait jusqu’à présent, le FEEL subsiste, et si, respectivement, on lui a laissé l’attribution ou la concrétisation de certaines tâches que la Municipalité pourrait lui attribuer ou lui aurait confiées. C’est juste pour savoir dans quelle zone on se situe, parce que je ne suis pas sûr d’être tout à fait au point sur la situation actuelle des relations entre la Ville et le FEEL.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population :** – J’ai eu l’occasion de le dire il y a quelques minutes, Lausanne a été pionnière en matière d’intégration, notamment en étant la première ville à engager un répondant à tous les problèmes d’intégration au début des années septante. Elle a donc une longue expérience, mais des choses tout à fait nouvelles se sont produites ces derniers mois. Je tiens à en citer deux : le nouveau mode de subventionnement de la Confédération, via le Canton et via les villes, qui a permis d’accroître les montants à disposition des villes qui avaient un délégué à l’intégration, non seulement pour financer les projets déjà existants – c’était une négociation assez difficile avec le Canton –, mais aussi pour avoir de nouveaux projets dans le domaine de l’intégration ; et il y a aussi un autre mandat, financé par le Canton, de lutte contre le racisme et de prévention en la matière.

Le préavis que demande M. Oppikofer est tout à fait pertinent. Dans nos têtes, il est quasiment prêt au niveau de la commission tripartite (CTI) ; on va vous proposer de l'élargir à la société civile, aux syndicats et à d'autres associations.

Concernant le BLI, j'en ai parlé, il y a plusieurs projets. Il y a la création de ce fonds d'intégration. Demain, la CTI analysera les dix-huit projets pour voir lesquels elle soutient. Ce qui n'est pas encore clair, c'est le mode de relation que la Ville doit avoir avec les associations de migrants. Jusqu'à il y a peu, c'était le FEEL qui était chargé de cette mission. On dit toujours que le FEEL devrait être la caisse de résonance des associations de la migration ici, auprès des autorités et de la Municipalité. Après de très nombreux efforts, aidée en cela par quelques membres de la CTI, pour essayer de redonner cette mission au FEEL, la Municipalité a eu la conviction que ce n'était pas possible de continuer de cette manière et que la subvention au FEEL ne se justifiait plus, d'où la proposition qui est faite dans le cadre du budget, que nous allons discuter au mois de décembre, de ne plus mentionner le FEEL dans le cadre d'une subvention, mais de disposer de ce montant, si vous êtes d'accord, dans les casuels, pour regarder quelle politique de relations nous souhaitons développer avec les associations.

Dans ce cadre, la CTI organise un forum ouvert, le 29 novembre, au Palais de Beaulieu, où toutes les associations lausannoises seront conviées. J'espère qu'il y en aura un certain nombre. Les inscriptions sont plutôt réjouissantes. Ce forum ouvert, avec une technique d'animation tout à fait particulière – nous avons vu l'animatrice avec la CTI et des représentants des associations et du BLI –, devrait permettre dans un premier temps de mieux clarifier les besoins des associations en matière de dialogue avec les autorités. J'espère vraiment que cette journée du 29 novembre pourra déboucher sur quelque chose.

Aujourd'hui, pour répondre très précisément à la question de M. Hildbrand, la Municipalité n'attend rien du FEEL. Il peut, bien sûr, continuer à exister, comme chaque association peut continuer à exister, mais ce qui a été convenu, si vous avalisez ceci dans la discussion budgétaire, c'est qu'il n'aura plus de subvention de la Ville, dès 2015, si ce n'est pour deux ou trois choses au niveau des baux, pour des activités que, à notre sens, il ne menait pas ou de manière très imparfaite.

La discussion est close.

**M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur** : – A l'unanimité, les membres de la commission vous proposent la prise en considération du postulat et sa transmission à la Municipalité pour étude et rapport.

**Le postulat est adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur, Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), Myrèle Knecht (Soc.), Françoise Longchamp (PLR), Philippe Mivelaz (Soc.), Philipp Stauber (UDC), Laurent Rebeaud (Les Verts), Marlène Voutat (La Gauche).

**Rapport polycopié de M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur**

Etaient présents :

Président : M. Nkiko NSENGIMANA, Les Verts

Membres : M. Laurent REBEAUD, Les Verts, Mme Myrèle KNECHT, Socialiste, M. Philippe MIVELAZ, Socialiste, M. Pierre-Antoine HILDBRAND, Libéral-Radical, Mme Françoise LONGCHAMP, Libéral-Radical, Mme Marlène VOUTAT, La Gauche, M. Philipp STAUBER, UDC, remplace M. C-A. VOIBLET.

Excusé : M. Francisco RUIZ VAZQUEZ, Socialiste

Absent : M. Nicolas GILLARD, Libéral-Radical

Représentants de la Municipalité et de l'Administration : M. Daniel BRELAZ, Syndic, M. Christian ZUTTER, secrétaire municipal, pour la prise des notes de séance.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville.

Date : 19 novembre 2013.

Le Président ouvre la séance à 8 h. Après les salutations d'usage, il demande au syndic de présenter son collaborateur.

**Discussions générales**

Le président demande au motionnaire de présenter son initiative. Celui-ci indique 6 constats à la base du dépôt de la motion, à savoir :

- une certaine désaffection pour la vie publique,
- la judiciarisation croissante des actions politiques,
- la difficulté pour les associations de mobiliser des personnes motivées, disponibles et compétentes,
- le succès mitigé des démarches participatives et des consultations publiques organisées par la Ville, dont l'impact est difficile à évaluer,
- le manque d'implication active et systématique de la société civile dans les procédures de consultation.

Le Syndic relève les problèmes préalables d'application à régler, en particulier la définition de la cible et la jauge de la marge d'appréciation. Il rappelle que la procédure de consultation actuelle est déjà systématique et fonctionne bien dans certains domaines comme l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la gestion du personnel. Il relève que le droit des associations d'être consultées porte le danger de la reconnaissance implicite de la qualité d'agir et le droit de formuler des oppositions. Selon la Municipalité, ce droit accordé à la société civile, peut s'avérer très dommageable et doit donc être examiné prudemment dans la mesure où il est déterminant dans le processus de désignation des institutions à consulter. Elle souligne que l'acceptation de la motion induirait des coûts supplémentaires et un travail législatif conséquent, à savoir l'engagement du personnel affecté à la tâche ainsi que la modification du règlement du Conseil communal.

Le motionnaire évoque l'efficacité relative des commissions consultatives créées par la Municipalité. Il reconnaît cependant l'impact faible des consultations de la société civile sur les positions arrêtées par la Municipalité. Il souligne en même temps que les consultations pourraient au moins orienter le processus décisionnel. Et de plaider que la nouvelle Loi sur les communes (LC), qui tend à réduire les compétences du Conseil communal, rend d'autant plus importante l'utilité de ces consultations externes et publiques.

Les débats au sein de la Commission tournent autour de 4 genres d'appréciation.

Le premier genre d'appréciation concerne les commissaires qui approuvent toute la substance de la motion parce qu'ils considèrent que les commissions consultatives actuelles mises en place par la Municipalité s'avèrent le plus souvent des chambres d'enregistrement des décisions municipales.

Le deuxième genre concerne les commissaires qui trouvent que le mode de fonctionnement actuel des commissions consultatives convient parfaitement. Les commissaires concernés penchent plutôt à la redynamisation des commissions consultatives en introduisant par exemple la consultation écrite, assortie d'un délai de réponse à déterminer.

Le troisième, critique, tant vis-à-vis de la motion que des réponses de la Municipalité, souligne la nécessité de bien cibler le type d'objets à soumettre à consultations ainsi que les associations à consulter. Il trouve exagéré les craintes formulées par la Municipalité d'introduction d'un quelconque droit d'opposition en faveur de la société civile parce que la motion vise uniquement la demande d'avis. Et de rappeler qu'au niveau fédéral, ce genre de consultations existent et sont effectuées via Internet sans que cela engendre un quelconque droit de recours.

Le dernier a trait aux commissaires qui considèrent que l'introduction de la formalisation et la systématisation des consultations courent le danger d'enlever de la substance au rôle des conseillers communaux. Selon cet axe, la société civile est très bien représentée au Conseil communal au vu du nombre élevé des conseillers communaux actifs dans le monde associatif.

En résumé, malgré les interprétations différentes, lesquelles traduisent plus des accents différents d'orientation que de l'opposition à la motion, la majorité des commissaires semble favorable à l'initiative.

La Municipalité, sentant venir le vent favorable des commissaires au principe de la consultation systématique, pose trois limites pour l'entrée en matière :

- la consultation formelle et systématique devrait être traitée dans le cadre de la révision en cours du règlement du Conseil communal et le compléter, cas échéant ;
- en matière d'urbanisme, il faudrait préciser la nature des objets (PGA, Plan directeur, PPA d'une certaine dimension) qui peuvent ou doivent être soumis à la consultation systématique ;
- il faudrait également préciser le profil des associations à consulter systématiquement, et en particulier si les associations de quartier devraient ou non faire partie de la liste.

Réagissant, le motionnaire veut minimiser les limites circonscrites par la Municipalité, car il estime que les associations tenaces mentionnées par le syndic susceptibles d'abuser d'une procédure de consultation systématique ne le font pas dans un sens de pure obstruction. Elles sont souvent de bonne foi. Elles ne sont pas non plus l'apanage de la Ville de Lausanne, car elles se retrouvent dans toutes les villes suisses. Et de souligner que cela fait partie de la réalité et du jeu démocratique avec laquelle il convient de s'adapter.

### **Délibérations**

Le sujet épuisé, le président met au vote la prise en considération de la motion. Les résultats obtenus sont les suivants :

- 6 voix pour,

- 1 voix contre,
- 1 abstention.

Le président lève la séance à 9 h 10.

Discussion

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur** : – La commission s'est déterminée comme suit : 6 voix pour la prise en considération, 1 voix contre et 1 abstention.

**La motion est adoptée avec une dizaine d'avis contraires et 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

---

**Pétition de M. Alain Bron : « Route de Genève : pour un giratoire sans risque »**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

**Rapport photocopié de M. Xavier de Haller (PLR), rapporteur**

**Préambule**

La commission a siégé le 14 février 2014. La Municipalité était représentée par MM. Patrick Etournaud, chef de service Route et mobilité et Alain Gonin, chef de division Planification et projet. M. Olivier Français, directeur des Travaux, était excusé. Etaient présents pour la Commission des pétitions : Mmes Marie-Ange Brélaz Buchs, Sandrine Schlienger, Maria Velasco et Anne-Lise Ichters et MM. Henri Klunge, Francisco Ruiz Vazquez et Xavier de Haller (rapporteur). Étaient excusés : Mmes Evelyne Knecht, Caroline Alvarez Henry et Anna Zürcher. Les notes de séances ont été prises par M. Frédéric Tétaz, que nous remercions de sa diligence.

**L'objet de la pétition**

La pétition, munie d'une seule signature, a pour objet le giratoire sis à la route de Genève à la hauteur des parkings du Centre, de Chauderon et du Métropole 2000. Le pétitionnaire précise que son sentiment est que les choses pourraient être améliorées à cet endroit moyennant un modeste effort. En effet, il apparaît qu'un certain nombre de conflits surviennent à la hauteur du giratoire susmentionné. Ces conflits sont engendrés par le fait qu'il y a deux voies d'entrées dans le giratoire mais qu'une seule de sortie. Aux dires du pétitionnaire, nombre d'automobilistes sont empruntés lorsqu'ils circulent sur ce giratoire. Il en ressort un risque non négligeable d'accident. Dès lors, il requiert que la Municipalité prenne des mesures simples pour augmenter la sécurité de ce giratoire. Il propose notamment que des marquages au sol soient dessinés dans les présélections.

### **Position de la Municipalité**

Les représentants de l'administration considèrent que plusieurs facteurs doivent être pris en compte. En premier lieu, la sécurité doit toujours être assurée. Ensuite, il faut assurer une certaine fluidité du trafic, notamment en évitant que des colonnes de véhicules se forment aux entrées des parkings. En effet, les parkings ne pouvant absorber suffisamment rapidement les véhicules entrants, il arrive fréquemment que des files se forment sur la chaussée. Dès lors, il est important de pouvoir compter sur deux voies, l'une permettant de circuler tout droit, l'autre permettant d'entrer dans les parkings.

Plusieurs règles de comportements routiers dans les giratoires sont préconisées par divers groupements (TCS, l'ATE et le BPA). La législation sur la circulation routière ne permet a priori pas de réaliser des marquages au sol tels que ceux préconisés par le pétitionnaire. En effet, il apparaît que, dans l'hypothèse où une flèche est dessinée dans une présélection, l'automobiliste a l'obligation de la suivre. Dès lors, si l'on dessine une flèche indiquant d'aller tout droit dans la présélection du centre, les automobilistes n'auraient pas d'autre choix que d'aller tout droit et ne pourraient plus obliquer sur leur gauche dans le giratoire.

Toutefois, l'autorité reconnaît qu'il arrive régulièrement que deux véhicules, ayant emprunté en parallèle chacun une voie, se retrouvent dans le giratoire à vouloir tous les deux aller tout droit. Il est précisé qu'il y a eu cinq accidents ces cinq dernières années. L'autorité admet que le giratoire peut poser problème mais estime qu'il n'est pas impératif de le modifier au regard des statistiques d'accidents. Par ailleurs, les représentants de l'administration se montrent ouverts à la discussion quant à un éventuel marquage au sol, lequel ne représenterait qu'un investissement minime. Enfin, il faut encore dire que ce giratoire est amené à disparaître dans les prochaines années.

### **Délibérations de la commission**

L'ensemble des questions ayant été traitées en présence du pétitionnaire et des représentants de l'administration, les délibérations de la commission ont été très brèves.

### **Proposition de la commission**

*A l'unanimité des membres présents, la commission des pétitions décide de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication (art. 73 lit. b RCCL) et vous invite à en faire de même.*

Discussion

**M. Henri Klunge (PLR), rapporteur remplaçant** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**M. Henri Klunge (PLR), rapporteur remplaçant** : – A l'unanimité des membres présents, la Commission des pétitions vous encourage à renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

**La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication à l'unanimité.**

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de M. Alain Bron (1 signature) : « Route de Genève : pour un giratoire sans risque » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

**Centre de tir sportif de Vernand**  
**Centralisation des activités de tir**  
**Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin**

Rapport-préavis N° 2013/35 du 25 juillet 2013

Sports, intégration et protection de la population

**1. Objet du rapport-préavis**

Par ce rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Jean-François Cachin demandant une centralisation des activités de tir à Vernand.

**2. Le tir à Lausanne**

Les premières « Abbayes de tir » et les premiers concours de tir sont organisés à Lausanne au XIV<sup>ème</sup> siècle. Au tir à l'arc et à l'arbalète succède le tir aux armes à feu. Si les deux premiers deviennent des sports, le dernier garde, avant tout, une fonction de préparation et d'instruction militaires. La création de l'Etat fédéral, d'une armée fédérale, du service militaire obligatoire et la mise en place d'un corpus de lois et d'ordonnances portant sur le tir<sup>4</sup> renforce encore ce lien entre armée et tir. Cela se fait au détriment de la pratique sportive. En effet, les sociétés de tir se concentrent sur la pratique à 300 m, qui est au cœur des obligations militaires en la matière, et négligent notamment les disciplines olympiques et, surtout, la relève<sup>5</sup>. Les réformes de l'armée (« Armée 95 » et « Armée XXI ») et les réductions importantes de ses effectifs incitent les sociétés de tir et leur organe faïtier à revoir leur politique. Toutefois, il faut du temps pour changer les mentalités et renouveler l'encadrement. Cependant, la nouvelle réforme de l'armée, dont la mise en œuvre est prévue pour la seconde moitié de la décennie, devrait, avec son importante réduction des effectifs et son raccourcissement de la durée des obligations militaires (donc du nombre d'astreints aux tirs obligatoires, si ceux-ci sont maintenus)<sup>6</sup> accélérer le processus et réorienter définitivement ces sociétés vers les pratiques liées au tir sportif et plus particulièrement aux disciplines olympiques.

**2.1 Le tir sportif**

Le tir fait parfois débat à cause de l'utilisation d'armes à feu. Cependant, il s'agit d'un sport nerveusement très exigeant, qui met l'accent sur le calme et la concentration. Il comprend de nombreuses disciplines, dont les principales sont olympiques : le tir au pistolet à 10 m (air comprimé), à 25 m et à 50 m (22 LR<sup>7</sup>) ; le tir à la carabine à 10 m (air comprimé) et à 50 m (22 LR). Sont également pratiqués plusieurs formes de « ball-trap » (tir sur des plateaux d'argile) avec des armes de chasse. D'autres, pratiquées avec des armes assimilées à des armes militaires, font l'objet de nombreux concours et championnats, y compris au niveau international (tir à 300 m, par exemple).

A Lausanne, l'ensemble des activités liées au tir se fait sous l'égide de l'Union des sociétés de tir de Lausanne et environs (USTL). Fondée le 18 février 1920, elle regroupe actuellement 30 sociétés pratiquant le tir dans une ou plusieurs des disciplines énumérées ci-dessus, et compte environ 3'000 membres (1'500 sont membres actifs de la Fédération suisse de tir et, de ce fait, participent à des concours aux niveaux cantonal et suisse), dont 150 juniors. L'USTL est l'interlocutrice unique de l'administration communale, en particulier du Service des sports, dans le domaine du tir sportif et des tirs militaires. Elle élabore le calendrier des

<sup>4</sup> Le corpus actuel comprend la loi sur l'armée et l'administration militaire (RS 510.10) et les ordonnances sur les installations de tir (RS 510.512), sur le tir (RS 512.31) et du DDPS sur le tir (RS 512.311).

<sup>5</sup> Pour chaque tireur accomplissant ses obligations fédérales, les sociétés de tir reçoivent une indemnité de la Confédération et de la munition à très bas prix. Quant à la relève, pendant de très nombreuses années les sociétés de tir ont compté sur le « vivier » que représentaient les jeunes formés à l'école de recrues.

<sup>6</sup> La loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM), qui est actuellement mise en consultation, prévoit des effectifs maximums de 100'000 hommes (200'000 actuellement, dont 80'000 dans la réserve) et 225 jours de service pour les soldats (260 actuellement). La nouvelle LAAM sera soumise aux Chambres fédérales dans le courant de 2014.

<sup>7</sup> 22 LR, pour « 22 Long Rifle », désigne une arme permettant de tirer des munitions de 5,6 x 15 mm. Cette munition, qui est à la fois précise et légère, n'occasionne pratiquement pas de recul et de bruit.

manifestations ayant lieu au Centre de tir sportif de Vernand et a la responsabilité d'organiser les tirs obligatoires ainsi que le Tir fédéral en campagne.

## 2.2 Installations de tir

### *Centre de tir sportif de Vernand*

L'inauguration, en avril 1959, des installations de Vernand mettait fin à des années de discussions (commencées en 1931) quant au choix d'un nouvel emplacement pour la pratique du tir à Lausanne, en remplacement du stand de la Pontaise<sup>8</sup>. Dans les années soixante, les installations pour le tir au petit calibre (25 et 50 m) ont été étendues et un stand pour le tir au pistolet (tir à 25 m sur cibles fixées sur des portiques amovibles) créé. Il est rapidement apparu que les installations prévues pour le tir sportif étaient insuffisantes. Une extension était donc nécessaire pour faire face aux besoins et conserver la possibilité d'accueillir des compétitions<sup>9</sup>. Ainsi réaménagé, avec ses 70 cibles à 300 m et ses installations pour le tir au pistolet et au petit calibre, Vernand devenait, pour de nombreuses années, la plus grande installation de ce type dans le canton, et l'une des plus importantes de Suisse. Après la réforme « Armée 95 », dans les années 1990, et à la veille de celle baptisée « Armée XXI », la Municipalité et le Service des sports constatèrent que, pour le tir à 300 m, les installations de Vernand étaient surdimensionnées. A cela s'ajoutait la nécessité de prendre des mesures de protection contre les nuisances sonores engendrées par les tirs et de protection des sols. Un préavis, portant sur la réduction de 70 à 40 du nombre de ces cibles et sur l'installation de tunnels antibruit et de récupérateurs de projectiles, a ainsi été présenté à votre Conseil en 2002<sup>10</sup>. Lors des débats, ponctués par un vote nominal, le préavis a été amendé, le nombre de cibles à 300 m devant subsister à Vernand passant finalement de 40 à 20<sup>11</sup>.

Cependant, afin de maintenir la capacité d'y organiser des concours, les communes assignées<sup>12</sup> et l'USTL ont été mises à contribution et douze cibles supplémentaires (comprenant les tunnels antibruit et les récupérateurs de projectiles) ont pu être installées.

Enfin, en mars 2009, l'USTL demandait et obtenait de la Municipalité, que le stand de tir de Vernand soit rebaptisé « Centre de tir sportif de Vernand », afin de corriger l'image du tir auprès du public et d'affirmer que Vernand est avant tout une installation sportive et que le tir militaire n'y est qu'accessoire.

Aujourd'hui, avec 32 cibles à 300 m, 30 cibles à 50 m et 25 cibles à 25 m, Vernand demeure l'une des principales installations de tir civiles du canton de Vaud.

### *Halle sportive de Malley*

Les locaux de l'avenue Jean-Jacques-Mercier N° 13 abritaient depuis les années 70 le Cercle des armes de Lausanne (escrime) et la section de tir à air comprimé de l'USTL. Au vu de leur vétusté et de leur inadéquation pour la pratique sportive, la Municipalité a présenté en 1990 un préavis proposant la réalisation d'une halle sportive sur les terrains annexes du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) et d'y reloger ces deux activités<sup>13</sup>.

Achevée et inaugurée en 1991, elle est équipée, dans la partie qui abrite le tir à air comprimé, de 20 cibles manuelles à 10 m, permettant ainsi la tenue de compétitions reconnues, de deux WC et d'un bureau. Les effectifs actuels de la section de tir à air comprimé sont de 96 personnes, dont 25 vétérans (60 ans et plus) et 20 juniors. 72 ont une licence de membre actif de la Fédération suisse de tir et, de ce fait, participent à des concours au niveau cantonal

<sup>8</sup> Bulletin du Conseil communal (BCC) 1954, pp. 946 ss.

<sup>9</sup> Préavis N° 38, du 6 septembre 1974, « Stand de tir de Vernand. Agrandissement des installations de tir à 50 mètres », BCC 1974, pp. 850 ss.

<sup>10</sup> Préavis N° 2002/13, du 21 mars 2002, « Stand de tir de Vernand. Travaux de transformation et de rénovation. Mise en conformité et rénovation des installations. Nouveau mode d'exploitation. », BCC 2002, tome II, pp. 39-54.

<sup>11</sup> Ibidem. Pp. 48-54.

<sup>12</sup> Selon les dispositions légales en matière d'installations de tir, chaque commune doit disposer d'une ligne de tir pour l'exécution des obligations fédérales de ses citoyens. A défaut, elle se voit assignée auprès d'une commune répondant aux exigences fédérales. La commune assignée doit participer aux frais d'exploitation des installations de la commune d'assignation.

<sup>13</sup> Préavis N° 255, du 17 novembre 1989, « Construction d'une halle sportive sur les terrains annexes au Centre intercommunal de glace de Malley. », BCC 1990, tome I, pp. 744-761.



et suisse. Ces installations sont utilisées du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars et sont sous-louées au Cercle des armes de Lausanne (CAL), le reste de l'année.

### 3. Tir à l'arc et tir à l'arbalète

Si le tir à l'arbalète a disparu du paysage sportif lausannois, il n'en va pas de même, bien au contraire, du tir à l'arc. La « Compagnie des archers de Lausanne & Archers de Diane », née en novembre 2001 de la fusion de la « Compagnie des archers de Lausanne » et du club « Les Archers de Diane » (club spécialisé dans le tir en campagne ou « field »), compte plus de 200 membres. Ce club, l'un des plus grands de la discipline en Suisse, est des plus actifs. Il organise, entre autres, chaque année, depuis 1972, le « Challenge de la Ville de Lausanne », tournoi, inscrit au calendrier de la Fédération internationale de tir à l'arc, qui attire 150 à 200 compétiteurs de toute l'Europe. Il est à noter que les archers lausannois ont organisé, en 1989, les championnats du monde de la discipline. Outre le terrain situé près des ruines romaines, où eurent lieu les championnats du monde, le club dispose de locaux à Bellerive-Plage pour ses entraînements intérieurs (tir en salle ou « indoor »). Relevons enfin, que l'une de ses membres a participé aux Jeux olympiques de 2012 à Londres.

### 4. Postulat de M. Jean-François Cachin

Le postulat de M. Jean-François Cachin, intitulé « Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand » a été déposé le 19 mai 2009 et a été soumis, le 30 juin 2009<sup>14</sup>, à l'examen d'une commission, puis, sur proposition de cette dernière, renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 2 mars 2010<sup>15</sup>.

#### *Rappel du postulat*

Dans son postulat, M. Cachin demande à la Municipalité de Lausanne d'insuffler une deuxième jeunesse au Centre de tir de Vernand, afin que l'USTL puisse développer et promouvoir le tir sportif. Pour cela, il préconise le regroupement de l'ensemble des disciplines de tir dans un lieu unique et indique le nombre maximum de cibles qui doivent leur être affectées. Il pose également la question de la création d'une zone dédiée au tir à l'arc et à l'arbalète.

#### *Réponse de la Municipalité*

L'initiative de M. Cachin concerne avant tout le tir avec armes à feu ou à air comprimé. Les pratiquants du tir à l'arc ne désirent pas être assimilés à ces disciplines sportives et ont exprimé leur entière satisfaction à l'égard des installations qui sont mises à leur disposition. La Municipalité ne voit, par conséquent, aucun intérêt à étudier la création d'une zone dédiée au tir à l'arc sur le site du Centre de tir sportif de Vernand.

En ce qui concerne le tir sportif lausannois, son renouveau ne se fera que si les clubs développent une véritable politique de promotion auprès des jeunes et s'assurent de disposer d'une relève au niveau du sport d'élite. Des infrastructures modernes, permettant entraînements et compétitions, théorie et formation, peuvent également contribuer à ce renouveau. C'est pourquoi, la Municipalité, au vu des demandes de l'USTL, a chargé le Service des sports d'étudier la possibilité d'un regroupement de l'ensemble des activités de tir sur le site de Vernand<sup>16</sup>. Les études menées, destinées à étudier la faisabilité, le coût et les contraintes d'un tel regroupement, laissent apparaître que le transfert du stand de tir de Malley à Vernand serait réalisable pour un coût de l'ordre de 1,5 million de francs. Convaincue du bien-fondé de ce regroupement, la Municipalité a, en conséquence, inscrit ces travaux au Plan des investissements.

<sup>14</sup> BCC 2008-2009, tome II, pp. 1283-1284.

<sup>15</sup> BCC 2009-2010, tome II, pp. 319-321.

<sup>16</sup> Communication du 3 novembre 2010, « Centre de tir sportif de Vernand. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin. Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour l'étude du regroupement de l'ensemble des activités de tir sportif sur un même site. », BCC 2010-2011, tome I, p.425. Le montant de ce compte d'attente s'élève à 30'000 francs.

Toutefois, elle estime qu'avant de les entreprendre, il importe d'intégrer le futur du Centre de tir sportif de Vernand aux études en cours portant sur l'urbanisation du secteur de Vernand et à celles portant sur la densification des transports urbains depuis Lausanne en direction du Gros-de-Vaud. A cela s'ajoutent également les projets de développement de Malley et leurs conséquences pour le CAL et l'USTL. Or, là aussi, il ne s'agit, pour l'instant, que d'études préliminaires. L'avenir de Malley, selon l'actuelle planification du projet, ne sera pas connu avant quelques années.

Au vu du temps nécessaire à la finalisation des études et procédures en cours, la Municipalité estime que le regroupement de l'ensemble des activités de tir à Vernand et, par conséquent, la présentation d'une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif, ne pourront se faire avant la fin de la prochaine législature.

## **5. Conclusion**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N°2013/35 de la Municipalité, du 25 juillet 2013 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M Jean-François Cachin, intitulé : « Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

## **Rapport**

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. André Gebhardt (Les Verts), rapporteur, Yves Adam (Soc.), Eddy Ansermet (PLR), Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Daniel Bürgin (UDC), Jean-François Cachin (PLR), Maurice Calame (PLR), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Marlène Voutat (La Gauche).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, sports, intégration et protection de la population.

### **Rapport photocopié de M. André Gebhardt (Les Verts), rapporteur**

Président-rapporteur : André GEBHARDT

Membres : Mmes Marie-Ange BRELAZ, Marlène VOUTAT, MM. Yves ADAM, Eddy ANSERMET (en remplacement de Mme.D.Wild), Daniel BURGNIN, Jean-François CACHIN, Maurice CALAME-LONGJEAN, Jacques Etienne RASTORFER (en remplacement de MmeM.Chenaux Mesnier), Francisco RUIZ V ASQUEZ (en remplacement de M.N.Thambipillai).

Pour SIPP : MM. Marc VUILLEUMIER, Conseil municipal, Patrice ISELI, chef de service, Olivier PITTET, chef de service.

Notes de séance : Nicolas PITTET, adjoint au chef de service.

Ouverture de la séance, salutations aux membres présents, parole donnée à M.Vuilleumier.

M. Vuilleumier, en préambule, rappelle l'historique du Stand de Vernand, actuellement devenu « Centre de Tir sportif de Vernand ».

De nombreuses transformations, y ont eu lieu dont la plus importante en 2003, avec la réduction du nombre de cibles à 300 m. et une modernisation des installations, y compris du stand à 50m. Installations qui donnent satisfaction aux utilisateurs.

Le tir à air comprimé s'exerce à la halle de Malley. C'est cette activité qui a fait la demande de regroupement à Vernand, demande prise en compte par la Municipalité. Après étude il a été répondu favorablement au postulat de M. Jean-François Cachin. Toutefois, certains paramètres doivent être éclaircis, à savoir :

- développement de la zone de Vernand
- transports publics
- ressources financières

Le plan des investissements prévoit, en 2021, une demande de crédit qui pourrait être anticipée dans le cas où Lausanne se voyait attribué les jeux olympiques de la Jeunesse, car le site de Malley aurait à subir une profonde mutation.

La parole est donnée à M. Cachin qui dit sa satisfaction à la réponse donnée à son postulat déposé de longue date. Il s'étonne que le préavis 2013/35 ne fasse pas mention de celui du 2013/26

*Un commissaire* s'interroge sur un plan directeur du sport, il lui est répondu qu'il en existe un, datant d'une dizaine d'années et qu'il doit être réactualisé. Lausanne est la seule ville de Suisse romande disposant d'un tel plan.

Au sujet du DDP, en faveur de la Fédération internationale du tir à l'arc, il est rappelé que la Ville n'est pas seulement la capitale olympique du sport mondial, mais aussi un lieu de pratique. Avec la création d'une halle pour tir à l'arc au Chalet-à-Gobet, ce centre aura compétence pour sport olympique. A noter que le Club des Archers de Lausanne aura accès à ce centre, mais ils garderont leur terrain d'entraînement à Vidy, près des ruines romaines.

*Un commissaire* demande à être renseigné sur un crédit d'étude existant concernant le tir à air comprimé. Il lui est répondu que celui-ci a été utilisé pour savoir si un regroupement de l'ensemble des activités liées au tir était techniquement faisable. Une étude, plan à l'appui, présente l'aménagement sous forme de boîte dans la partie désaffectée du stand. Le coût est estimé à fr. 1'500'000.00 A noter que cet aménagement est sur la commune de Romanel et que l'affectation actuelle du stand est en zone agricole.

*Un commissaire* demande des renseignements sur l'usage de l'armée. L'armée n'utilise pas le stand, étant en possession d'installation en propre dans le canton. Pour les tirs obligatoires, les communes ont l'obligation de mettre à disposition une ligne de tirs. Ce sont 11 communes qui emploient le Stand de Vernand et participent aux frais d'exploitation.

Le postulant tient à mentionner que le comité d'organisation du Tir Fédéral des Vétérans, en 2009, ont remis 5 cibles en service, ce qui porte actuellement, leur nombre à 32.

M. Cachin prend acte que son postulat figure au plan d'investissement de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, le vote donne le résultat suivant, 7 oui, 0 non, 3 abstentions.

La séance est levée à 15h30.

Discussion

**M. André Gebhardt (Les Verts), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-François Cachin (PLR)** : – En commission, M. le directeur de Sports, intégration et protection de la population a confirmé que la Municipalité, après avoir étudié la faisabilité technique et le coût, soutenait le regroupement et répondait favorablement au postulat. Il a également précisé que la réalisation de ce projet est conditionnée aux points suivants :

développement du secteur de Vernand en termes de transports publics, transformation du site de Malley, si l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse devait être attribuée à Lausanne, et ressources financières à disposition.

M. le directeur confirme que cette centralisation des activités liées au tir est inscrite dans le plan des investissements de la Municipalité pour 2021 et pourrait, le cas échéant, être réalisée plus tôt, si les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver 2020 étaient attribués à Lausanne.

Toutefois, j'attire l'attention de la Municipalité sur le fait que, si les Jeux olympiques de la jeunesse ne nous étaient pas attribués et si le stand de tir de Malley devait rester en service encore de nombreuses années, il serait nécessaire de procéder à une rénovation conséquente, entre autres pour améliorer l'éclairage, qui n'est plus aux normes, pour remplacer, par étapes, des cibles à rameur, qui présentent des signes évidents de vieillesse, pour remplacer des revêtements de sol et la moquette murale. Ces travaux, estimés à plus de 150 000 francs, devraient être pris en charge par la Ville, en vertu de l'article 17 de la Convention. C'est pourquoi l'USTL insiste pour que le stand de tir à air comprimé soit transféré le plus rapidement possible à Vernand.

En souhaitant vivement que les Jeux olympiques de la jeunesse 2020 soient attribués à Lausanne, ainsi que la Fête fédérale de tir des vétérans 2018, je remercie la Municipalité pour sa réponse positive et vous invite à voter les conclusions de ce préavis, comme l'ont fait, en grande partie, les membres de la commission.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Les Verts accepteront également la réponse au postulat de M. Cachin, non pas pour les raisons évoquées à l'instant par le postulant, mais, au contraire, parce que ce rapport-préavis mentionne que rien ne sera fait avant la fin de la prochaine législature. Il mentionne également qu'avant d'entreprendre des travaux, il importe d'intégrer le futur du Centre de tir sportif de Vernand aux études en cours portant sur l'urbanisation du secteur de Vernand.

En effet, un plan directeur localisé intercommunal est en cours d'élaboration sur le secteur Lausanne-Vernand - Romanel-sur-Lausanne, avec un potentiel de développement de plus de 10 000 habitants et emplois supplémentaires à l'horizon 2030. Ce site est l'une des principales réserves de développement de l'agglomération. Vous comprendrez donc aisément qu'à terme, les activités de tir seront difficilement compatibles avec ce développement et que, pour les Verts, ce n'est probablement plus à Vernand que se situe l'avenir du tir sportif.

**M. Philipp Stauber (UDC) :** – Mon préopinant a dit à peu près tout ce que je voulais dire ; j'aurais pu renoncer à prendre la parole, mais j'avais appuyé sur le bouton. Nous allons soutenir également ce rapport-préavis, avec exactement les mêmes réserves.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population :** – Tout d'abord, je rappelle que, dans le cadre du Centre de Vernand, des mesures importantes ont été prises contre le bruit, ce qui est bien naturel, et, aujourd'hui, ce stand est parfaitement conforme. Jusqu'à maintenant, aucun milieu n'a souhaité le déplacer. Le tir est un sport olympique. Lausanne trouve qu'il n'y a donc pas de raison de traiter ce sport autrement que les autres activités sportives.

M. Cachin a évoqué le projet de Malley, où se trouvent le stand à « 10 mètres », la patinoire et la piscine. Le Centre olympique de Malley n'est pas conditionné aux Jeux olympiques. Bien sûr, cela pourrait être l'héritage de ces jeux, mais cela se fera de toute façon. Donc, à terme, le centre de tir ne sera plus à Malley, et c'est pourquoi l'étude de la faisabilité et de financement a été faite. Il devrait être déplacé, en temps utile, à Vernand.

La discussion est close.

**M. André Gebhardt (Les Verts), rapporteur :** – La commission a voté comme suit : 7 oui, 0 non et 3 abstentions.

**La réponse de la Municipalité est approuvée avec 2 avis contraires et 3 abstentions.**

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2013/35 de la Municipalité, du 25 juillet 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-François Cachin, intitulé : « Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand ».

---

### **Pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ARDB), par Alain Faucherre, et consorts (450 signatures) : « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette »**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

#### **Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts), rapportrice**

Présidence : Sandrine Schlienger.

Membres présents : Caroline Alvarez Henry, Anne-Lise Ichters, Xavier de Haller, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Francisco Ruiz Vazquez, Maria Velasco (rapporteuse).

Membres excusés : Evelyne Knecht, Henri Klunge.

Représentant de la municipalité : M. Français et M. Litzistorf.

Pétitionnaires représentés par : Alain Fauchère et Christine von Garnier.

Secrétariat : Frédéric Tétaz.

Lieu : salle Vuillermet, Hôtel de ville.

Date : 7 février 2014

Les pétitionnaires nous présentent leurs arguments : en 1993, l'aéroport de la Blécherette a été privatisé d'où un besoin de rentabilisation. Il y a 4 écoles de pilotage et deux compagnies d'hélicoptères. Les communes avoisinantes ont obtenu des couloirs de vol. Les avions devraient circuler à 300 m au-dessus des bâtiments et non à 50 m, comme c'est le cas actuellement; ce qui provoque des problèmes de bruit et de vibrations. Les pétitionnaires attendent que la ville, propriétaire du terrain, demande à la direction de l'aérodrome que des mesures soient prises afin que les riverains soient moins dérangés et que les activités soient mieux réglementées. Il ne s'agit pas seulement d'une question de pollution sonore mais également atmosphérique.

Une commissaire habitant le quartier n'est pas du tout dérangée par les activités de l'aéroport. Une discussion a lieu sur le degré de sensibilité au bruit et sur le fait que celui-ci est inévitable en ville. Suite à une demande d'une commissaire, la municipalité précise que l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) est l'autorité pour tout ce qui se passe à l'aéroport et que celui-ci est conforme à la législation sur le bruit et la pollution. En outre, elle informe qu'elle participe aux discussions avec les autres communes sur les dérogations d'atterrissage en dehors des heures.

A l'unanimité, la commission décide de renvoyer la pétition à la municipalité pour étude et communication (selon l'art 73 lit. b) RCCL).

Discussion

**M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts), rapportrice** : – Les pétitionnaires ont fait une remarque suite à l'envoi du rapport de la commission : « J'ai bien reçu le rapport de la Commission des pétitions au sujet de notre pétition et j'en prends acte. Je souhaiterais néanmoins que l'on indique que le municipal Olivier Français n'est arrivé qu'en toute fin de séance ; il n'a donc pas entendu nos arguments. On ne peut pas considérer qu'il a assisté à la séance. » J'ajoute qu'il y avait une personne de l'Administration pendant toute la séance.

La discussion est ouverte.

**M. Hadrien Buclin (La Gauche)** : – Je vais exprimer la position du groupe La Gauche par rapport à cette pétition. Notre groupe soutient les préoccupations et les revendications, qui nous paraissent légitimes, des habitants de la Blécherette, mais aussi de Boisy ou Pierrefleur, qui sont exprimées dans cette pétition.

Du point de vue des nuisances sonores dues au trafic aérien, au départ et à l'arrivée de la Blécherette, la situation est devenue insupportable pour beaucoup d'habitants, qui sont confrontés à un trafic aérien important, parfois avec des atterrissages et décollages à quelques dizaines de mètres au-dessus de leur logement, et cela sept jours sur sept, donc y compris le dimanche. Certains habitants ont mesuré jusqu'à 100 décibels sur leur balcon en raison d'avions qui étaient sur le point d'atterrir à la Blécherette.

Par ailleurs, la réponse de la Municipalité à une interpellation que j'ai déposée nous indique qu'on est à environ 33 000 mouvements d'atterrissage et de décollage sur l'aéroport de la Blécherette ; cela donne une idée de l'ampleur du trafic aérien actuellement, puisqu'en 2012, on était à peu près à 90 vols par jour, c'est-à-dire entre 8 et 10 vols par heure, sans compter les écoles de pilotage, qui s'entraînent à atterrir et à décoller sans toucher la piste, et donc qui ne sont pas comptabilisés dans ces 33 000 mouvements. Donc, les chiffres sont certainement supérieurs, et ils en disent long sur l'importance des nuisances sonores pour les habitants du quartier.

A cela s'ajoute la problématique des hélicoptères, avec le développement des vols de plaisance. Sur internet, on vous propose un vol en hélicoptère entre Cointrin et Lausanne pour 1000 francs, ou un vol pour vous amener directement au golf. Le développement du trafic de plaisance pose problème. Sans parler d'une autre question, dont on a pris connaissance par la presse régionale, soit l'augmentation des vols d'affaires, puisque plusieurs multinationales de la région ont investi à l'aéroport de la Blécherette ; donc, cet aéroport est certainement appelé à une croissance des vols d'affaires. Tout cela implique malheureusement une augmentation des nuisances sonores.

Face à ces augmentations des nuisances, on est bien obligé de constater que la Municipalité fait preuve d'une inaction et d'une légèreté qui est pour le moins problématique. Une des premières demandes des habitants concernés, c'est de procéder à des mesures du bruit dans les couloirs d'atterrissage et de décollage de ces avions. Ce serait assez simple à mettre en œuvre : il suffirait de mandater une entreprise spécialisée pour quelques milliers de francs. Cela n'a pas été fait. Cette demande me semble parfaitement légitime et, pour notre groupe, il est incompréhensible que la Municipalité n'ait pas procédé à de telles mesures, qui seraient la base à une discussion sérieuse.

A moyen terme, il faudrait aussi discuter la possibilité d'obliger les avions, quand c'est possible, à décoller au nord et pas sur les habitations lausannoises, puisque le nord est beaucoup moins peuplé. Là encore, on comprend mal que la Municipalité ne soit pas intervenue auprès de la direction de l'aéroport sur cette question, sachant que d'autres municipalités de la région, comme celle de Jouxens-Mézery, sont intervenues pour que les avions décollent le moins possible au-dessus de leur commune ; par contre-coup ils décollent plutôt sur Lausanne.

Compte tenu de ces remarques, notre groupe demandera que cette pétition soit renvoyée à la Municipalité non pas pour étude et communication, ce qui nous semble insuffisant, mais pour

étude et rapport-préavis, puisque, tant du point de vue des mesures du bruit que de l'intervention auprès de l'aéroport pour, finalement, étudier la possibilité de détourner une partie du trafic aérien, il y a matière à agir. Nous demandons donc un rapport-préavis sur la question.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – L'intervention de M. Buclin était assez complète. La fin de son intervention est la même que celle que voulaient faire les Verts. En effet, les Verts comptaient également demander que cette pétition soit renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis. Les Verts partagent les préoccupations des pétitionnaires ; ils estiment qu'une simple communication n'est pas suffisante pour répondre aux interrogations légitimes des riverains de l'aéroport de la Blécherette, particulièrement en termes de bruit et de sécurité. Selon nous, la Municipalité devrait notamment étudier des pistes pour limiter les nuisances de cet aéroport situé en plein centre-ville et les exposer dans un rapport-préavis.

Les Verts ont d'ailleurs déposé une interpellation en octobre dernier sur l'aéroport de la Blécherette, afin de poser quelques questions complémentaires à celles des pétitionnaires, mais aussi à celles de M. Buclin, développées dans son interpellation. Nous proposons donc que la Municipalité réponde à notre interpellation dans le même rapport-préavis que celui qui traiterait de cette pétition. Vous l'aurez compris, les Verts vous recommandent de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

**M. Alix Olivier Briod (PLR) :** – M. Jean-Daniel Henchoz étant absent, il m'a chargé de vous faire part d'un commentaire qu'il avait préparé, et auquel j'adhère totalement : vivre en ville, c'est aussi accepter certaines nuisances, mais il est aussi possible de le relever sans en percevoir la dimension ou sans avoir le sens de la mesure.

Les pétitionnaires ont fait valoir leurs doléances, qui s'adressent à la Municipalité, alors que notre exécutif n'a aucune emprise sur bon nombre d'entre elles. Il sied de rappeler que l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) est seul compétent pour déterminer le cadastre du bruit en appliquant l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, dont la mise en application est conférée à des entreprises spécialisées placées sous la haute surveillance de l'OFAC. Mais l'OFAC assume aussi la défense des citoyens avec des moyens très importants, dont un faisceau de mesures constructives, qui est également prévu dans le cadastre du bruit.

Il est bon de faire un tour de piste – on est bien dans le sujet – de ce qu'offre l'aéroport de la Blécherette : sport, tourisme, développement pour l'économie et des vols d'affaires, des places de travail, toutes entreprises confondues, pour quelque 50 personnes, un autofinancement sans subvention ponctuelle, formation de pilotes – on ne devient pas pilote de ligne sans avoir fait ses classes dans un aéroport ou un aérodrome. La direction de l'aéroport, consciente des effets du bruit, y apporte aussi une importante contribution. Elle a acquis de nouveaux avions pour les écoles avec une fiche d'homologation de 64,6 décibels, à savoir 10 décibels moins bruyants que ceux qu'ils remplacent. Elle contient un nombre de vols très en dessous de sa capacité de 45 000. Les Lausannois sont fiers de leur aéroport.

La Municipalité, à qui cette pétition est transmise, trouvera les mots adéquats pour apaiser et sécuriser les pétitionnaires. En revanche, elle ne saurait, à mon avis, entrer en matière quant à la demande des pétitionnaires, dans une lettre du 3 octobre adressée aux conseillers communaux, tendant à s'engager matériellement dans une procédure de nature à vérifier les données officielles du cadastre du bruit fourni par l'OFAC.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.) :** – Le groupe socialiste se préoccupe également du problème du bruit, en particulier celui des avions, et de la proximité de nombreuses habitations dans ce quartier. Le développement du trafic aérien pour affaires et loisirs doit forcément entraîner une aggravation des nuisances sonores.

Il nous paraît qu'il serait important que nous ayons un rapport qui nous permette de mieux comprendre et juger de la situation de l'aérodrome de la Blécherette. Nous sommes sensibles

aux arguments avancés par le représentant de La Gauche et des Verts. Nous souhaitons donc que cette pétition soit renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) :** – Quand l'aéroport a été installé à la Blécherette, il n'était pas aussi centré qu'aujourd'hui ; la Ville de Lausanne était à mille lieues de cet aéroport. Il n'y a vraiment pas de place pour un aéroport dans une ville-centre comme Lausanne. Je me pose aussi des questions avec le projet Métamorphose, soit l'écoquartier. J'ai de la peine à imaginer un écoquartier à deux mètres d'un aéroport, surtout quand on nous promet des développements d'affaires et de loisirs de cet aéroport. Je plaide vraiment pour qu'il y ait une réponse exhaustive de la Municipalité et pour qu'elle voie dans quelle mesure d'autres aéroports comme Payerne, Sion ou Nyon pourraient remplir ce rôle. Il y a plein d'aéroports que l'armée a délaissés, qui peuvent relayer la Blécherette.

Malheureusement, après le postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Revêtements routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent », je suis très étonné de le voir maintenant défendre un tel emplacement, alors qu'il n'y a pas de revêtements spatiaux silencieux.

**Le président :** – Il ne faut pas mélanger les sujets, s'il vous plaît.

**M. Philipp Stauber (UDC) :** – Le groupe UDC est partagé entre les deux variantes : étude et communication ou étude et rapport-préavis. Une légère majorité est pour une étude et communication et une minorité pour une étude et rapport-préavis. Nous n'avons donc pas une position de groupe claire pour différentes raisons, qui tiennent dans les arguments qui ont été avancés dans cet hémicycle.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Dans les années nonante, la Municipalité socialiste de Lausanne voulait fermer l'aérodrome de la Blécherette, mais, le 21 juin 1992, la population a demandé le maintien de l'aérodrome, par 60 % de votes favorables. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 1993, la société anonyme Aéroport de la région lausannoise exploite l'aérodrome, depuis que la Ville de Lausanne lui a cédé sa concession ; cette concession a été renouvelée en 2006, je ne me souviens plus pour combien d'années, mais pour un certain nombre, je crois. M. le municipal pourra le confirmer.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – Le groupe PLR est un peu étonné devant les prises de position successives des différents groupes. Il me semble que le cadre légal, ainsi que la concession sont malheureusement, ou heureusement, très clairs et que la marge de manœuvre pour répondre aux pétitionnaires dans le cadre d'un préavis n'est tout simplement pas possible si on fait cette démarche de bonne foi. Si l'on veut absolument changer les choses, cela implique des démarches particulièrement longues et coûteuses, avec des litiges certains pour nuire, comme le souhaitent certains à mots plus ou moins couverts, ou en tout cas faire cesser toute activité sur cet aéroport. Il y a là une question beaucoup plus importante que celle que nous envisagions au début de cette discussion. Je demande donc l'appel nominal pour savoir s'il est vraiment nécessaire de charger la Municipalité d'un préavis pour répondre à cette pétition.

**M. Hadrien Buclin (La Gauche) :** – Une brève réponse à M. Briod, qui affirmait que les mesures du bruit ne sont pas une prérogative de la Municipalité. J'ai de la peine à comprendre cet argument, sachant que les villes suisses procèdent régulièrement à des mesures du bruit pour le trafic routier. Il n'y a pas de raison que de telles mesures ne soient pas faites dans le cadre du trafic aérien, quand les conditions de vie des habitants sont concernées de manière prépondérante et importante.

Dans la réponse à l'interpellation que j'ai déposée et qui est à l'ordre du jour – elle n'a pas encore été discutée –, la Municipalité se fend encore d'une réponse lénifiante, où elle affirme que, finalement, tout est conforme à la législation en vigueur sur le bruit et la pollution, mais cette déclaration ne repose que sur un rapport de 2001, qui extrapole les nuisances à partir du relevé du nombre de mouvements et du type d'aéronefs. Aucune mesure du bruit dans les couloirs de décollage et atterrissage n'a été véritablement effectuée, et c'est ce que réclament



les habitants. Ce serait très simple à faire, puisque de nombreuses entreprises spécialisées le font, notamment certaines qui travaillent avec l'EPFL.

S'agissant de la remarque de M<sup>me</sup> Longchamp, il faut insister sur le fait qu'au moment où le Conseil communal a décidé de transformer l'aéroport en société anonyme, les conditions étaient très différentes. On avait une piste en gazon et un aéroport avec un trafic d'une ampleur bien plus réduite qu'aujourd'hui. Il faut vraiment prendre la mesure du fait qu'on est en train de changer d'échelle au niveau du développement de cet aéroport. Donc, les conditions sont très différentes. On peut peut-être regretter rétrospectivement le fait que l'aéroport ait été entièrement privatisé et que, du coup, la Ville n'a pas de représentant au conseil d'administration pour faire face au problème grandissant lié au bruit et à d'autres problèmes. Effectivement, une représentation directe de la Ville au conseil d'administration me paraîtrait très utile. Mais, comme l'a dit, à juste titre, M. Hildbrand, c'est un large débat. Dans l'immédiat, nous demandons une réponse aux demandes des habitants.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Pourquoi est-ce qu'une proportion du groupe UDC ne se satisfait pas d'une communication, mais demande un rapport-préavis ? C'est parce qu'il nous semble qu'une communication, c'est un peu léger par rapport à un sujet qui revient régulièrement et qui demande un peu plus qu'une communication, tant il est vrai que c'est quelque chose de fondamental.

Cela ne date pas d'hier que la Blécherette est contestée. Lorsque Lausanne était non pas à mille lieues, mais quand même à quelques kilomètres de la zone de l'aéroport, le peuple vaudois, et non seulement lausannois et régional, s'enflammait pour l'aérodrome d'Etagnières, ce qui a « retardé » d'une bonne vingtaine d'années la route de contournement. C'est dire que le débat ne date pas d'hier.

Toute concession arrive un jour ou l'autre et il nous semble qu'un acte fort de la Municipalité, sous la forme d'un rapport-préavis, discuté et adopté ou refusé, serait dans le droit fil d'une votation, qui a eu lieu tout de même il y a plus de vingt ans, et serait mieux à même de fixer l'état de la Municipalité jusqu'à l'extinction de la convention et de préparer un peu l'après-convention.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Je m'étonne un peu de certains propos, entre autres d'entendre parler du non-respect de l'Autorité que je représente de la surveillance par rapport à cette activité en particulier.

Je rappelle que le contrôleur de toute activité aérienne est l'Office fédéral de l'aviation civile. C'est uniquement cet office qui a les prérogatives pour dire si on respecte ou non la loi. C'est cet office qui a autorité pour poser des appareils de mesure et, si on va devant un tribunal, pour dire ce qui est contestable ou non ; il faut être très clair. On ne peut donc que faire les choses en partenariat. Et c'est ce qu'on fait depuis de très nombreuses années : on a un partenariat très fort avec l'aéroport. Quand il y a eu l'exigence de la population de rénover les infrastructures et de les mettre en conformité, de bien les mettre en place, on vous a donné les réponses ; d'ailleurs vous avez discuté de cela au sein du Conseil, monsieur Chollet, vous qui êtes là depuis longtemps, puisqu'il n'y a pas si longtemps, vous avez voté une évolution de l'activité de l'Association de l'aéroport Lausanne Bécherette. Il faut s'en souvenir, avant d'y revenir tous les cinq ans.

Pourquoi pas, on peut vous donner les informations et espérer que nous avons donné une réponse à vos interrogations. Pour preuve, cette collaboration est active et positive. Bon nombre d'entre vous ont plaisir à aller au restaurant de l'aéroport. Je pense que vous n'êtes pas très nombreux à lever la main et à dire que vous n'y êtes jamais allés ou que vous n'avez jamais repéré cet objet de notre patrimoine, qui a fait aujourd'hui l'objet d'un intense dialogue avec l'ARLB, puisque le premier projet n'était de loin pas conforme à nos attentes. A partir de là, ils ont développé un concours et réalisé un ouvrage de qualité architecturale que je peux considérer de bonne facture ; c'est le moins qu'on puisse dire.

En ce qui concerne le projet Métamorphose, quand, en 2006, on est allé auprès de l'ARLB, qui avait découvert le projet dans les journaux, on a dialogué et échangé avec eux. D'ailleurs, vous avez pris la décision quand on a dit très clairement à l'aéroport qu'il fallait déplacer toutes les halles sur le site de Métamorphose ; c'est chose faite, avec 10 millions d'investissements. J'entends certains dire qu'il faut supprimer cette activité. Mais il fallait peut-être le dire au début de cette législature au passage ! C'est intéressant d'entendre cela en fin de législature. En tout cas, ce n'est pas très cohérent avec nos partenaires. Je vous rends attentifs à cela.

La réponse qui a été donnée aux pétitionnaires est essentiellement technique, d'où le fait que je n'étais pas présent en début de séance. J'ai essayé de voir si je devais apporter des réponses à caractère plus politique, ce que j'ai fait. Concernant les réponses techniques, d'abord, les avions font de moins en moins de bruit. Tous les nouveaux avions font nettement moins de bruit qu'avant ; il faut s'en rappeler.

Concernant la problématique de l'hélicoptère, j'entends M. Buclin dire qu'il n'y a pas de dialogue avec les associations, alors que nous avons exigé de la part de la REGA et de l'ARLB qu'il y ait un médecin sur le site, pour limiter justement les transferts dans la ville pour aller chercher le médecin lors des interventions. Donc, aujourd'hui, il y a un médecin à plein temps et on a beaucoup diminué les vols en ville, voire les décollages, parce qu'avant, il fallait aller chercher le médecin sur le site du CHUV pour l'intervention. On a en tout cas rendu service à tous, et on a plus particulièrement amélioré la qualité de l'intervention.

Toujours au sujet des hélicoptères, quand il y a eu une demande d'implanter les hélicoptères à proximité des habitations, nous avons refusé ; nous avons dit que les hélicoptères devaient être en dehors de la zone habitable, voire celle qui est en cours de développement du site de Métamorphose. C'est vrai qu'il y a une augmentation de la présence de vols hélicoptérés à Lausanne, mais on les autorise dans une zone non habitée.

Maintenant, en ce qui concerne les plans de vol, je ne sais pas si vous savez pourquoi un avion décolle dans un sens ou dans un autre. Cela dépend du régime de vent. Je veux bien demander à un aviateur de se poser à l'envers. Personnellement, cela m'est arrivé une fois, « pour rire », et c'est drôle parce que c'est à la même période où l'on mettait en place les rénovations sur l'aéroport ; c'était sur le site d'Yverdon. Et le pilote a été très clair, il a dit que c'était quand même une phase délicate. On a pu le faire parce qu'il n'y avait pas trop de turbulences, mais on ne s'amuse pas à voler à l'envers. Cela deviendrait terriblement dangereux et, si le danger existe, le potentiel que ce danger soit réalisé augmente. La notion de risque est très importante, et ce sont des choses proscrites par tous les professionnels.

A la fin de la décennie passée, on a procédé à la modification du plan de vol ; et cela est important. Aujourd'hui, l'avion ne part pas en subhorizontal, mais a tendance à partir en subvertical. L'OFAC est très attentif au développement des activités d'habitation, voire des places de travail pour modifier ce plan de vol. Ceci a été fait, ce qui a d'ailleurs eu des répercussions. On dit qu'il y a peu de personnes sur le nord de ce site, ce n'est pas vrai. Des communes ont réagi parce qu'avant, il n'y avait pas d'avions qui passaient au-dessus de leur commune et, aujourd'hui, elles en ont et elles ont fait des remarques. Elles avaient le droit de faire des remarques quand il y a eu ces modifications du plan de vol.

Globalement, on est tout à fait dans les chiffres et dans le contrat qu'on a avec l'aéroport : on est à environ 40 000 mouvements. Il y a eu une augmentation certaine des activités et on s'en réjouit, parce que c'est aussi une école très importante pour la formation des pilotes de notre pays. C'est vrai qu'on utilise beaucoup le simulateur, mais, avant d'arriver au simulateur, il faut apprendre à voler, et cette école est importante.

Maintenant, vous pouvez choisir : est-ce qu'on vous présente un rapport-préavis ? En l'occurrence, le moins que l'on puisse dire c'est qu'on a donné passablement de renseignements tant dans la pétition que dans la réponse à l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts, déposée le 7 octobre 2014. On va vous redonner les mêmes éléments, on va faire le débat. Ce serait peut-être pas mal, dans ce cas précis, qu'on aille sur le site pour

qu'on vous informe sur les évolutions techniques et puis, surtout, sur le développement des activités.

Mais, on a un partenariat avec l'ARLB. J'entends certains dire qu'il faut arrêter cette activité. Il faudrait reprendre le bien foncier, qui coûte très cher, parce que ce partenariat concerne des halles importantes, qui sont en cours de construction. Si on commence à avoir des attermolements par rapport à cet aéroport, il faut se dépêcher de le dire, parce qu'il faut vite stopper les investissements auprès de notre partenaire – et j'insiste sur le terme « partenaire ».

Personnellement, j'habite sur la ligne de vol. Quelqu'un a fait remarquer que, parfois, il y avait du bruit plus important que la limite. Oui, vous avez raison, on a certains avions qui sont stockés à Lausanne, qui sont des avions qui font partie de notre patrimoine, qui sont mis « en stock » et, parfois, il est vrai qu'on a des avions prestigieux, historiques, qui décollent et qui dépassent les normes de bruit. On a le droit d'avoir quelques dépassements très limités. En cela je peux comprendre que certains trouvent que c'est un bruit peu anodin, peu courant, et qui dépasse les normes. L'autorité de surveillance, c'est l'Office fédéral de l'aviation civile et il a fait des mesures, non pas sur la base de rapports, mais il aussi fait des mesures *in situ*. On peut peut-être demander de renforcer le contrôle et qu'ils nous donnent les valeurs, mais je rappelle que ce n'est pas à l'autorité municipale de faire ce contrôle. On peut, bien sûr, faire un contrôle pour nous, mais il n'aura pas de valeur juridique. Donc, autant faire les choses ensemble.

Par rapport à la demande qui a été faite, on vous donne ces informations sur le bruit. Je peux comprendre qu'il faut une lecture officielle du bruit sur notre périmètre. On est en degré 4 de sensibilité au bruit. Et je rassure les uns et les autres, toutes les constructions aujourd'hui en activité, ou celles qui vont se développer, ne sont pas dans la zone de bruit ; on vous a donné les chiffres dans le cas du projet Métamorphose et il n'y a pas de raison pour qu'on déroge.

De plus, il n'y a pas de raison qu'on change le plan de vol. On arrive dans un sens et on part dans un autre. On est toujours sur ces lignes directrices. Il ne faut pas faire peur à la cité en croyant que les avions qui atterrissent sur l'aéroport de la Blécherette vont arriver sur la ferme de M. Chollet ; excusez-moi, c'est quand même un peu gros. J'ai en tout cas un peu de peine à voir le régime du vent qui permettrait d'avoir ce type d'incident malheureux sur la ferme dite Chollet, comme je viens de l'énoncer. Je peux vous donner cette garantie.

Maintenant, tous les nouveaux droits à bâtir dans cette zone, depuis la votation, ont été faits sur la base de votre accord, dans lequel, chaque fois, il était légitime qu'on vous donne les réponses sur la problématique du risque que pouvait induire un décollage sur ce site, voire un atterrissage de professionnels ou d'autres types d'activités. On a un aéroport qui est bien géré. Le risque est par nature toujours là, mais il n'a en tout cas pas évolué ; il a plutôt diminué depuis qu'on a donné la concession sur décision populaire.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts), rapportrice** : – La commission a décidé de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication à l'unanimité.

**Le président** : – Nous avons une demande de vote nominal.

**La proposition d'appel nominal est appuyée par cinq conseillers.**

**A l'appel nominal, la pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis par 43 voix contre 32 et 1 abstention.**

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Briod Alix-Olivier, Bürgin Daniel, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chautems Jean-Marie, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Gazzola Gianfranco, Graf Albert, Hildbrand Pierre-Antoine, Ichters Anne-Lise, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Marti Manuela, Martin Pedro, Meystre Gilles, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Pitton Blaise

Michel, Ruiz Vazquez Francisco, Schlienger Sandrine, Voiblet Claude-Alain, Wild Diane, Zurcher Anna.

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Buclin Hadrien, Chollet Jean-Luc, Decollogny Anne-Françoise, Dupuis Johann, Evéquoqz Séverine, Felli Romain, Ferrari Yves, Gaillard Benoît, Gebhardt André, Hubler Alain, Joosten Robert, Knecht Evelyne, Knecht Myrèle, Lapique Gaëlle, Marly Gianna, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Mottier Vincent, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Oberson Pierre, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Pain Johan, Payot David, Rastorffer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Salzmann Yvan, Stauber Philipp, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Trezzini Giampiero, Unal Ismail, Velasco Maria, Voutat Marlène.

*S'est abstenu* : M. Clivaz Philippe.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB), par Alain Faucherre, et consorts (450 signatures) : « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

### **Réponse à la motion de M. Alain Hubler et M<sup>me</sup> Evelyne Knecht « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne »**

Rapport-préavis N° 2013/36 du 25 juillet 2013

Travaux

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond à la motion de M. Alain Hubler et Mme Evelyne Knecht intitulée «Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne», déposée le 5 octobre 2004<sup>17</sup>. Lors de sa séance du 7 juin 2005<sup>18</sup>, le Conseil communal décidait de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Dans sa séance du 9 décembre 2008<sup>19</sup>, le Conseil communal acceptait la demande de la Municipalité de prolonger au 31 décembre 2008 le délai de réponse à cet objet. Dans le rapport-préavis 2009/07 du 18 février 2009, la Municipalité répondait, entre autres, au présent objet. Cette réponse ayant été refusée par le Conseil communal lors de sa séance du 24 novembre 2009<sup>20</sup>, la Municipalité sollicitait, dans son rapport 2011/1 du 5 octobre 2011, le report du délai de réponse à cet objet au 30 juin 2012. Lors de sa séance du 7 décembre 2011<sup>21</sup>, le Conseil communal acceptait cette prolongation. Suite au changement de « leadership » intervenu entre la direction Administration générale et Finances et celle des Travaux, la Municipalité sollicitait, dans son rapport 2012/1 du 20 septembre 2012, un nouveau report du délai de réponse au 30 juin 2013.

<sup>17</sup> BCC 2004-2005, T. II (N° 10), p. 12

<sup>18</sup> BCC N° 2, 2005, pp.179-188

<sup>19</sup> BCC N° 7, 2008, /I, pp. 587 et ss

<sup>20</sup> BCC N° 6, 2009/I, pp. 551-570

<sup>21</sup> BCC à paraître

Dans sa séance du 12 décembre 2012<sup>22</sup>, le Conseil communal acceptait cette prolongation de délai.

## 2. Rappel de la motion

Les motionnaires demandent à la Municipalité d'entreprendre une étude visant à déterminer la faisabilité et les conditions d'introduction d'un péage urbain dont le produit financier serait intégralement affecté à la gratuité et à l'amélioration des transports publics du réseau tl. Leur demande vise à améliorer la qualité de vie en ville en diminuant les nuisances dues au trafic individuel motorisé (TIM). Elle s'appuie sur divers éléments : croissance du trafic pendulaire et des nuisances dues aux TIM, application des principes de pollueur-payeur et d'utilisateur-payeur, etc. Les motionnaires évoquent l'absence d'équité entre les usagers des transports publics – qui financent doublement ces transports, une fois via l'impôt et une autre via leurs titres de transport – et les automobilistes, qui ne les financent qu'une seule fois, par le biais de l'impôt, tout en contribuant fortement à l'accroissement des nuisances sonores et atmosphériques.

## 3. Réponse de la Municipalité

Pour pouvoir répondre à la présente motion, la Direction des travaux a procédé à une analyse détaillée de l'état des connaissances actuelles sur la question des péages urbains. Elle a également effectué des comparaisons avec d'autres villes telles que Londres et Stockholm, puis évalué différents scénarios (périmètre et système) pour Lausanne.

Au fond, la question est de savoir si la mise en place d'un péage urbain est une mesure judicieuse pour la ville de Lausanne qui a des contraintes territoriales et géographiques particulières et pour une population de 130 000 habitants, voire pour une agglomération de 310 000 habitants. Dès lors, si on entre en matière et si on élargit le périmètre pris en considération, on doit définir quel type de péage mettre en place et pour quels objectifs.

Les principaux buts poursuivis par un système de péage urbain sont :

- réduire les phénomènes de saturation du réseau routier, principalement dans la zone de péage durant les périodes de pointe, et garantir des performances accrues pour le réseau de transports collectifs (vitesse commerciale, régularité) ;
- inciter les usagers à effectuer des déplacements avec des modes de transports alternatifs ;
- diminuer les nuisances environnementales (bruit et pollution de l'air) générées par le trafic automobile ;
- récolter des fonds permettant de financer les transports dans l'agglomération.

Pour réduire les nuisances induites par le trafic individuel motorisé, la Municipalité dispose d'outils efficaces avec le Plan directeur des déplacements (PDD) de 1996. Toutefois, les mesures proposées restent limitées si l'on ne définit pas une politique régionale. En cela, la révision du Plan directeur lausannois qui est étudiée actuellement s'appuie sur les mesures du Plan d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) et permettra, à terme, de garantir des plans d'action au niveau régional. Il est important de préciser que la diminution ou le contrôle du trafic urbain peut se faire au moyen de diverses mesures, dont plusieurs sont actuellement déjà mises en œuvre à Lausanne. Depuis l'approbation du Plan directeur par le Conseil communal, les services de l'administration communale s'occupent de la mise en place des mesures adoptées avec des résultats probants. A ce titre, il convient de mentionner la baisse du trafic individuel motorisé de 20% sur l'axe Route de Berne-Rue du Bugnon entre 2005 et 2010, notamment grâce au développement des transports publics (arrivée du m2 et du réseau tl 08), de même qu'une réduction du trafic de 13% entre le barreau Est et Ouest de la ville. Il convient également de rappeler que des axes forts de transports publics sont à l'enquête actuellement (tram t1 ou BHNS Chauderon St-François), ce qui provoquera une

<sup>22</sup> BCC à paraître

réorganisation complète de la circulation au centre-ville et renforcera l'attractivité des transports publics à l'horizon 2018. Ainsi, l'adaptation de la voirie en vue d'accueillir l'un des BHNS est en cours de chantier sur l'avenue de Chailly. D'autre part, l'arrivée du m3 à l'horizon 2025 renforcera encore davantage les transports publics. Notons également que les objectifs du PALM pour 2030 se traduisent en une augmentation du nombre de déplacements depuis et vers le centre-ville de 10 à 15%, ce qui demandera une augmentation de la part modale des transports publics.

Au niveau juridique, en vertu de l'art. 82, al. 3 de la Constitution fédérale, en Suisse, l'utilisation des routes publiques est exempte de taxe. En conséquence, les péages routiers ne sont en principe pas admis. Toutefois, quelques exceptions ont déjà été autorisées par le Parlement ou le peuple. Le 3 juin 2008, le Conseil national, à l'instar du Conseil des Etats, s'est opposé à des tests de péages urbains et a retiré ce point du programme de législature 2007–2011 du Conseil fédéral. Dès lors, il y a lieu de relever que le péage routier en Suisse est pour l'instant réglementairement non compatible. Son instauration ne semble envisageable qu'à moyen terme.

Pour ce qui est des expériences de péage urbain, il est finalement assez difficile de comparer les six villes concernées (Londres, Singapour, Oslo, Stockholm, Edimbourg et Trondheim) et d'en tirer des enseignements précis pour Lausanne. En effet, chaque système mis en œuvre dans chacune de ces villes constitue du «sur-mesure» et s'adapte à la structure territoriale, aux infrastructures existantes et à la topographie spécifique. On constate cependant que tous les systèmes considérés sont globalement coûteux : les investissements réalisés sont compris entre 50 et 630 millions de francs suisses. A titre indicatif, la ville de Genève estime le coût de l'instauration d'un tel système sur son territoire à environ 50 millions de francs. Les frais d'exploitation, liés en partie à la nature du matériel, sont également très disparates. Quant aux recettes, elles sont estimées entre 26.5 (Trondheim) et 160 millions de francs (Oslo).

Parmi les systèmes de péage analysés, le modèle de zone est celui qui permet de privilégier les objectifs de gestion du trafic. Ce modèle comporte deux sous-variantes : le péage de cordon et la redevance forfaitaire. La première consiste à percevoir un montant à l'entrée et/ou à la sortie de la zone. Les trajets ayant leur origine et leur destination à l'intérieur de la zone sont gratuits (mis en application à Oslo). La seconde sous-variante repose sur une autorisation payante pour effectuer des trajets dans la zone du péage et ceci pour une période déterminée (mis en application à Londres).

Concernant Lausanne, quatre périmètres de péage de zone ont été étudiés : un cordon centre-ville lausannois, un cordon Lausanne (limites communales hors zones foraines), un cordon interne à l'autoroute (de Crissier à Lutry) et un cordon agglomération Lausanne-Morges. Après analyse, le cordon centre-ville est d'une taille trop réduite pour influencer suffisamment la mobilité en ville de Lausanne, et le cordon agglomération intégrant l'autoroute semble démesuré. Seuls les périmètres « Lausanne » et « interne à l'autoroute » sont envisageables. Le premier, qui serait strictement sur territoire lausannois, semble théoriquement moins compliqué à mettre en place. Le second, plus logique en termes d'agglomération, serait certainement plus ardu à mettre en place, étant donné le nombre de communes concernées.

On pourrait par conséquent retenir quatre variantes de péage, soit les deux périmètres retenus, avec à chaque fois deux sous-variantes du modèle de zone (cordon ou redevance forfaitaire). En fonction du périmètre et du type de péage, l'investissement initial varierait approximativement entre 20 et 80 millions de francs. Les coûts annuels (amortissement, fonctionnement et entretien) seraient compris entre 10 et 30 millions de francs. Les revenus annuels seraient quant à eux compris entre 35 et 90 millions de francs, ce qui permettrait théoriquement de dégager chaque année entre 25 et 60 millions de francs de bénéfice. Il convient de relever que le système de péage de zone nécessite la mise en place de portiques munis de caméras de surveillance. Il serait extrêmement coûteux et long à mettre en place pour une ville de la taille de Lausanne. Techniquement, le système le plus simple consisterait

à éviter la pose d'équipements de contrôle et à gérer la vente et le contrôle d'une vignette autorisant l'accès à la zone.

Le développement comme le fonctionnement des transports publics ont un coût élevé. En 2012, les charges des tl se sont élevées à environ 218 millions de francs. Environ 34% de cette somme a été couverte par la vente des billets, environ 75 millions de francs, soit ce que coûterait la gratuité des transports publics. Ainsi, les 25 à 60 millions de francs de bénéfice espérés selon les variantes de péage urbain ne pourraient permettre la gratuité des transports publics, puisqu'il manquerait entre 15 et 50 millions de francs par année qui devraient être trouvés par d'autres voies.

Par ailleurs, il convient de préciser que la gratuité des transports publics sur la commune de Lausanne serait complexe à réaliser du fait que les itinéraires des lignes **tl** touchent de nombreuses communes et de l'existence de la communauté tarifaire Mobilis.

Notons également que si la gratuité des transports publics était mise en œuvre, cela entraînerait certes un report des transports individuels motorisés vers les transports publics, mais également un report des modes doux vers ces transports publics ce qui constitue un effet indésirable.

Concernant le volet social, le péage urbain peut avoir des conséquences négatives pour les personnes à revenus modestes qui ont besoin de leur voiture. En effet, une taxe supplémentaire au titre du péage pèserait plus lourdement sur ces derniers.

S'agissant du volet environnemental, les répercussions sont difficiles à estimer, une partie du trafic pouvant se reporter derrière la limite du péage.

Avec l'ambition de l'agglomération Lausanne-Morges d'accueillir 40'000 habitants et 30'000 emplois supplémentaires d'ici à 2020 et avec la mise en place des axes forts de transports publics (AFTPU), notamment avec l'arrivée du tram et des bus à haut niveau de service (BHNS), la Ville de Lausanne connaîtra une forte revitalisation, allant dans le sens du développement durable. Il est indéniable que ces investissements, qui feront suite à ceux du m2 et du réseau tl 08, seront à même d'augmenter considérablement la part modale des transports publics. La Municipalité est persuadée que les objectifs ambitieux du PALM permettront d'améliorer durablement la qualité de l'air et diminuer le bruit en ville de Lausanne. Ainsi, le péage urbain n'est qu'un outil parmi d'autres pour modifier le comportement des usagers en servant de levier pour les inciter à utiliser des modes de transports alternatifs à la voiture.

Aussi, la Municipalité répond de la manière suivante aux dix questions des motionnaires :

### **Question 1**

*Quel est le nombre journalier de véhicules « non lausannois » qui pénètrent dans Lausanne – cordon 2 du comptage COREL ?*

En 2010, la campagne de comptages de Lausanne-Région a relevé une moyenne quotidienne globale de 235'000 mouvements de véhicules au cordon 2 (hors autoroute). Il s'agit de mouvements dans les deux sens (entrant et sortant). Les instruments de mesure du trafic routier utilisés pour les campagnes de comptage de Lausanne-Région ne permettent pas de faire la différence entre véhicules « lausannois » et « non lausannois » et n'autorisent aucune saisie fine des catégories de véhicules (polluants, peu polluants, pour handicapés, postaux, d'urgence, poids lourds des transports publics ou des transports privés, etc.). Le nombre de véhicules « non lausannois » entrant est donc inconnu.

### **Question 2**

*Quel est le nombre journalier de véhicules « lausannois » qui sortent et par conséquent reviennent dans Lausanne – même cordon ?*

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, cette donnée est inconnue et difficile à établir.

### **Question 3**

*Quel est le nombre journalier de véhicules « non lausannois » et potentiellement exonérables du péage – véhicules pour handicapés, bus, taxis, véhicules d'urgence, postaux, véhicules à énergie alternative ou électriques – qui pénètrent dans Lausanne – même cordon ?*

Comme indiqué ci-dessus, les données en notre possession ne permettent aucune différenciation des véhicules selon leurs catégories. Cette donnée nous est inconnue et difficile à établir.

### **Question 4**

*Quel est le nombre journalier de véhicules « non lausannois » considérés comme très polluants – 4x4 entre autres – qui pénètrent dans Lausanne – même cordon ?*

Comme indiqué ci-dessus, cette donnée nous est inconnue.

### **Question 5**

*Quel est le pourcentage journalier de véhicules « non lausannois » qui pénètrent dans Lausanne – même cordon ?*

Comme indiqué dans la réponse à la question 1 ci-dessus, cette donnée ne nous est pas connue.

### **Question 6**

*Quel serait le coût d'exploitation d'un péage urbain ?*

Les coûts annuels de fonctionnement et d'entretien ont été estimés entre 8 et 22 millions de francs selon les variantes considérées.

### **Question 7**

*Quel serait le coût d'exploitation du réseau tl s'il devait absorber 20 % des passagers empruntant les véhicules dénombrés à la question 1 ?*

Lors de la campagne de comptages Lausanne-Région 2010, l'hypothèse de taux d'occupation par véhicule était de 1,3 personne par véhicule. Ainsi, environ 305'000 personnes par jour franchissent le cordon 2 en transport individuel motorisé. Le 20 % de ce dernier chiffre représenterait environ 22 millions de voyageurs annuels, soit un peu plus de 20 % des 100,6 millions de clients que les tl ont accueilli sur leurs lignes en 2012. On peut donc penser qu'une augmentation de 20 % du nombre de voyageurs entraînerait une augmentation conséquente des coûts d'exploitation des tl (qu'il est possible d'estimer en première approximation à environ 20 %, soit de l'ordre de 45 millions de francs annuels).

### **Question 8**

*Quel serait le tarif d'entrée en ville permettant de financer la gratuité du réseau tl en tenant compte de l'augmentation de fréquentation évoquée à la question précédente ?*

L'étude qui a été réalisée est basée sur un péage de passage de 3 francs soit 6 francs pour un aller-retour, et dans le cas d'une redevance forfaitaire d'un péage de 3 francs. Comme dit précédemment, les recettes seraient insuffisantes pour financer la gratuité du réseau tl. Comparativement, seul le péage de Londres est sensiblement plus cher, et un tarif plus élevé entraînerait très vraisemblablement une baisse des recettes, ce qui, associé aux 45 millions de francs supplémentaires à financer de la question 7, signifie l'impossibilité de financer la gratuité des transports publics avec un péage urbain à Lausanne.

### **Question 9**

*Quel montant pourrait-on affecter à la gratuité du réseau tl ?*

Comme déjà indiqué, les bénéfices du péage urbain seraient de l'ordre de 25 à 60 millions de francs annuels.



### Question 10

*A combien peut-on estimer l'économie engendrée par la gratuité des tl – plus de machines, suppression des contrôles, de la billetterie – sans licenciement ?*

Les contrôles sont en partie financés par les amendes. Leur suppression ne permettrait probablement pas de grandes économies, ce d'autant qu'il s'agit-là uniquement de coûts salariaux et que les motionnaires n'envisagent aucun licenciement. Par ailleurs, la billetterie ne constitue qu'une minime partie des coûts d'investissement, de fonctionnement et d'entretien des *tl*. En cas de gratuité, aucune autre « machine » que la billetterie ne peut être supprimée. En revanche, il est probable qu'il faudrait renforcer l'équipement de surveillance (caméras, système de communication, etc.), donc augmenter le nombre de « machines ».

En résumé, la Municipalité considère que des résultats encourageants ont été obtenus avec le Plan directeur des déplacements et que les futurs axes forts de transports publics urbains permettront encore d'accroître la part des transports publics. De plus, elle relève que les bases légales n'existent pas pour une mise en place d'un péage urbain dans notre ville. Enfin, un tel péage, très coûteux à mettre en place, ne permettrait pas de couvrir la gratuité des transports publics comme demandé par les motionnaires. Au vu de tous ces éléments, la Municipalité ne considère pas opportun de mettre en œuvre un péage urbain à Lausanne.

### 4. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2013/36 de la Municipalité, du 25 juillet 2013;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

*décide :*

**d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Hubler et M<sup>me</sup> Evelyne Knecht intitulée : « Un péage urbain pour financer la gratuité des *tl* : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne ».**

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

### Rapport

Membres de la commission : M<sup>me</sup> et MM. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur, Claude Bonnard (Les Verts), Gianfranco Gazzola (Soc.), Evelyne Knecht (La Gauche), Jacques Pernet (PLR), Laurent Rebeaud (Les Verts), Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

### Rapport photocopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur

Présidence : M. Philippe MIVELAZ

Membres présent-e-s : Mme Evelyne KNECHT, M. Gianfranco GAZZOLA, M. Jacques PERNET, M. Claude BONNARD, M. Laurent REBEAUD, M. Claude-Alain VOIBLET.

Membres excusés : Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY, M. Pierre-Antoine HIDBRAND, M. Nicolas GILLARD

Représentants de la Municipalité : Olivier FRANÇAIS, directeur des TRAVAUX, M. Alain GONIN, chef de la division Planification et Projets Service des routes et de la mobilité, M. Sébastien PEARRON, ingénieur chef de projet Service des routes et de la mobilité

Notes de séances : François MUKUNDI, adjoint administratif, Service des routes et de la mobilité.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : Mercredi 13 novembre 2013

Début et fin de la séance : 10 h-11 h 45

En introduction à la discussion sur le contenu même du rapport-préavis, il a été rappelé le parcours de la motion de M. Hubler et Mme Knecht : prise en considération par le Conseil communal en 2005 par une majorité de 38 voix contre 37, confirmée par un vote nominal plus tranché de 45 voix contre 39 refus et une abstention, elle fut l'objet d'une première réponse de la Municipalité qui fut refusée le 24 novembre 2009 par 47 voix, contre 29 oui et 9 abstentions.

Si la présente réponse est acceptée par la majorité de la commission, plusieurs voix se sont exprimées pour regretter que le rapport soit succinct, voire incomplet par rapport aux demandes des initiants.

Le principal point de discordance concerne le nombre d'entrées et de sortie de voitures dans la ville de Lausanne et, plus précisément, le nombre de non-Lausannois transitant par la commune. Il est expliqué que les instruments de mesure du trafic ne permettent pas de distinguer les véhicules lausannois des autres ; assimiler les véhicules sortant du périmètre considéré à des lausannois et les autres à des non lausannois serait scientifiquement pas recevable. Par exemple, un véhicule lausannois utilisant l'autoroute pour se rendre à autre point de la ville serait compté lausannois une première fois et non lausannois la seconde fois qu'il traverse la limite communale. Notons que les deux-roues motorisés ne sont pas comptés.

A la demande de la commission, les chiffres de la campagne de comptage menée par Lausanne Région en 2010 montrant le nombre de véhicules entrant et sortant sont annexés au présent rapport.

Un autre commissaire regrette que l'impact potentiel de l'introduction d'un péage urbain sur l'attractivité de Lausanne en tant que centre économique et comme ville de loisirs, en particulier sur la vie nocturne et la culture, n'ait pas été évalué.

Il est vrai que l'étude demandée par les initiants ne comportait pas de telles demandes car, comme il a été rappelé, elle visait principalement à évaluer l'opportunité de financer la gratuité des transports publics par l'introduction d'un péage urbain pour le transport individuel motorisé. Il est à relever que l'introduction de la source de financement était supposée négative pour l'attractivité de Lausanne mais qu'à aucun moment il n'a été évoqué la possibilité que la gratuité des transports publics puisse être perçue comme positive pour l'économie lausannoise.

Un certain nombre de commissaires a par contre manifesté sa satisfaction par rapport à la concision du rapport-préavis dans la mesure où la faisabilité d'un péage urbain était presque nulle, faute de base légale fédérale.

Sur ce dernier point, d'autres estiment que de telles études ou l'initiative de collectivités locales seraient en mesure de faire évoluer la législation et que, dans tous les cas, on ne devrait pas s'interdire de réfléchir à cette question. Il a été par exemple suggéré de réfléchir au « road pricing », soit sur la possibilité de faire payer aux utilisateurs du domaine public avec les véhicules individuels la valeur de ce qu'ils utilisent comme espace par rapport aux autres usagers piétons, cyclistes et usagers des transports publics.

Il a également été discuté du périmètre de la zone du péage, des relations de la commune de Lausanne avec ses voisines, avec le canton dont elle est la capitale, etc. Le péage urbain a fait l'objet de plusieurs débats au sein du Conseil communal; les discussions internes de la commission n'ont pas apporté d'éléments nouveaux dignes d'être rapportés ici. Sur le

périmètre et les différentes options possibles, il est joint à ce rapport l'analyse faite par la Direction des travaux.

Au final, les opposants au péage urbain et les opposants à la gratuité des transports publics se sont unis pour considérer que le rapport-préavis de la municipalité était suffisant pour mettre un terme, au moins provisoire, à ce débat.

Le soussigné termine son rapport en remerciant l'auteur des notes de séances, l'administration et le représentant de la Municipalité pour leurs réponses en commission et les compléments fournis aux commissaires hors séance.

Conclusion(s) de la commission :

La réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Hubler et Mme Evelyne Knecht intitulée : « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne » est **acceptée par une majorité de quatre (4) commissaires, une (1) voix la refuse et deux (2) s'abstiennent.**

Discussion

**M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (La Gauche)** : – En préambule, je tiens à rappeler que cette motion a été déposée le 5 octobre 2004, soit il y dix ans, un mois et treize jours. Vous m'excuserez si je prends un peu de temps pour en parler.

Cette motion demande que l'on étudie la possibilité de financer la gratuité des tl par le biais d'un péage urbain, dans la perspective d'améliorer les conditions de vie des habitants de notre ville. Du point de vue de la pollution de l'air, des particules fines et des nuisances sonores, nous pensons que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour diminuer le trafic routier.

Pour ce faire, notre groupe pense qu'il faut trouver un moyen attractif pour inciter les automobilistes, notamment les nombreux pendulaires, à laisser leur voiture en dehors de la ville. Pour cela, il faut trouver une solution pour que les automobilistes y trouvent un avantage, et, pour nous, le moyen le plus persuasif, c'est le prix. Il faut absolument que ce soit moins cher de prendre les transports publics que de prendre la voiture. Cela nous amène donc à la proposition première de cette motion, qui est de réfléchir à la gratuité des transports publics.

Bien entendu, cette gratuité a un coût, nous le savons tous. En 2012, les charges des tl se sont élevées à 218 millions de francs environ, dont 34 % ont été couverts par la vente des billets, soit environ 75 millions de francs. Donc, si nous souhaitons cette gratuité, nous devons chercher un financement de 75 millions de francs. Bien sûr, il y a le point d'impôt ; c'est tout à fait possible. D'ailleurs, j'invite chacun à faire son petit calcul : c'est très intéressant de voir qu'on arriverait à ce financement avec le point d'impôt ; mais, actuellement, l'impôt n'a pas très bonne presse. Alors, pour financer cette gratuité, notre motion est allée chercher une autre source de financement : le péage urbain, qui est plus à la mode que l'impôt.

En effet, en regardant l'évolution de notre société, en suivant les débats sur les péages urbains en Europe, on peut imaginer sans problème que, dans une quinzaine d'années – je disais vingt-cinq ans quand on a déposé la motion, mais maintenant cela fait dans quinze ans –, il y a de fortes chances que les péages urbains soient répandus, voire généralisés chez nous aussi. On est alors en droit de se demander à quoi seront attribués les revenus de ces futurs péages. D'emblée, la question que nous avons choisie de poser avec cette motion est : les revenus de ces éventuels péages pourraient-ils financer la gratuité des transports publics ? Je précise que, pour nous, le péage urbain n'est pas un but en soi, c'est juste un outil possible. Notre but reste la gratuité des transports publics.

Dans cette perspective, nous avons commencé à faire nos calculs. On avait les chiffres de la COREL et les chiffres des tl, mais il nous manquait un certain nombre de données. C'est

pourquoi nous avons déposé cette motion, et c'est aussi pourquoi cette motion pose des questions très précises, notamment concernant le comptage de véhicules, en demandant spécifiquement de dissocier les véhicules lausannois des non lausannois. Car, si on veut connaître les revenus d'un éventuel péage, il faut bien connaître la situation du trafic entrant et sortant de notre ville.

Dans sa première réponse du 18 février 2009, le préavis 2009/07, la Municipalité nous donnait des chiffres que nous avons déjà obtenus par la COREL, en précisant qu'il s'agissait de mouvements dans les deux sens, entrant et sortant, le nombre de véhicules lausannois et non lausannois étant inconnu, en appuyant le fait qu'on ne peut pas différencier les véhicules lausannois des véhicules non lausannois. A l'époque, j'avais déjà précisé que, pour répondre à nos questions, la Municipalité aurait pu simplement faire un comptage spécifique adapté aux nécessités de cette étude qui séparerait les véhicules entrants et sortants et les comptages du matin et du soir ; on aurait alors pu extrapoler, comme le fait souvent la Municipalité, en imaginant que les voitures qui entrent dans la ville le matin et ressortent le soir sont majoritairement des véhicules non lausannois, alors que les véhicules qui sortent de Lausanne le matin et rentrent le soir sont probablement majoritairement des véhicules lausannois. Mais il nous a été répondu que les comptages donnaient un nombre de véhicules par jour sans dissocier les véhicules entrants et sortants et sans précision d'horaire. Bref, nous avons compris qu'en quatre ans, aucun comptage spécifique n'avait été fait pour répondre à cette motion et, en novembre 2009, cette première réponse de la Municipalité avait été refusée par notre Conseil.

Cinq ans plus tard, dans le préavis qui nous occupe aujourd'hui, à cette même question de comptage, la Municipalité répond qu'il s'agit de mouvements dans les deux sens, entrants et sortants, car les instruments de mesure du trafic routier utilisé pour les campagnes de comptage de Lausanne Région ne permettent pas de faire la différence entre les véhicules lausannois et les véhicules non lausannois. Donc, en dix ans, les comptages effectués par la Ville n'ont toujours pas été modifiés pour la nécessité d'une telle étude, ce qui m'a permis de faire un copié-collé de mon intervention de 2009, qui rappelait que, lors du débat d'entrée en matière en 2005, la question du délai avait été longuement discutée. Il s'agissait de savoir si on voulait avoir une réponse minimale en six mois ou une réelle étude chiffrée en trois ans. M. Brélaz disait que, bien sûr, en six mois, une telle étude est totalement impossible, sinon pour nous dire exactement ce qui est, en gros, dit dans le rapport complémentaire. Et il disait aussi qu'il était évident que si l'on a besoin de sous pour faire cette étude, la Municipalité nous demanderait un crédit supplémentaire ou solliciterait le Fonds du développement durable, qui pourrait théoriquement permettre des études allant jusqu'à 100 000 francs. En 2005, notre Conseil a décidé une telle démarche en votant un délai de trois ans et non pas de six mois pour avoir une étude chiffrée.

Dix ans plus tard, nous avons, certes, un préavis élaboré, mais dont les chiffres nous donnent une fourchette à 35 millions près. C'est un peu large. En effet, on nous donne tout de même le résultat de certains calculs, on nous dit, au sujet d'un péage, que les revenus annuels seraient compris entre 35 millions et 90 millions de francs, ce qui permettrait, théoriquement, de dégager un bénéfice annuel de 25 à 60 millions de francs ; donc, pour arriver aux 75 millions pour financer les transports publics, il manquerait entre 15 et 50 millions de francs par année. C'est cette fourchette qui nous semble un peu large. C'est d'ailleurs à peu près la même fourchette qu'on avait trouvée en faisant nos petits calculs, avant de déposer la motion, et c'est justement pour la réduire qu'on avait déposé cette motion et demandé des comptages plus précis. On savait que, sans ces comptages, la fourchette resterait trop large et on pensait qu'une étude à 35 millions, c'était un peu léger, mais, visiblement pas pour la majorité de la commission, qui a accepté cette réponse.

J'attire tout de même votre attention sur l'avant-dernier paragraphe du rapport, qui dit que les opposants au péage urbain et les opposants à la gratuité des transports publics se sont unis pour considérer que le rapport-préavis de la Municipalité était suffisant pour mettre un terme, au moins provisoire, à ce débat. Ce paragraphe est lourd de sens. Il ne dit pas que le préavis

répond à la motion, à aucun moment, qui, je vous le rappelle, demande juste une étude. Le rapport dit que les opposants au péage urbain et les opposants à la gratuité des transports publics se sont unis pour considérer que le rapport-préavis de la Municipalité était suffisant.

Peut-être que cela valait la peine d'attendre dix ans, puisque nous sommes maintenant dans une situation différente. Jusque-là, on était le seul groupe politique à défendre ce projet, mais depuis cette année, le Parti socialiste genevois s'intéresse au sujet. Il a fait un communiqué pour un péage urbain pour financer la gratuité des transports publics : « Le PS genevois soutient la création de péages urbains afin d'inciter les pendulaires à utiliser les Park and ride à disposition pour fluidifier le trafic routier ». Il dit aussi : « En contrepartie du péage urbain, il est indispensable, aux yeux du Parti socialiste genevois, d'instaurer la gratuité des transports publics. » Romain de Sainte-Marie, président du parti et député au Grand Conseil genevois, précise : « Dans un premier temps, nous poursuivons cet objectif à long terme. Nous voulons obtenir la gratuité financée par les impôts et le revenu du péage urbain. »

Vous l'aurez compris, cela vaut la peine peut-être d'attendre, et cela vaut certainement la peine de refuser encore cette réponse pour que le débat continue sur ce sujet. Nous n'avons toujours pas les chiffres. On nous dit qu'actuellement, dans la loi suisse, le péage urbain n'est pas en accord avec la Constitution. Mais on nous dit aussi que son instauration semble envisageable à moyen terme. Nous sommes aussi ici pour voir même plus qu'à moyen terme, donc à long terme. C'est important de continuer à se poser cette question.

Pour conclure, je m'adresse aux opposants à la gratuité des transports publics, qui sont souvent des opposants à la gratuité en général : il faut arrêter de penser que tout ce qui est gratuit ne vaut rien, c'est une vision mercantile qui n'est pas digne de nos pouvoirs publics. Pensez-vous vraiment que l'école ne vaut rien parce qu'elle est gratuite ? Quand les hôteliers de la droite de notre hémicycle ont pu proposer la gratuité des transports publics à leurs clients, soudain le mot gratuit prenait un tout autre sens, c'était quelque chose d'offert, c'était un cadeau. Pourquoi est-ce bien d'offrir des cadeaux aux clients des hôtels et pas aux habitants ? Le mot gratuit vient du mot latin *gratis*, qui signifie gracieusement, avec grâce. La grâce, c'est comme *grazie* ou *gracias*, qui signifie merci. Un monde sans gratuité, c'est un monde sans grâce, un monde sans merci. C'est un choix de société que nous devons faire.

**Le président** : – Je me permettrai de faire une petite correction. La gratuité des transports publics pour les clients des hôtels est financée par la taxe de séjour, qui est payée par le client lorsqu'il séjourne à Lausanne. Pour que les choses soient claires, chaque nuit, il paie une taxe de séjour qui finance la gratuité des transports publics. Je suis hôtelier et je peux donc vous répondre.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC)** : – J'ai beaucoup apprécié la théâtralité de notre collègue, mais il faut revenir à la réalité. La réalité, c'est effectivement que La Gauche n'aime décidément pas les automobilistes, encore moins en ville ; elle les aime bien dans les P+R, mais elle ne veut surtout pas les financer pour qu'ils puissent accueillir suffisamment de monde. Donc, si l'on suit depuis des années la politique de La Gauche, cela se résume à dire qu'on ne veut plus de voitures.

J'aimerais revenir sur un élément important : il y a de cela quinze jours, on a discuté de l'augmentation des heures de stationnement, avec des encaissements supplémentaires pour 400 000 francs, sans compter les amendes. Encore une fois, on s'intéresse à l'argent de l'automobiliste. Alors, bien sûr, aujourd'hui M<sup>me</sup> Knecht vient nous dire qu'il y a la beauté du geste, la gratuité, mais, madame Knecht, rien n'est gratuit dans la collectivité publique et dans les prestations qu'elle offre. Toutes les prestations offertes, ou gratuites sont financées soit par le contribuable, soit par des taxes, soit par d'autres financements, par exemple, le mécénat dans le cadre de la culture. Il faut tenir compte de cela : la gratuité n'existe pas.

Maintenant, on peut parler de la qualité de vie – c'est un autre détail – et dire que, finalement, si on diminue le nombre de véhicules en ville, on augmente la qualité de vie. Je ne vais pas vous contredire, mais je pense que, là aussi, on fait des raccourcis. On l'a déjà dit à plusieurs reprises dans ce Conseil communal : on ne peut pas simplement privilégier les transports

publics et éliminer les transports privés : cela ne jouerait pas, on n'aurait de toute façon pas la capacité pour offrir la prestation à toute la population concernée.

Concernant vos calculs d'épicier, vous nous dites que c'est tout simple : 34 % paient aujourd'hui leurs billets, sous-entendu que pour le 66 % restant, c'est quelqu'un d'autre qui doit le payer. C'est donc le contribuable qui le paie, ou c'est l'automobiliste. Et puis, il reste 75 millions à se répartir. A ce jeu-là, pas de problème, nous instaurons le péage urbain, qui n'est d'ailleurs pas possible au niveau de la Constitution fédérale ; il faudra donc une décision fédérale. De plus, Lausanne compte des routes cantonales qui la traversent. On aurait aussi besoin du Canton pour prendre une telle décision. Si l'on instaure un péage urbain à Lausanne, on aura le problème de la collaboration avec les autres communes, parce que si vous regardez le découpage de la Commune, je pense à certains endroits, on devra discuter avec les autres communes pour savoir où l'on instaure le péage urbain, où il commence et où il finit. Il y a quand même passablement d'éléments problématiques.

Vous pouvez répondre que, bien sûr, vous ne demandez qu'une étude, mais vous avez insisté à cette tribune pour dire qu'il fallait absolument avoir ces 75 millions pour rendre effective cette gratuité des transports publics. Ma conclusion est relativement simple : que vous le vouliez ou non, votre démarche n'aura qu'une seule incidence, c'est un nouvel impôt ou de nouvelles taxes. Il n'y a pas d'autres solutions pour financer votre gratuité des transports publics, madame Knecht.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Comme on a déjà eu ce débat il n'y a pas si longtemps, on ne va peut-être pas s'en offrir un complet.

M<sup>me</sup> Knecht fait référence à l'avant-dernière partie du rapport, qui faisait état d'une espèce de conjonction entre les opposants à la gratuité et les opposants au péage urbain. Je vais me référer à une page du préavis qui rappelle simplement, à ce stade, l'impossibilité constitutionnelle d'introduire un péage urbain en Suisse. Le préavis rappelle aussi qu'en 2008, les chambres fédérales ont retiré formellement du programme de législation du Conseil fédéral, par un amendement, l'idée du Conseil fédéral d'introduire la possibilité de faire des tests de péage urbain. Cette idée n'a pas refait surface depuis. Je pourrais répondre à M<sup>me</sup> Knecht que, étant donné ce cadre qui n'a pas l'air décidé à bouger rapidement, c'est un peu compliqué de refuser réponse sur réponse, alors que, précisément, la mise en œuvre de tout système reste une abstraction.

On peut déposer des postulats, on peut refuser des réponses. Vous ne vous êtes pas prononcée sur un point, celui de savoir si cette réponse est meilleure que la précédente. Je l'ai relue et il me semble que c'est assez clair que la réponse qui vous a été faite cette fois est meilleure. De ce point de vue, on peut accepter cette réponse de la Municipalité.

Trois considérations maintenant. Premièrement, l'idée même de guider les comportements par le prix : je pense que c'est une question délicate. On est parfois intéressé par ce genre d'approche et, parfois, on est beaucoup plus réticent, je parle collectivement, pour les gens qui sont à gauche. Récemment, sur la taxe poubelle, par exemple, votre groupe et le nôtre, madame Knecht, étaient ensemble pour considérer que passer d'un système d'élimination des déchets financé par l'impôt à un système de financement par une taxe n'était pas une bonne idée. Nous essayons d'être cohérents lorsque nous tenons aux principes actuellement fixés dans la Constitution qui consistent à dire qu'il n'y a pas de restriction à l'usage des voies publiques. Cela aussi, madame Knecht, c'est un beau principe si on se place sur le plan abstrait. C'est un beau principe que de considérer que l'octroi, comme cela s'appelait, n'existe plus et qu'il n'y a plus besoin de payer pour entrer dans une ville ; on peut aussi le prendre dans ce sens. Encore une fois, je suis prêt à en discuter, mais j'aimerais qu'on en discute une fois sur la base d'un projet concret et d'une possibilité concrète. Aujourd'hui, refuser la réponse de la Municipalité est une démarche de mauvaise humeur et non une démarche motivée politiquement.

Deuxièmement, vous faites quelques additions tout à fait compréhensibles, mais vous n'avez pas abordé l'effet ciseau. C'est-à-dire que, si on introduisait votre mesure, probablement

qu'assez rapidement les besoins des transports publics augmenteraient. Il faudrait mettre en place plus de bus, augmenter les cadences, peut-être même développer les infrastructures ; donc, les coûts d'exploitation augmenteraient. En revanche, on peut espérer qu'à la longue, les recettes du péage urbain diminueraient, car les comportements se modifient, ce qui est quand même un des objectifs. Si vous me dites qu'on introduit le péage urbain et puis, à l'instant T, où on l'introduit, il y a X voitures qui le passent chaque jour, et puis, à T plus cinq ans, c'est toujours les mêmes X voitures qui le passent chaque jour, je vous dis qu'on n'a pas gagné grand-chose. Donc, cet effet ciseau est problématique.

A mon avis, votre logique de financement de la gratuité, ou d'une éventuelle gratuité des transports publics par les recettes du péage urbain ne tient pas. Après, vous pouvez compléter, vous pouvez dire qu'on augmente la part fiscale de financement de la gratuité, ce qui me paraît très bien ; on peut le défendre politiquement, mais l'équation que vous défendez pose un problème d'évolution dans le temps.

Cela me permet de faire une remarque à l'intention de la droite de notre Conseil. Evidemment, la gratuité ne signifie pas que, par miracle, les coûts liés à une prestation auraient disparu ; la gratuité signifie simplement, par raccourci de langage, qu'on fait payer une prestation non pas par ceux qui l'utilisent au moment où ils l'utilisent, mais par l'impôt sur leur revenu, sur le bénéfice pour les entreprises, sur la fortune par les détenteurs de fortune, et par les consommateurs sur leur consommation.

Troisièmement, pour la bonne bouche, madame Knecht, lorsque M<sup>me</sup> Chantal Jouanno, de l'UMP, a proposé d'introduire en France un péage urbain aux frontières de Paris, c'est M. Pierre Laurent, secrétaire national du PCF – il ne l'était pas encore à ce moment, il était simplement tête de liste aux élections européennes en Ile-de-France – a répondu : « Une fois de plus, sous couvert d'écologie, la droite entend pénaliser les usagers. Une telle mesure constituerait une discrimination manifeste vis-à-vis des habitants de banlieue, qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture pour se rendre au travail, faute de transports collectifs adaptés, c'est un véritable apartheid urbain ».

Je laisse l'exagération de ces propos au Parti communiste français. Je vous invite simplement à inclure dans votre réflexion le fait que, souvent, on a besoin d'argent, avant tout pour développer des solutions de transports qui vont chercher les gens aussi près que possible de chez eux ; la question se pose de savoir quelle serait, si on introduisait un péage urbain, la meilleure affectation des recettes. Est-ce que ce serait la gratuité ou le développement des transports publics ?

Je termine en rappelant que je fais partie des gens qui soutiennent l'idée de gratuité pour toute une série de prestations publiques, sans faire de raccourci, ou disons, en assumant le raccourci que gratuité signifie financé par un autre biais – c'est évident. On est tous relativement contents qu'il existe des prestations gratuites. De ce point de vue, ce n'est pas par opposition à la gratuité dans l'absolu que le groupe socialiste acceptera la réponse de la Municipalité.

**M. Alix-Olivier Briod (PLR) :** – J'interviens en raison de l'absence de M. Jean-Daniel Henchoz. Mon collègue tenait à rappeler que, le 8 octobre 2013, ce Conseil statuait sur un postulat de M<sup>me</sup> Müller allant, dans les grandes lignes, dans le même sens que l'objet de ce rapport-préavis. Ledit postulat a été refusé par 38 non, 34 oui et 6 abstentions – ceci afin qu'une année plus tard, la mémoire ne trahisse pas celles et ceux qui s'étaient exprimés.

Par ailleurs, cela a été signalé aussi, il faut rappeler la teneur de l'article 37, alinéa 2, de la Constitution suisse, qui dit : « Des taxes ne peuvent pas être perçues pour l'usage des routes ouvertes au trafic public dans les limites de leur destination. L'Assemblée fédérale peut autoriser des exceptions dans des cas spéciaux. »<sup>23</sup> Le PLR se rallie aux conclusions de la Municipalité dans le rapport-préavis et vous invite à en faire de même.

<sup>23</sup> Ndlr : Comme M. Ostermann l'a fait remarquer à la rédactrice, l'article 37, al.2, Cst cité se réfère à la Constitution fédérale de 1874, abrogée le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Cet article n'a pas été repris dans la nouvelle Constitution, mais on trouve une allusion au problème à l'article 83, al. 3.

**Le président** : – Je vous serai reconnaissant de ne pas répéter ce qui a déjà été dit, puisque beaucoup de choses ont été dites et j'ai encore six demandes de parole.

**M. Alain Hubler (La Gauche)** : – Monsieur le président, vous vous êtes prononcé sur un objet de débat du Conseil, et vous en avez le droit, d'autant plus que vous avez résumé la discussion de manière excellente, en rappelant que la gratuité des transports publics pour les touristes est financée par la taxe de séjour ; c'est exactement l'étude que l'on demandait. La taxe de séjour pour les touristes étrangers n'est rien d'autre qu'une forme de péage urbain, de péage de la ville.

A l'époque, vous vous en réjouissiez ; tout le monde s'en réjouissait, moi y compris. Je vois que, maintenant, non seulement on ne se réjouit pas d'un péage urbain, de quelque bord politique que l'on soit, ou presque, mais, de plus, on ne veut surtout pas en entendre parler, même pas l'étudier. On ne demande pas l'instauration d'un péage urbain, on demande une étude de faisabilité. C'est dire si cet objet a été déposé avec beaucoup de modestie ! Figurez-vous qu'on savait qu'on ferait l'unanimité avec les raisons évoquées contre nous ou, au contraire, on arriverait à avoir un minimum de soutien. Il semble que ce soit mal parti. Tant pis. Cette motion aura fêté ses dix ans. On est content, on pourra en déposer une nouvelle, qui fera dix ou vingt ans. Qui sait ?

Beaucoup d'intervenants ont parlé de l'impossibilité légale de faire même un essai. Les impossibilités sont faites pour être contournées. Il faut avoir du courage politique, c'est tout. Je connais quelqu'un ici qui a eu un grand courage politique, qui a contourné habilement une impossibilité : c'est M. Tosato, le municipal, qui a réussi à sortir au bon moment un préavis concernant l'ouverture de l'apprentissage aux sans-papiers. Je le remercie, une fois de plus. C'est une victoire politique pour lui et pour moi, puisque cela suit une motion que j'ai déposée. On aurait aimé que ce soit de même pour le péage urbain. C'est parfaitement possible de proposer un essai à Berne, au Canton et aux communes voisines ; il faut juste le vouloir, ce qui n'est manifestement pas le cas de tout le monde.

Je passe rapidement sur l'intervention de M. Voiblet, qui a traité nos calculs de calculs d'épicier. Il a bien raison, on n'est pas capable de faire mieux, car on n'a pas les outils. Mais, visiblement, on a fait aussi bien que la Municipalité, puisqu'on a les mêmes résultats. Cela dit, je pense que ce n'est pas très poli pour les épiciers, qui savent calculer aussi bien que d'autres. (*Rires dans l'assemblée.*)

M. Gaillard m'a beaucoup amusé. Nous avons des contradictions : je veux bien les reconnaître, mais il ne faut pas en inventer de nouvelles. Guider les comportements par les prix ne serait pas toujours une bonne chose. Mais qui propose d'augmenter le prix des places de parc le soir, à Lausanne, pour guider le comportement des automobilistes ? Et cela pour une minable rentrée de 500 000 francs. Nous, La Gauche, nous avons des ambitions un peu plus intéressantes. Madame Longchamp, il s'agit de gratuité, pas de transports publics payés par d'autres. M. Gaillard a fait une comparaison avec la taxe déchets. Oui, vous avez parfaitement raison ; une grande partie de La Gauche a fini par accepter cette taxe déchets, pour la même raison que celle qui nous a fait déposer la motion de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht. La taxe déchets est compensée, même si ce n'est pas la réalité légale, par une indemnité pour la vie chère. Cela veut dire que celui qui économise et qui travaille peut même gagner de l'argent, ou en tout cas ne pas en perdre. C'est exactement ce qu'on aimerait avec le péage urbain.

Concernant l'effet ciseaux, c'est très joli, vous avez raison, mais figurez-vous qu'on y a pensé, puisque cela figure dans notre motion. Il fallait la relire avant de dire qu'on n'y avait pas pensé. M. Gaillard déclare que le postulat Müller avait déjà été suffisamment discuté et donc qu'il n'y a pas besoin de discuter, une fois de plus, de péage urbain. Il oublie une chose : le postulat de M<sup>me</sup> Müller ne proposait que le péage urbain. Nous demandons l'étude d'une mesure sociale et écologique qui permette de financer la gratuité des transports publics.

Concernant le Parti communiste français, et un monsieur dont j'ai oublié le nom, qui aurait eu des propos divers et variés sur une dame de droite qui voulait instaurer un péage, je pense



qu'il a raison si c'est un péage sec. Si c'est un péage urbain associé à la gratuité des transports publics, il a moins raison. Pour mémoire, La Gauche au Conseil communal n'est pas le Parti communiste suisse, puisqu'il n'y a pas de Parti communiste suisse. Même le POP et le PST ne sont pas des partis purement communistes. Dans La Gauche, il y a des indépendants, des personnes de solidaritéS, des personnes de tous bords ; ce sont tout simplement des personnes qui sont à gauche du Parti socialiste.

Ce sera très court, monsieur le président. Dix ans d'attente valent bien quelques minutes de parole. Je termine sur le fait que beaucoup ont dit qu'on n'aime pas les automobilistes ; c'est faux ! Avec un péage urbain couplé à la gratuité des transports publics, l'automobiliste a le choix : ou il paie et il passe, ou il ne paie pas et il prend le bus gratuitement. Je dirais même qu'on est copains avec les automobilistes qui veulent aller vite, parce que, moins il y aura de voitures en ville, plus la circulation sera fluide. Au contraire, c'est une mesure plus sociale que celle qui consiste à simplement, sournoisement, diminuer des places de parc ou à augmenter les tarifs.

**Le président** : – Je ne vous contredirai pas sur la taxe de séjour, c'est une taxe, mais elle ne concerne pas seulement les transports publics ; elle concerne toute une série d'infrastructures affectées au bien des touristes. Ceci pour cadrer ce que vous avez dit. Mais je vous remercie pour ces informations.

**M. Mathieu Blanc (PLR)** : – Je réagis à quelques propos de M<sup>me</sup> Knecht, qui disait que les gens qui étaient contre le péage urbain s'étaient alliés avec ceux qui étaient contre la gratuité. Un grand nombre d'élus PLR – pour ne pas dire tous – est à la fois opposé au péage urbain et à la gratuité. Evidemment, ils étaient très contents avec les conclusions du rapport.

Je sais aussi gré à M. Gaillard, parce que ce n'est pas souvent qu'on l'entend, et je le remercie d'avoir dit qu'effectivement, gratuité ne signifie pas totalement gratuit, mais que c'est financé par des personnes qui paient des impôts. Il a cité les gens qui paient l'impôt sur le revenu, les entreprises qui paient l'impôt sur le bénéfice, les personnes qui paient l'impôt sur la fortune. On faisait la blague ici qu'il avait oublié les forfaitaires lausannois, qui paient l'impôt au forfait et qui ramènent de l'argent dans les caisses de la collectivité publique ; c'est important d'avoir aussi ces forfaitaires.

Je comprends les propos et je sais qu'on a une différence idéologique avec La Gauche, mais je comprends leur cohérence. Je suis d'accord avec les derniers propos d'Alain Hubler, qui disait que, peut-être, les mesures sur les places de parc et sur l'augmentation des tarifs étaient plus sournoises qu'un péage urbain ; je peux le suivre ce point. Je considère également que la question de la gratuité est philosophique, mais, au-delà du fait de savoir si c'est juste que ce soient les contribuables qui financent les transports publics, nous considérons, au PLR, qu'il y a aussi la question du geste. Il y a la personne qui va conduire le bus ou le moyen de transport, qui va mobiliser aussi de l'énergie pour pouvoir se déplacer ; il est normal qu'elle participe aussi à cet effort de la collectivité, et elle ne participe pas – M<sup>me</sup> Knecht l'a rappelé avant en termes de pourcentages – à tout ce que cela coûte réellement pour la collectivité, mais à une petite partie.

Quand on prend ce transport public, on sait qu'on va se déplacer d'un endroit à un autre, qu'il y a eu beaucoup de gens qui ont travaillé pour faire le bus ou pour faire le tunnel, pour le métro, etc. Il est normal qu'on participe aussi, qu'on fasse un geste et qu'on paie son billet. Donc, au-delà de la question de la gratuité financée par des contribuables, il nous paraît important de maintenir le principe d'un paiement d'un billet pour accéder à des transports publics. Et je ne crois pas que nous arriverons à trouver un accord là-dessus ce soir.

**M. Laurent Rebeaud (Les Verts)** : – Le groupe des Verts, ou du moins la majorité de ses membres s'abstiendra. Pas du tout par indécision ou par perplexité, mais pour dire qu'il ne peut pas accepter comme tel le préavis de la Municipalité et qu'il veut éviter, en disant non à ce préavis, de donner à penser qu'il serait pour la proposition de la motion.

En ce qui concerne la réponse de la Municipalité, on voit bien qu'elle est inspirée, avant toute réflexion, par une hostilité de principe à l'idée d'un péage urbain. Les arguments qui s'opposent à cette idée, outre la lassitude qui entoure ce débat depuis une dizaine d'années, sont d'une faiblesse un peu fatigante, je dirais. Nous sommes dans des études à long terme. C'est vrai qu'il y a eu un vote de ce Conseil communal il n'y a pas longtemps sur une proposition de M<sup>me</sup> Müller. C'est vrai que les Chambres fédérales ont voulu retirer du programme de législature du Conseil fédéral la promotion d'un péage urbain, ou du moins l'étude. C'est vrai qu'il faudrait une décision d'espèce des Chambres fédérales pour autoriser la mise en place d'un péage urbain. Mais tout cela peut être changé dans les années qui viennent, et dans peu de temps – dans le courant de la prochaine législature.

Si jamais vous répondiez de manière positive à la demande d'étude, cette étude serait faite dans deux ou trois ans et ses effets se déploieraient probablement dans cinq, dix ou quinze ans. Donc, cet argument légal est, à mon avis, inconsistant, comme l'est d'ailleurs l'argument selon lequel il serait difficile de réaliser un péage urbain parce que le problème dépasse les frontières de la Commune de Lausanne – ce qui est vrai. Idéalement, il faudrait faire un péage urbain sur le long de l'autoroute de contournement. Je lis, à cet égard, la petite phrase de la Municipalité à ce sujet : « Seul le périmètre interne à l'autoroute semble le plus logique en termes d'agglomération. Il serait certainement plus ardu à mettre en place étant donné le nombre de communes concernées. » Cela vaut son pesant d'or comme aveu de pessimisme à l'égard des possibilités d'une coopération à l'échelle de l'agglomération, pour les problèmes sur lesquels plusieurs communes sont concernées. C'est le projet du PALM !

On aura certainement l'occasion de reparler, dans les années qui viennent, de la nécessité de coordonner les actions des communes et de coopérer à l'échelon de l'agglomération pour que les équipements qui concernent l'agglomération soient efficaces, et qu'ils puissent être mis en place. Mais ne nous dites pas aujourd'hui déjà que ce sera bien difficile, parce qu'on soupçonne qu'il y a une commune qui ne sera pas d'accord. Nous sommes destinés – Commune de Lausanne et communes riveraines – à nous entendre de plus en plus et de plus en plus efficacement dans les années qui viennent, et dans les décennies qui viennent, si nous ne voulons pas laisser le chaos s'installer dans cette agglomération.

Du chaos, il y en a déjà un peu, mais cela ne peut que croître et embellir, si on part de l'idée que la coopération est impossible, parce qu'il y a toujours des communes qui traîneront les pieds. Voilà pour les arguments de la Municipalité. Nous sommes d'avis qu'ils sont pessimistes sur l'idée du péage urbain par principe.

Nous sommes quant à nous favorables au moins à l'étude de cette idée, parce que c'est une idée qui est juste dans son principe, qui respecte le principe du pollueur-payeur. Et là, je suis un peu d'accord avec M. Blanc et un peu en désaccord avec La Gauche – cela peut arriver. Le principe du pollueur-payeur est un principe directeur de notre Constitution fédérale, qui s'applique à la taxe au sac, et c'est un bon fondement pour justifier, à terme, un péage urbain. Donc, non à la réponse de la Municipalité, mais non aussi à la motion de La Gauche, qui propose la gratuité.

Il a beaucoup été discuté de gratuité, et je ne veux pas prolonger le débat philosophique à ce sujet. En principe, chez les Verts, nous sommes réticents, voire opposés à l'idée de gratuité, d'abord, parce qu'il faut que les usagers sachent que le transport public a une valeur et un coût et, quand c'est gratuit, on a tendance à négliger un peu ou à mépriser. Et il y a un autre facteur important pour justifier que les gens qui prennent le trolleybus, le bus ou le métro paient quelque chose, c'est que le fait de payer signifie qu'on choisit un mode de transport. Si on veut que ce soit gratuit, il reste toujours la possibilité du vélo et de la marche à pied. Il faut faire une différence entre le transport qu'on assume soi-même tout seul et le transport qu'on réalise aux frais de la collectivité. Et le meilleur moyen de concrétiser la conscience de cette différence, c'est de payer un ticket le moins cher possible – pas trop cher, pour que ce soit à la portée de toutes les bourses, mais de payer quelque chose. Donc, en principe, on n'est pas d'accord avec la gratuité.

Enfin, concernant l'effet ciseaux, vous pouvez peut-être le minimiser ou l'atténuer, mais c'est un vice fondamental et structurel de la logique de la proposition qui nous est faite. Le but du péage urbain, c'est de favoriser le fait que des gens n'entrent pas en voiture en ville et qu'ils prennent plutôt les transports publics, s'arrêtent à l'autoroute dans un Park and ride ou viennent depuis chez eux en transports publics, s'il y a des transports publics près de leur domicile. Donc qu'il y ait le moins de voitures possible en ville, ou que les voitures qui viennent en ville ne viennent que parce qu'elles ont quelque chose d'utile à y faire, comme les ambulances, les voitures de l'entreprise de M. Gaudard, les trolleybus, les taxis, etc. ; mais cela exclut des gens qui pourraient très bien aller à pied, en vélo ou en transports publics.

Si votre proposition fonctionne, c'est-à-dire si le péage urbain est instauré et qu'il a du succès, donc une amélioration des transports publics, une augmentation de l'utilisation du vélo et de la marche à pied, et que moins de gens viennent en voiture en ville, les recettes du péage urbain vont diminuer, et de plus en plus, ce qui veut dire que la source de l'amélioration des transports publics va se tarir et il faudra en trouver d'autres. Cet effet ciseaux est à prendre au sérieux et c'est un vice structurel de l'idée qui nous est présentée, raison pour laquelle nous ne pouvons pas la soutenir. Voilà, non à la Municipalité, non à La Gauche, donc les Verts s'abstiendront, ce qui est un double non, camouflé en abstention.

**M. Roland Ostermann (Les Verts) :** – Je renonce.

**M<sup>me</sup> Evelynne Knecht (La Gauche) :** – Je ne vais pas répondre longuement à M. Blanc et à M. Voiblet sur la notion de gratuité qui se paie. Je leur rappelle juste que c'est le titre même de la motion.

Par contre, je ne crois pas que cette motion est contre les automobilistes. Justement, j'ai tenu à préciser au départ que, pour que les automobilistes laissent leur voiture à l'extérieur de la ville, il faut que ce soit moins cher de prendre les transports publics, il faut qu'il y ait quelque chose d'attractif. Il faut qu'ils aient un avantage à cela. Je pense que c'est le seul moyen de réellement diminuer les voitures en ville, en général.

On dit qu'il n'y a pas de cadre légal ; mais il n'existe pas aujourd'hui. Ce que je veux dire, c'est que les choses changent et les lois bougent. Dans la réponse qui a été faite au postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller, M. Brélaz lui-même rappelle qu'actuellement, les possibilités légales d'instaurer un péage urbain sont bloquées, mais, si l'étude bernoise est convaincante, notamment si un péage peu devenir rentable et contribuer au financement des infrastructures de transports, il y aura peut-être un changement dans la vision fédérale. Il dit aussi : « Les recettes d'un éventuel péage pourraient être une précieuse source de financement pour le développement des infrastructures de transport dans l'agglomération ». C'est la réponse à M<sup>me</sup> Müller ; j'aurais voulu que cela soit la réponse à notre motion. Il ne s'agit pas du cadre légal actuel, mais il s'agit de voir ce qui se passera plus tard.

Ce même rapport cite un membre de notre Conseil ; je ne sais pas qui c'est. Il disait : « Si on avait attendu que Lausanne ait la taille critique pour avoir un métro, le m2 serait toujours dans un tiroir. » Il faut devancer les choses pour pouvoir les faire au bon moment. Donc, il ne faut pas s'arrêter trop au cadre légal. Si l'on demande le refus de ce préavis, ce n'est pas une démarche d'humeur, mais cela constitue une volonté d'en savoir plus, de continuer cette étude, d'avoir une étude approfondie qui tienne compte du fameux effet ciseaux, et qui tienne compte des choses, mais une étude plus précise. Pour terminer, dans la communauté de communes de Châteauroux, c'est la droite qui a instauré la gratuité des transports publics.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Je me permets de réagir parce que j'ai entendu des propos assez durs à l'égard de la Municipalité. Je peux, bien sûr, l'entendre, mais permettez-moi de vous donner des précisions à vos affirmations et de vous contredire assez sèchement sur un point. Il est faux de dire qu'on n'a pas fait d'étude ; ce n'est pas vrai, madame : vous avez participé à la séance et un rapport vous avait été dûment remis. Cette étude a été faite par notre administration, et le document vous a été transmis ; il sert d'ailleurs de référence à l'introduction de notre propos.

Par contre, un scientifique ne peut pas dire des choses à moitié justes ; il peut dire si c'est juste ou si c'est faux. Si c'est à moitié juste, il vous dit qu'il n'a pas la réponse. On vous a clairement dit qu'avec le nombre d'entrées et de sorties de la ville, il était irréaliste de faire un comptage aussi fin, tel que vous le demandez. C'est irréaliste ! Alors, on peut le faire sur une base statistique, on peut vous donner des orientations, comme on a pu le faire à un moment donné pour la place Saint-François, avec un comptage bien spécifique, pour savoir qui traverse la ville. On vous a dit très clairement, dans plusieurs débats, que sur la place Saint-François on a fait un calcul sur la base de témoignages ; les gens ont bien voulu nous répondre et dire qu'il y a une voiture sur deux qui traverse la ville qui aurait pu prendre l'autoroute et éviter de traverser Lausanne, parce qu'elle ne s'arrête pas à Lausanne. On peut faire cela.

Mais, quand on va dans le détail, comme vous le demandez, on vous dit très clairement non, la Municipalité ne dépensera pas de l'argent pour faire une étude aussi complexe, tellement elle est coûteuse et incertaine ; d'autant plus que, pour entrer en matière sur une telle étude, il faudrait qu'il y ait un intérêt direct ou indirect. Aujourd'hui, on n'en voit pas la nécessité et cela n'apporte rien, parce que, sur le thème pur du péage urbain, comme les préopinants l'ont dit, le Conseil fédéral ne le considère de loin pas comme une priorité ; ce n'est pas dans le programme de législature. On verra le prochain programme de législature, mais aujourd'hui, d'après la composition du Parlement, il n'y a pas de volonté d'entreprendre cette nouvelle modalité dans la Constitution, compte tenu du fait qu'il y a d'autres projets importants. C'est le financement durable de nos infrastructures qui préoccupe la Berne fédérale ; cela a été le thème du ferroviaire, qui a été voté au mois de février de cette année, et c'est le projet des infrastructures des routes nationales et du trafic d'agglomération, qui devrait être voté d'ici fin 2015, voire début 2016.

Sur ce chapitre, pour arriver peut-être demain à cet idéal du péage urbain, ou je ne sais quelle autre méthode, on doit améliorer nos infrastructures et on doit garantir le financement durable de nos infrastructures, en particulier sur l'agglomération. Et dire que, depuis 2004, il ne s'est rien fait à Lausanne, c'est oublier tous les investissements que vous avez consentis au sein du chapitre plus particulier des infrastructures, qui est considérable. Le m2 a été financé, et les mesures d'accompagnement représentent près de 100 millions. Vous l'avez décidé dans cette salle, et la conséquence, c'est un pourcentage relativement important de voitures individuelles en moins. En effet, on a pu compléter le réseau des transports publics et le métro m2 en a été une composante.

Je vous ai affronté à un moment donné, où j'ai fait une sorte de provocation. J'ai aussi eu un rêve, dans lequel j'ai eu un certain succès, c'est le fameux m3, que certains – en forte majorité – ont combattu au départ. On a réussi à vous convaincre et, aujourd'hui, on a l'argent de Berne et on espère que les représentants qui sont au Canton accélèrent le tir pour qu'on ait le financement pour les études et, surtout, mettre en œuvre le projet le plus rapidement possible. Tout comme le projet du LEB, qui a été présenté il y a maintenant une dizaine de jours, dans lequel on a pu déposer un projet pour l'enterrer, grâce à un partenariat de la Confédération, du Canton et des communes. Demain, on réaffectera l'avenue d'Echallens.

Mesdames et messieurs, la modification de nos infrastructures et de la mobilité, c'est une politique de pas-à-pas, qui est relativement conséquente et qui demande des investissements considérables. Plus de 2 milliards de francs seront investis dans notre région, pour améliorer et pour atteindre cet objectif du transfert modal. En ce sens, on n'est pas mal, puisqu'on voit ce que notre politique a fait au fil du temps : on avait de l'ordre de 500 voitures pour 1000 habitants et, maintenant, on a 400 voitures pour 1000 habitants. On est presque les meilleurs de Suisse en taux de motorisation. Le taux de motorisation des Lausannois est très faible.

On a cette problématique du trafic est-ouest, des pendulaires, mais on ne va pas agresser non plus les gens de Lutry ni les gens de Renens ! On doit travailler avec eux pour trouver des

solutions constructives et développer harmonieusement notre réseau. Et cela représente des charges considérables. Chaque fois qu'on développe un kilomètre supplémentaire de ligne de bus dans une commune voisine, voire chez nous, cela représente des sommes considérables. La mutation que nous avons eue pour la ligne 6, par exemple, sur la place de la Sallaz, a eu des conséquences sur la facture des communes voisines de l'ordre de 700 000 francs de charges supplémentaires ; les collectivités locales nous aident en tout cas à les prendre en charge pour garantir une volonté politique que vous avez exprimée ici.

Concernant les ressources, si vous en avez de nouvelles, pas de problème. Je me réjouis quand vous participez. Je l'ai déjà dit lors du dernier débat, quand on parlait d'un autre objet : je me réjouis que les partis politiques qui sont ici représentés accompagnent leurs élus à Berne pour trouver la solution du fameux projet FORTA ! Ce n'est pas facile. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut trouver de nouvelles recettes. On en parle, mais il faudra trouver de nouvelles recettes. Et ces nouvelles recettes, il faudra les trouver ensemble, sans excès, car s'il y a un excès de part ou d'autre, vous mettez à plat le projet. Les quelques propos qui ont été émis, il y a sept ou huit ans, sur la problématique du péage urbain, voire même la gratuité des transports publics, ont mis sur les pattes arrière des collègues qui sont dans une assemblée. Il faut être attentif au fait que, pour aboutir, il est clair qu'il faut échanger et dialoguer avec les uns et les autres. On peut arriver à trouver la solution, mais, aujourd'hui, le fait d'être unilatéral ne fonctionnera pas.

C'est clair, vous l'avez ressenti, vous l'avez traduit, la Municipalité n'a pas envie d'entrer dans le débat du péage urbain. Non, nous n'avons pas envie non plus d'entrer dans le débat sur la gratuité des transports publics : c'est clairement exprimé, et c'est en cela que notre réponse est claire et qu'elle n'est pas ambiguë ; bien au contraire. Et on vous donne cette même réponse. Vous avez, bien sûr, le droit de la refuser, mais on va tourner en rond pendant un moment, à moins que vous ne veniez avec une proposition nouvelle de financement des 75 millions, qui représentent 15 points d'impôt, par exemple. Ou alors, vous trouvez une nouvelle taxe, que je me réjouis de voir acceptée par notre population. Et par rapport au péage urbain, je reviens sur cette étude, qui a été bien faite, car elle vous propose quatre variantes, avec deux solutions : soit on installe un péage sur le cordon de Lausanne, soit on l'installe sur le cordon de l'autoroute.

Sur le cordon de Lausanne, il y a des conséquences par rapport à la gratuité des transports publics ; c'est un peu délicat parce qu'il faudrait travailler avec les autres communes. Et concernant le cordon de l'autoroute, il n'y en a pas ! Il faut l'accord des autres communes et, en cela, on a fait une consultation : elles ont d'autres chats à fouetter, en particulier pour garantir l'équilibre de leurs budgets, compte tenu des investissements considérables pour la mutation des infrastructures. Il y a la participation pour le tram, pour les bus à haut niveau de service, les amortissements sur le LEB, l'amortissement aussi sur le m2 et il y a le futur amortissement sur le m3. Regardez l'addition ! Vous allez traiter prochainement le budget. Je ne vous cache pas que ce n'est pas facile, avec ces charges nouvelles, de garantir un certain équilibre financier de notre budget communal.

**M. Alain Hubler (La Gauche) :** – Je demande un vote nominal, s'il vous plaît.

**Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.**

La discussion est close.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur :** – La réponse de la Municipalité a été acceptée par une majorité de 4 commissaires ; 1 l'a refusée et 2 se sont abstenus.

**A l'appel nominal, la réponse de la Municipalité est approuvée par 51 voix contre 14 et 15 abstentions.**

*Ont voté oui :* M<sup>mes</sup> et MM. Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Briod Alix-Olivier, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Clivaz Philippe, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-

Françoise, Ducommun Philippe, Felli Romain, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Graf Albert, Hildbrand Pierre-Antoine, Ichters Anne-Lise, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Marly Gianna, Marti Manuela, Martin Pedro, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Neumann Sarah, Oberson Pierre, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain, Wild Diane, Zürcher Anna.

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Buclin Hadrien, Dupuis Johann, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Mottier Vincent, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Pain Johan, Payot David, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Unal Ismail, Voutat Marlène.

*Se sont abstenus* : M<sup>mes</sup> et MM. Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Dubas Daniel, Evéquoze Séverine, Ferrari Yves, Gebhardt André, Joosten Robert, Knecht Myrèle, Lapique Gaëlle, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Ostermann Roland, Rebeaud Laurent, Trezzini Giampiero.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2013/36 de la Municipalité, du 25 juillet 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Hubler et M<sup>me</sup> Evelyne Knecht intitulée : « Un péage urbain pour financer la gratuité des *t/l* : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne ».

La séance est levée à 20 h 25.